

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA
DIOP DE DAKAR
(UCAD)**



**FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES ET DE GESTION
(FASEG)**

**CONFERENCE DES INSTITUTIONS
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE
ECONOMIQUE ET DE GESTION EN AFRIQUE**



**PROGRAMME DE TROISIEME CYCLE
INTER-UNIVERSITAIRE EN ECONOMIE
(PTCI)**

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES
(DEA) EN SCIENCES ECONOMIQUES**

**SPECIALITE : MACROECONOMIE APPLIQUEE (MONNAIE – FINANCE – BANQUE)
OPTION : FINANCES PUBLIQUES**

(6^{ème} PROMOTION)

**L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
(UEMOA) A LA LUMIERE DE LA THEORIE DES ZONES
MONETAIRES OPTIMALES : ETUDE DIAGNOSTIQUE**

**Rédigé et Présenté par :
IBRAHIMA AIDARA**

**Sous la Direction du
Doyen Moustapha KASSE
Professeur Agrégé des Facultés
De Sciences Economiques et de Gestion**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2000-2001



DEDICACES

@ @ @ @ @

- **A mon fils Moulaye Sidou Ahmed AÏDARA, que ce travail lui serve de modèle de persévérance dans l'effort et de quête continue du savoir ;**
- **A mon épouse Mama AÏDARA pour sa patience et son endurance ;**

Je leur dédie ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur concours à l'élaboration de ce mémoire.

- *Tout d'abord, nous adressons nos remerciements distingués à notre promoteur, le professeur Moustapha KASSE, doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion – UCAD- Dakar, pour sa compréhension et sa disponibilité, malgré son calendrier surchargé. Sans ses conseils, ses suggestions et ses encouragements, ce mémoire aurait difficilement été mené à bien.*
- *Le corps professionnel et administratif du PTCI Dakar et du CCCO Ouagadougou, qui n'a ménagé aucun effort pour nous donner des enseignements de haut niveau et nous faciliter le séjour sur les deux campus.*
- *Les professeurs K.KANE, K. GEORGES et A.ONDO OSSA et les maîtres de conférences B.B.NIANG et A. DIAGNE pour leurs conseils et suggestions depuis l'élaboration du projet de recherche jusqu'à la rédaction du mémoire.*
- *Note ami et collaborateur Amadou KANOUTE pour son soutien et ses encouragements.*
- *Mademoiselle Kouady BA qui n'a ménagé aucun effort pour effectuer les travaux de traitement de texte. Qu'elle trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.*
- *Notre reconnaissance va aussi au Directeur de la Planification Monsieur Aboubacry Demba LOM qui nous a autorisé à suivre cette formation universitaire de haut niveau.*
- *Nos camarades de la 6ième promotion PTCI Dakar et du CCCO Ouagadougou pour leur sincère collaboration et tous nos collègues de service de la Direction de la Planification (Ministère de l'Economie et des Finances) pour leurs encouragements.*
- *Nos remerciements vont également à notre neveu Pape Ismaïla BADJI pour sa participation à la lecture du document et à l'amélioration de sa qualité.*
- *Les membres de notre famille, particulièrement mon épouse, qui n'ont cessé de nous assister et de nous encourager dans des épreuves parfois trop difficiles.*

RESUME

Ce présent travail cherche à étudier la problématique de la coordination des politiques économiques et monétaires entre pays présentant des structures économiques quasi symétriques, mais qui sont affectés par des chocs asymétriques. Il analyse la composition optimale de l'UEMOA en faisant référence à la théorie des Zones Monétaires Optimales (ZMO) qui s'efforce de caractériser le coût de stabilisation lié à la perte du taux de change nominal en tant qu'instrument de la politique économique.

Dans un premier temps on propose une revue des analyses récentes s'inscrivant dans l'approche des ZMO. On rappelle les critères traditionnels et modernes développés par la théorie et on évalue leur application directe au cas de l'UEMOA. Il ressort que cette mise en œuvre ne permet pas de déterminer le profil optimal de l'union, notamment en raison des disparités des situations macro-économiques. On décrit les analyses successives visant à évaluer le degré d'asymétrie des chocs qui constituent le corps de la littérature empirique sur les ZMO.

On a fait ressortir également les développements récents de la théorie, notamment l'adoption d'une démarche formalisée et surtout les difficultés de leur application dans le contexte de l'UEMOA du fait entre autre, des déficiences et/ou de l'absence des données statistiques.

Nous avons approché la problématique par l'analyse des indicateurs et les résultats auxquels nous avons abouti ont largement confirmé notre hypothèse selon laquelle l'UEMOA n'est pas une ZMO. De ce fait, des propositions de politiques économiques ont été élaborées pour permettre à l'UEMOA de générer des efficiences nécessaires à la régulation des chocs exogènes et passer d'une zone monétaire asymétrique à une zone monétaire optimal symétrique.

ABSTRACT

This present work tries to study the problem of the coordination of the economic and monetary policies between country presenting almost symmetric economic structures, but which are affected by asymmetric shocks. It analyzes the optimal composition of the UEMOA by making(doing) reference to the theory of the Optimal Monetary areas (ZMO) which tries hard to characterize the cost of stabilization bound(connected) to the loss of the nominal exchange rate as instrument of the economic policy. At first one proposes a review of the recent analyses joining the approach of the ZMO. One calls back(reminds) the traditional and modern criteria developed by the theory and one estimates their direct application at the case of the UEMOA. It emerges that this stake in work does not allow to determine the optimal profile of the union, notably because of the disparities of the macroeconomic situations. One describes the successive analyses aiming at estimating the degree of asymmetry of the shocks which establish(constitute) the body of the empirical literature on the ZMO.

One also highlighted the recent developments of the theory, notably the adoption of a formalized step(method) and especially the difficulties of their application in the context of the UEMOA of the fruit among others deficiencies and missing of statistical data. We approached the problem by the analysis of indicators and the results in which we succeeded .

Widely confirmed our hypothesis according to which the UEMOA is not a ZMO. Therefore, propositions of economic policies were elaborated to allow the UEMOA to generate efficiencies necessary for the regulation of the exogènes shocks and pass from an asymme monetary area to a monetary area optimal symmetric.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	2
CHAPITRE 1 : L'UEMOA REpond T-ELLE AUX CRITERES D'UNE ZMO ?	8
SECTION 1 : LES CRITERES TRADITIONNELS DE LA THEORIE DES ZMO ET LEUR APPLICATION A L'UEMOA.....	8
I. LE DEGRE DE MOBILITE DES FACTEURS.....	9
II. LE DEGRE DE FLEXIBILITE DES SALAIRES.....	11
III- LE DEGRE D'OUVERTURE DES ECONOMIES.....	15
IV. LE DEGRE DE DIVERSIFICATION DE LA STRUCTURE DE PRODUCTION.....	20
1. Critère et difficultés de mesure.....	20
2. Dynamique d'intégration et spécialisation.....	21
V. L'ASYMETRIE DES CHOCS REELS.....	21
1. Les études sur données sectorielles.....	22
2. Les approches sur données agrégées.....	22
SECTION 2 : LES CRITERES MODERNES DE LA THEORIE DES ZMO.....	24
I. LE CRITERE DE DEGRE D'INTEGRATION FINANCIERE.....	24
II. L'ANALYSE COÛTS – AVANTAGES.....	26
III. LE CRITERE DE LA SIMILITUDE DES TAUX D'INFLATION.....	28
SECTION 3 : QUELQUES CRITIQUES A L'ENCONTRE DE LA THEORIE DES ZMO.....	28
CHAPITRE 2 : ANALYSE DES CRITERES DE POLITIQUES COMMUNES.....	30
SECTION 1 : DIAGNOSTIC PAR LES CRITERES DE POLITIQUES COMMUNES.....	30
I. LE CRITERE D'INTEGRATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES.....	30
II. LE CRITERE DE CONVERGENCE DES ECONOMIES.....	30
1. Solde budgétaire de base sur le PIB.....	32
2. Taux d'inflation.....	34
3. Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal.....	34
4. Arriérés de paiement.....	35
5. Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales.....	36
6. Dépenses en capital sur le financement interne en % des recettes fiscales.....	37
7. Ratio déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal.....	38
8. Taux de pression fiscale.....	38
III. LE CRITERE DE SOLIDARITE.....	39
1. Détermination des conditions d'optimalité.....	42
2. La détermination du seuil de solidarité.....	45
3. Les indicateurs d'alerte comme moyen de prévenir les crises de change.....	46
IV. LE FEDERALISME BUDGETAIRE.....	46
1. Les modalités pratiques des règles d'allocation de transferts.....	48
2. Problème d'aléa moral.....	50
3. L'applicabilité des mécanismes d'ajustement hors marché à l'UEMOA.....	50
SECTION 2 : LES TRAVAUX RECENTS DE FORMALISATION.....	54
1. Le modèle de Bayouni (1994).....	54
2. Le Modèle de Ricci (1997).....	56
CHAPITRE 3 : COMMENT PASSER D'UNE ZONE MONETAIRE ASYMETRIQUE A UNE ZONE MONETAIRE SYMETRIQUE ?	58
SECTION I- LA POLITIQUE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE RENFORCEE.....	58
1. Mobilité parfaite des facteurs et flexibilité totale des prix et des salaires.....	59
2. L'ouverture des économies.....	59
3. La diversification de la structure de production.....	60
4. L'extension de l'UEMOA aux pays de la CEDEAO.....	60
SECTION II- LA POLITIQUE BUDGETAIRE DANS LE CADRE DU PACTE DE CONVERGENCE, DE STABILITE, DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE.....	60
1. Les facteurs statistiques.....	63
2- Les facteurs institutionnels ou sociaux.....	63
3- Les facteurs de politiques fiscales.....	63
SECTION III- LA POLITIQUE MONETAIRE ET FINANCIERE DANS LE CADRE DU PACTE DE CONVERGENCE, DE STABILITE, DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE.....	64
1. Le canal du taux de change réel.....	65
2. Le canal du crédit.....	65
3. Les composantes de la demande globale : Consommation et Investissement.....	65
CONCLUSION GENERALE.....	69
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	72

INTRODUCTION GENERALE

Depuis le début des années 60, l'intégration économique et monétaire a suscité un grand intérêt pour les analyses mettant en évidence les conditions de constitution d'une zone monétaire optimale. La question qui revient souvent, est la reconnaissance des critères de détermination d'une zone monétaire optimale ou les conditions dans lesquelles un groupe de pays a intérêt ou non à maintenir un régime de changes fixes entre leurs différentes monnaies ou à opter pour une monnaie unique. Aujourd'hui encore, cette question se pose avec beaucoup plus d'acuité dans un contexte de crise et de globalisation de l'économie. Dans cette perspective, la constitution de grands ensembles économiques ouverts sur l'extérieur et l'établissement d'institutions supra nationales semblent être une réponse appropriée aux bouleversements de l'économie mondiale. En effet, les relations monétaires et financières entre différents pays ont subi une importante évolution, essentiellement dominée par la naissance et le développement d'organismes internationaux, régionaux ou sous régionaux. De plus en plus, on assiste à la remise en cause du paysage institutionnel basé sur les frontières érigées des Etats-nations. La tendance vers une économie globalisée devient hégémonique et constitue une nouvelle économie politique avec la théorie des grands ensembles (espaces) économiques. Il y a une reconstruction du politique à partir du concept de marché, qui implique la flexibilité et la compétitivité. Il faut mettre en place des pôles de performances et d'interdépendances technologiques et économiques porteurs de croissance économique et des revenus par tête.

Les bouleversements qui se sont opérés au niveau du système monétaire international ont conduit aux renouvellements des approches théoriques et de la conduite des politiques économiques et monétaires. C'est dans ce contexte qu'il faut appréhender la problématique sous-jacente à la mise en œuvre du projet de l'UEMOA. Le projet vise à faire face de façon collective et solidaire, aux crises économiques, aux instabilités monétaires et à assurer sur la base de complémentarités économiques, la défense des participants vis à vis de l'extérieur.

L'intégration économique est perçue comme un processus par lequel s'établissent des interdépendances structurelles entre les économies nationales sous forme d'échanges croissants de marchandises, de capitaux, de main-d'œuvre, sous la forme d'une conjugaison de politiques économiques, de projets réalisés en commun et sous la forme également de règles juridiques homogènes sur l'espace communautaire.

En s'appuyant sur les avantages de la communauté de monnaie déjà existante, le projet de l'UEMOA s'est engagé à établir un véritable espace intégré, géré comme une union économique à part entière. Les Etats membres souhaitent avoir des interdépendances plus fortes, avec la consolidation de la monnaie commune et l'assainissement du cadre macro-économique. Dans la perspective, le projet de l'union doit faciliter la mobilité des personnes, les échanges de biens, de services et des capitaux. La mobilité des personnes doit s'accompagner de la suppression de toute discrimination sur le marché du travail à l'égard des travailleurs des autres pays de la zone. Malgré les avantages attendus d'une union économique, les économies des pays membres de l'UEMOA sont très fragiles et sont soumises à un certain nombre de contraintes de développement.

- D'abord, la flexibilité des prix et des salaires est très limitée et la mobilité du travail reste faible. Forte de plus de 60 millions d'habitants, la population de l'union est inégalement répartie dans un même pays et d'un pays à un autre.

Certaines zones, principalement urbaines, sont surpeuplées alors que d'autres régions susceptibles de productions agricoles exploitables manquent de main d'œuvre, d'où l'existence d'un déséquilibre régional d'allocation du travail, non résorbé par les mouvements migratoires.

- Ensuite, l'absence de dynamisme des échanges intra-régionaux et de la faible représentativité dans les échanges mondiaux. Selon les statistiques de la Commission Economique pour l'Afrique (1999), les parts moyennes des exportations et des importations de l'UEMOA dans le commerce mondiale entre 1988 et 1997, sont respectivement 0,14% et 0,15% environs. Malgré l'avantage offert par la monnaie commune, l'UEMOA demeure encore une zone économique peu intégrée au plan commercial. En effet, la part de leurs échanges réciproques dans leur commerce intérieur est assez faible, l'essentiel de leurs transactions commerciales se faisant surtout avec les pays de l'OCDE. Par exemple, selon la source pré-citée, les parts moyennes des exportations intra-UEMOA sur ses exportations totales et des importations intra-UEMOA sur ses importations totales durant la même période, sont respectivement de 6,01% et 6,31%.

Cette situation est caractéristique des économies sous-développées dont les structures de production sont fondées sur la spécialisation dans la production de matières premières agricoles et /ou minières énergétiques, généralement destinées à l'exportation. Selon Norro¹ *"le fait historique majeur de cette évolution tient en ce que le secteur moderne de l'économie ne s'y est pas constitué à partir d'une transformation progressive de l'économie locale, mais s'y est implanté sur l'initiative de l'étranger, pour répondre à une demande extérieure. L'origine étrangère de la demande va circonscrire parmi toutes les activités de production possibles, les seules qui seront économiquement rentables malgré l'éloignement du marché : elle confèrera ainsi à la structure de production une assise étroite et donnera à l'expansion un caractère fluctuant et généralement limité"*.

- Enfin, il existe des différences notoires de performances macroéconomiques entre les pays de l'union, ce qui rend fragile l'économie de la zone dans le long terme. On note une incohérence globale entre les politiques budgétaires nationales et la politique monétaire commune, mais aussi le manque de flexibilité des coûts de production et des prix, la mobilité insuffisante des biens et services à l'intérieur de la zone et la faible diversification des économies et leur grande vulnérabilité à des chocs exogènes.

L'objectif global de cette recherche est d'étudier la problématique de la coordination des politiques économiques et monétaires entre pays présentant des structures économiques quasi-symétriques, mais qui sont affectés par des chocs asymétriques.

De façon spécifique, ce travail analyse le profil optimal de l'UEMOA en faisant référence à la théorie des zones monétaires optimales qui s'efforce de caractériser le coût de stabilisation lié à la perte du taux de change nominal en tant qu'instrument de la politique économique.

Cette analyse va montrer que l'UEMOA n'est pas une zone monétaire optimale, par référence aux critères définis par la théorie, en étudiant le fonctionnement des pays membres de l'union à travers la crise qui les frappe depuis les années 80, leurs comportements face aux chocs externes et les performances qu'ils enregistrent.

¹ Norro M. (1994), in Economie africaine : analyse économique de l'Afrique sub-saharienne Eds de Boeck, Bruxelles, p 11

Les questions fondamentales que nous nous posons sont les suivantes : *dans quelles mesures l'UEMOA peut générer des efficiences nécessaires à la régulation des chocs et tendre vers l'optimalité ? Quels sont les avantages et les coûts d'une ZMO ? Comment passer d'une zone monétaire asymétrique à une zone monétaire optimale symétrique ? L'intégration monétaire au sein de l'UEMOA est-elle adaptée aux besoins actuels des pays membres ?*

A la suite de ce qui précède, notre hypothèse centrale s'énonce comme suit: *En raison des disparités des situations macroéconomiques, l'UEMOA n'est pas une zone monétaire optimale.*

L'intérêt de l'étude réside dans la nécessaire réflexion autour des questions fondamentales ci – dessus déclinées. Remarquons que le processus d'intégration économique et monétaire de l'UEMOA a suivi une voie opposée à celle de l'Union européenne. En effet, l'Union européenne avait réalisé dans une grande mesure l'intégration économique portant sur les variables réelles (mobilité des facteurs, degré d'ouverture, diversification...), avant de s'engager résolument dans la renonciation aux politiques nationales de taux de change et adopter la monnaie unique. En conséquence, la plupart des modèles qui ont été développés dans ce sens avaient comme principal souci, la question des variables monétaires.

Dans le cadre de l'UEMOA, la monnaie unique n'a pas suivi un processus d'intégration économique réelle, mais plutôt a été une donnée de l'histoire coloniale. En effet, dans le cadre plus élargi de la zone franc, les rapports économiques et monétaires entre la France et ses colonies ont été organisés par touches successives afin de favoriser la colonisation, puis, après 1929, de faciliter sous la pression de la crise économique et des événements politiques internationaux, la constitution d'un ensemble économique visant à l'autonomie: *« on ne peut dire si historiquement l'étroite symbiose monétaire et financière dans laquelle se sont toujours trouvés les pays de l'union française a précédé ou suivi leur symbiose économique, laquelle est la cause, laquelle est l'effet.. ».Le renforcement mutuel de l'intégration économique et de l'intégration monétaire est fondamental. « Il est caractéristique de toute zone monétaire véritable; les liens monétaires ne peuvent aller sans les liens économiques et vice versa, quand il s'agit des rapport d'une "économie dominante" et d'"économie dépendante". Il se développe beaucoup plus vite à l'"âge des empires", où, voulue ou imposée, l'autarcie est une condition de survie »².*

Après les indépendances, les pays africains de la zone franc, disposant, de fait, d'une forte intégration monétaire, se sont efforcés de promouvoir leur intégration économique, sous des formes diverses; en dépit des rapprochements intervenus entre certains pays, à un niveau fonctionnel, l'intégration économique demeure faible. Aujourd'hui, il nous semble que les véritables problèmes qui se posent aux pays de l'UEMOA sont liés à l'intégration économique portant sur des variables réelles.

Aussi, à défaut de trouver un modèle formel applicable à l'UEMOA, qui intègre les critères fondamentaux d'une ZMO, nous allons faire l'analyse par les indicateurs pour évaluer l'importance des critères traditionnels, tout en essayant d'étudier les conditions d'efficacité et d'efficience du projet d'union.

² Bloch-Laine, F., (1956, p. 382), cité par GERARDIN, H., op cit.B

Le cadre théorique de référence de cette étude sera basé sur la théorie des Zones Monétaires Optimales. Dans sa version traditionnelle, cette théorie met essentiellement l'accent sur le coût lié à la perte du taux de change nominal comme instrument de stabilisation. Sa mise en œuvre doit théoriquement permettre de déterminer si un espace géographique particulier constitue une zone monétaire optimale, c'est-à-dire un ensemble de régions ou de pays pour lesquels il est profitable d'adopter une monnaie unique ou un système de taux de change irrémédiablement fixes.

La relation intégration monétaire - intégration économique se fonde sur des interactions dont le sens et la portée varient notamment, suivant le contexte historique des expériences examinées et leurs finalités. L'intégration monétaire est conçue, selon les auteurs, comme un préalable, une étape intermédiaire ou terminale du processus d'intégration économique. Le degré le plus élevé de l'intégration monétaire suppose, toutefois, une première avancée vers l'intégration économique: *"une union monétaire est en pratique, soit un instrument d'intégration économique, soit l'un des éléments d'une union économique préexistante; il n'y a pas d'exemple dans l'histoire contemporaine d'une union monétaire dont les membres n'aient pas en même temps fait partie d'un marché commun; en raison du degré de coopération économique indispensable pour réaliser une union monétaire, il est vain d'étudier des plans pour l'établissement de monnaies communes dans des zones étendues où les différents pays n'ont pas fait les premiers pas vers un rapprochement de leurs économies respectives"*³.

Dans ce contexte, la théorie identifie deux types⁴ de zone monétaire :

La zone monétaire optimale symétrique : Dans ce cas, les pays membres de la zone ont à peu près le même niveau de développement. Ces pays observent des flux d'échanges relativement équilibrés et leurs taux d'inflation sont convergents. Les taux d'intérêt convergent également du fait de la loi de parité des taux d'intérêt.

La zone monétaire asymétrique : Dans ce cas, un pays se détache et fait figure de pays centre et sa monnaie devient le point d'ancrage des autres monnaies de la zone. Les autres pays de la « périphérie » échangent très peu entre eux, mais, ils ont des liens commerciaux importants avec le pays centre. Les taux d'inflation et les taux d'intérêt convergent vers ceux du pays centre. Dans la zone monétaire asymétrique, l'ancrage à un pays centre à taux d'inflation bas et dont le niveau de développement est plus élevé ne favorise pas la croissance économique des autres pays de la « périphérie ». D'une part, l'écart entre le pays centre et les autres pays est tellement important qu'il est impossible qu'un processus concurrentiel se crée entre les systèmes productifs. En réalité, c'est une spécialisation des appareils productifs qui se met en place : le pays centre vend aux autres pays des biens à contenu de travail qualifié et les autres pays vendent à leur tour au pays centre des biens primaires ou de première transformation. D'autre part, le taux d'inflation dans la zone est nécessairement bas parce qu'il est le même que celui du pays centre. Pour les autres pays de la zone monétaire, cela revient à favoriser les tendances déflationnistes qui freinent la croissance. En effet, les secteurs de forte croissance génèrent inmanquablement des pressions inflationnistes à cause des tensions sur l'offre. Or, en freinant toute pression inflationniste dans ces pays, on étouffe indirectement tout secteur à forte potentialité de croissance et donc, la croissance économique.

³ MILADEK, J. (1966), pp101-102, cité par GERARDIN, H. (1989), la Zone Franc : Histoire et Institutions, Ed. L'harmatan, PARIS, Tome 1, 239p.

⁴ Diallo, M.L. (1996) « L'UEMOA est -elle une zone monétaire optimale ? », Document de recherche du CREA/FASEG/UCAD, pp9-12.

Il apparaît que l'UEMOA est une zone monétaire asymétrique du fait d'un processus historique spécifique. Le franc CFA de la zone, après le franc français (FF), est arrimé à l'euro qui est la monnaie commune de l'union européenne. Les pays membres de l'UEMOA disposent d'une politique monétaire commune définie par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Le FCFA est lié au FF par une parité fixe et, est convertible par le biais du compte d'opérations ouvert par la BCEAO auprès du trésor français.

Jusqu'à la fin des années 80, les échanges commerciaux des Etats de l'UMOA (devenus depuis 1994 UEMOA) se faisaient presque exclusivement avec la France, avec une part moyenne de 20%, alors que les échanges intra-union sont restés faibles de l'ordre de 6% des échanges totaux⁵. A partir des années 90, c'est plutôt les pays de l'OCDE (ou Union européenne), qui occupent cette première place dont la part des échanges commerciaux des pays varie entre 37 et 55%.

L'UEMOA ne résulte pas d'une évolution d'une zone monétaire symétrique, elle a suivi un processus d'intégration opposé à celui de l'union européenne. En dépit de l'avancée historique liée à l'existence d'une monnaie unique commune qui confère une certaine stabilité à la zone (inflation maîtrisée) comparée à ses voisines, de la mise en place d'une bourse régionale des valeurs mobilières et d'un tarif extérieur commun, l'économie de l'union demeure encore structurellement fragile à la fois peu efficace et peu intégrée pour assurer aux pays membres un développement soutenable et un niveau homogène de développement entre les pays membres.

Afin d'imprimer une influence significative à la dynamique du développement des pays participants, l'intégration monétaire doit être conçue comme un relais de l'intégration économique: *"on ne peut grouper en unions monétaires que des pays qui ont rapproché leurs économies, il n'y a pas d'union monétaire sans obligation de maintenir en permanence la cohérence du développement de tous les partenaires, sans concentration des financements"*⁶.

Soulignons cependant que le concept de zone monétaire a connu des évolutions au cours de l'histoire économique et en fonction des auteurs. Dans une acceptation extensive qui reflète les relations économiques et monétaires entre la première et seconde guerres mondiales, *"on appelle communément zone monétaire une association plus ou moins rigide de pays ayant des intérêts économiques communs et entre eux des liens plus étroits qu'avec le reste du monde"*⁷.

Après la seconde guerre mondiale, nous dit GERARDIN, une zone monétaire est considérée comme *"un ensemble constitué, à la suite d'un accord formel ou en conséquence d'un état de fait, par un groupe d'Etats ou de territoires observant des règles particulières dans leurs relations monétaires et confiant à la monnaie du principal d'entre eux un rôle essentiel dans les règlements internes à la zone et avec le reste du monde"*.

Pour LELART, M.⁸, il faut opérer une distinction entre zone monétaire et système monétaire. Une zone monétaire *"est un espace géographique au sein duquel une monnaie nationale est utilisée. Elle est née de pratiques, d'habitudes, de mécanismes; elle est essentiellement une construction empirique qui s'est précisée par l'usage"*.

⁵ BCEAO, *Statistiques Economiques et Monétaires*, cité par Diallo, M. L., op cit

⁶ ALIBERT, J., (1969, p. 9), cité par GERARDIN, H., op cit.

⁷ Anonyme, *cahiers français*, 1965, p 1, cité par GERARDIN, H., op cit.

⁸ LELART, M., (1986, p 1) cité par GERARDIN, H., opcit.

Tandis qu'un système monétaire "est un ensemble de règles fondées sur des principes bien établis et acceptés par certains pays aux termes, le plus souvent, d'un accord ratifié par tous. L'accord peut prévoir qu'une monnaie nationale aura un rôle particulier, il peut aussi prévoir la mise en place d'une monnaie nouvelle créée et gérée par une institution supra - nationale".

En définitive, l'union monétaire est la phase finale du processus d'intégration monétaire. Elle se caractérise par "l'émission d'une monnaie commune unique dont la circulation se fait librement entre les pays membres et par la création d'une autorité monétaire centrale chargée de regrouper les réserves de devises de tous les pays membres et de décider de la politique monétaire"⁹.

Selon Mc KINNON¹⁰, "on peut appeler zone monétaire optimale un groupe de pays aux échanges de marchandises fortement intégrés, autorisant la libre circulation des facteurs et ayant des monnaies effectivement convertibles".

Pour Masson et Taylor (1992), "une union monétaire se définit stricto sensu comme une zone au sein de laquelle les taux de change sont caractérisés par une relation fixe, permanente et unique". A la limite, une union monétaire peut être caractérisée par l'adoption d'une monnaie unique, mais une union monétaire n'implique nullement une monnaie unique. On supposera que les implications macroéconomiques d'une union monétaire à taux de change irrévocablement fixes sont les mêmes que celles d'une union à monnaie unique. On traitera donc de manière équivalente ces deux formes d'union monétaire. Toutefois, notre centre d'intérêt porte sur le cas de la monnaie unique qui caractérise les pays de l'UEMOA avec la zone F CFA.

Ainsi, après cette introduction qui pose la problématique du sujet et décline les objectifs, les résultats et la méthodologie de la recherche, notre réflexion va s'articuler autour des axes suivants :

- Nous allons donner un large aperçu de la littérature sur les zones monétaires optimales et tenter de confronter les critères définis par la théorie aux réalités économiques, monétaires et financières des pays de la zone, pour finalement déterminer la taille optimale de l'union (chapitres 1 et 2). Dans la mesure où cette théorie se veut opérationnelle, nous allons mettre l'accent sur son diagnostic pour voir si l'UEMOA répond aux critères d'une ZMO.
- Le troisième chapitre porte sur les propositions de politiques économiques, monétaires et financières, et les mesures nécessaires pour générer l'efficacité et l'efficience du projet d'union, mais aussi réguler les chocs exogènes, afin de tendre résolument vers l'optimalité.

Nous tirerons en dernière instance une conclusion générale pour apprécier les résultats auxquels notre recherche a abouti. L'analyse n'a certainement pas la prétention d'être exhaustive, cependant, les propositions qui en découlent constituent des conditions indispensables pour passer d'une zone monétaire asymétrique à une zone monétaire optimale symétrique.

⁹ NSOULI, S.M., (1981, pp41-42), cité par GERARDIN, H., opcit.

¹⁰ R.I. Mc KINNON (1983, p245) cité par GERARDIN, H., op cit.

CHAPITRE 1 : L'UEMOA REPOND T-ELLE AUX CRITERES D'UNE ZMO ?

Depuis l'article pionnier de Mundell (1961), la théorie des ZMO a développé progressivement un certain nombre de critères relatifs à la structure des économies à partir desquels on tente d'établir les chances de succès dont jouit une union monétaire dans la manière de gérer les chocs économiques. Son cadre de référence fait appel aux notions keynésiennes de rigidité des salaires et des prix. L'accent est également mis sur la nature des chocs (effets symétriques ou asymétriques) affectant les régions constitutives d'une union monétaire. Ce cadre keynésien influence évidemment la perception du taux de change dans la correction des effets de développements différents de demandes et de coûts entre les pays formant une union monétaire. A l'inverse, la vue monétariste considère que les modifications de taux de change, soit sont inefficaces, soit dégradant la situation des pays. Donc, il apparaît deux types de classifications¹¹ de la littérature des ZMO qui distinguent les analyses traditionnelles et les analyses modernes, d'une part, les analyses en termes réels et les analyses en termes monétaires d'autre part.

Dans ce chapitre, nous allons passer en revue le maximum de critères de reconnaissance d'une ZMO avec une application pour chacun d'entre eux au cas de l'UEMOA. Nous distinguons les critères traditionnels (section 1), c'est à dire tous ceux qui sont proches de la vue de Mundell et qui mettent l'accent sur les variables réelles, des critères modernes (section 2) qui se détachent de Mundell et intègrent les variables nominales. Dans la section 3, nous ferons quelques observations générales qui mettent en évidence les critiques formulées à l'encontre de la théorie des ZMO.

SECTION 1 : LES CRITERES TRADITIONNELS DE LA THEORIE DES ZMO ET LEUR APPLICATION A L'UEMOA.

L'objet de la théorie des ZMO ressort bien à travers l'exemple développé par Mundell (1961) d'un glissement de la demande relative d'une région (pays) à l'autre. Ce qui est parfaitement l'exemple type d'un choc asymétrique. Chaque région (pays) se voit confronter à un problème d'ajustement. La première région (pays) est confrontée à une augmentation du chômage, une baisse de la production et à un déficit de la balance courante surtout si, par des mécanisme de transfert, le niveau des dépenses de ses résidents est relativement maintenu, ce qui accroît son déficit budgétaire. Au même moment, la seconde région connaît une expansion qui peut générer des pressions à la hausse sur son niveau de prix, une demande de travail supplémentaire et accumuler des surplus extérieurs.

Il apparaît que devant un tel déséquilibre macroéconomique, la variation du taux de change réel constitue un puissant canal d'ajustement : la dépréciation de la devise de la région 1 par rapport à celle de la région 2 élimine les problèmes respectifs de balance courante et de chômage d'une part, le problème des pressions inflationnistes d'autre part. En l'absence de la flexibilité du taux de change nominal, c'est le secteur réel de la première région qui supporte cet ajustement à travers les variations de revenus et de chômage. En fait, on note trois mécanismes d'ajustement possibles qui ne s'exclut pas forcément¹².

¹¹ RICCI, L.A., (1997), cité par ONDO OSSA, A., (2000), in « Zones Monétaires Optimales et crises de change : le cas de la zone franc africaine », La Revue du L.E.A, vol.1, N°3-4, p.4

¹² DIALLO, M.L., op cit. p.3

D'abord, s'il y a une flexibilité des salaires dans les deux pays, la courbe de demande se déplace vers la gauche dans la première région (pays) (les salariés modifient à la baisse leurs revendications salariales et le taux de salaire diminue) et vers la droite dans la seconde région (les salariés demandent une hausse des salaires et le taux de salaire augmente) ; ce qui rétablit l'équilibre. De plus, la baisse du taux de salaire dans la première région rend ses produits plus compétitifs ; ce qui a pour effet d'augmenter la demande de ses produits. Dans la deuxième région, la hausse des prix rend ses produits moins compétitifs ; ce qui a pour effet de diminuer la demande de ses produits, conduisant ainsi au rétablissement de l'équilibre de ce marché.

Ensuite, s'il y a une mobilité du facteur travail, alors les chômeurs de la première région pourront émigrer vers la seconde où il y a un excédent de demande de travail, ce qui empêcherait une baisse des salaires dans la région 1 et une hausse des salaires dans la région 2. Ainsi, le problème de chômage disparaît dans la première région de même que le problème de pression inflationniste dans la seconde région.

Enfin, si ces mécanismes ne fonctionnent pas pleinement, alors la seconde région peut augmenter les impôts pour diminuer la demande globale (la courbe de demande se déplace vers le bas) et subventionner la première région pour soutenir la demande globale (la courbe de demande globale se déplace vers le haut). La région 1 aura toujours un déficit du compte courant, mais il sera financé par la seconde région.

Les deux premiers mécanismes ont été identifiés par Mundell qui concluait, alors qu'en l'absence de flexibilité des salaires et /ou de mobilité du facteur travail, il était impossible à un pays de faire face à un choc négatif qui affecterait la demande globale s'il participait à une zone monétaire. En fait, Mundell définissait ainsi les conditions qui présidaient à la création d'une zone monétaire optimale dans laquelle il est possible d'instaurer une monnaie unique dont le taux de change est flexible par rapport aux différentes autres monnaies du reste du monde.

L'examen des critères développés par la théorie des ZMO permet de mesurer le coût d'ajustement qu'implique la renonciation à l'instrument du taux de change. Ces critères sont cependant de nature assez diverse. Certains d'entre eux, tels que la mobilité des facteurs de production et le degré de flexibilité des salaires et des prix, insistent sur des mécanismes d'ajustement de marché qui peuvent suppléer à la flexibilité du taux de change. Le degré de diversification au sein de l'union monétaire met l'accent sur la probabilité d'occurrence de chocs asymétriques. A première vue, ces critères permettent de délimiter l'étendue désirable d'une union monétaire ou de juger si une union monétaire existant constitue une ZMO. C'est dans cette perspective que cette étude tente de les appliquer au cas de l'UEMOA.

I. LE DEGRE DE MOBILITE DES FACTEURS.

Dans l'exemple de glissement de la demande, la mobilité du travail constitue un mécanisme naturel qui rétablit l'équilibre initial perturbé par le choc. Ces mouvements du facteur travail éliminent le besoin d'une diminution des salaires dans la première région, résolvent les problèmes de balance des paiements et écartent le recours à une dévaluation. Mundell (1961) décrit donc une ZMO comme une entité économique au sein de laquelle les facteurs de production sont mobiles. Il estime que la flexibilité des marchés du travail est capitale en cas de choc asymétrique en union monétaire. Et, la décomposition idéale du monde en zones monétaires devrait se faire de telle manière que les facteurs de production soient mobiles au sein de chaque zone mais immobiles d'une zone à une autre.

En cas de rigidité, seule une politique budgétaire conséquente peut conduire à l'ajustement. L'accroissement du taux d'imposition dans la région 2 permet de réduire l'excès de demande. Au même moment, ces recettes fiscales sont transférées vers la première région pour y financer le déficit.

Mundell adopta ainsi le postulat ricardien du commerce international : la mobilité des biens équivaut à la mobilité des facteurs. Pour Mundell, une zone monétaire est dite optimale, lorsque la mobilité des facteurs à l'intérieur de la zone est plus forte que celle qui apparaît vis à vis de l'extérieur. On ne peut maintenir le change fixe que lorsqu'il y a mobilité interne des facteurs. En cas de mobilité de facteurs faible à l'intérieur de la zone, la formule des changes flexibles est plus avantageuse.

Par conséquent, la littérature tend à reconnaître les mérites de la mobilité du travail en tant que mécanisme d'ajustement au sein d'une zone de taux de change fixes. Toutefois, on a noté quelques critiques sur l'importance de ce critère.

La thèse de Mundell se heurte d'abord à la critique de Fleming qui considère que la mobilité internationale du capital devrait être la condition d'une zone monétaire optimale. Quant à Kenen, il soutient que la thèse de Mundell est irréaliste car trop rare et conduit surtout à des zones monétaires optimales trop petites et trop nombreuses. Selon Mélitz (1991), la vue de Mundell fait implicitement référence aux courbes de Phillips à long terme. Une zone de mobilité du travail constitue dans cette perspective une zone dans laquelle s'applique une courbe de Phillips à long terme unique. Dès lors, puisque la notion d'arbitrage à long terme entre chômage et inflation est depuis longtemps tombée en discrédit au sein de la théorie macro-économique, le critère de Mundell (1961) doit être aussi abandonné. Melitz (1995) note que seul un modèle macroéconomique fort spécifique pourrait mener à la conclusion que la mobilité géographique du travail est la variable critique d'ajustement. Comme le soulignent Brociner et Levine (1992), le rôle relativement faible des migrations internationales a également été avancé pour critiquer ce critère.

Quant à Diallo¹³, il situe les critiques des thèses de Mundell à deux niveaux : d'une part, à cause du critère de mobilité du facteur travail qui réduit considérablement le domaine de validité de la zone monétaire optimale et d'autre part, par l'indétermination qu'elles introduisent sur les limites géographiques de la zone monétaire.

Même s'il n'est pas le seul critère, il serait intéressant d'évaluer le degré de mobilité du travail au sein de l'UEMOA pour appréhender correctement toutes les caractéristiques des marchés du travail des pays membres. Cependant, on constate dans la zone UEMOA un manque d'études empiriques approfondies et scientifiquement fiables, touchant au fonctionnement des marchés du travail, mais aussi et surtout une pénurie de chercheurs et d'institutions de recherche intéressés par cette problématique.

¹³ DIALLO, M.L., op cit. p. 3

Les études empiriques de références qui existent sur cette question, dans le cadre d'une zone économique et monétaire, portent essentiellement sur l'Union européenne, les USA, le Canada. L'enseignement fondamental que nous pouvons tirer de ces études avec Bayoumi et Eichengreen (1992), est le fait qu'un faible niveau de mobilité du travail observé peut refléter plusieurs situations différentes : un marché du travail qui s'ajuste peu, l'émergence de chocs affectant ce marché du travail de manière fort symétrique ou le rôle joué par la flexibilité des salaires.

En dépit de l'absence de statistiques et d'études scientifiques, sur la base d'une simple observation, nous pouvons soutenir qu'il n'y a pas davantage de mobilité intra-régionale dans la zone UEMOA que vis à vis de l'extérieur¹⁴, tant pour ce qui est de la main d'œuvre qu'en ce qui concerne les flux financiers ou d'investissements directs. Concernant plus précisément les transferts (politique budgétaire), ce type de solutions, couramment préconisées entre les différentes collectivités décentralisées d'un même pays (exemple de la politique de régionalisation au Sénégal), est difficilement applicable à des Etats souverains¹⁵. L'une des tentatives d'explication tient au fait que les stratégies de développement basées sur l'import substitution qui étaient en vigueur dans la zone pendant longtemps, ont conduit à une prolifération d'unités manufacturières concurrentes de petites tailles dont les coûts de production sont élevés (des industries textiles, des sucreries, des tabacs, des industries chimiques, etc). Tout ceci incline à conclure que l'UEMOA n'est pas une zone monétaire optimale au sens de Mundell. On pourrait toutefois s'attendre à ce que l'UEMOA accroisse la mobilité des facteurs du fait de la disparition des barrières légales (tarif extérieur commun, libre circulation des biens, des services et des personnes physiques). Mais le doute est permis à ce niveau. En effet, l'histoire ne plaide pas en faveur d'un tel effet, eu égard à la montée des nationalismes et de la xénophobie dans certains pays membres de l'union, l'instabilité politique et les conflits civils dans d'autres, sans compter les intérêts égoïstes et les questions d'orgueil national et /ou de souveraineté qui ont remis en cause à plus d'une fois les projets d'intégration des pays.

Au regard de ce qui précède, le faible degré de mobilité du travail constitue un handicap potentiel pour l'UEMOA en tant qu'union monétaire. Sans aucun doute, le recours excessif au critère de mobilité du travail qui a prévalu au début des années 90 a entraîné un certain rejet des enseignements de la théorie des ZMO. De nombreuses analyses ont ainsi perdu de vue que la théorie a développé depuis Mundell (1961) d'autres critères structurels.

II. LE DEGRE DE FLEXIBILITE DES SALAIRES

Dans l'exemple développé par Mundell (1961), il est clair que la flexibilité totale des prix et des salaires assure un retour automatique vers l'équilibre initialement perturbé. Par contre, en l'absence conjointe d'une flexibilité des salaires et d'une mobilité suffisante, le taux de change réel (et donc nominal) doit s'ajuster. Dès lors, la théorie des zones monétaires optimales définit implicitement un autre critère, le degré de flexibilité des salaires et des prix.

¹⁴ Selon BEINE, M., (1999), même en Europe, l'ensemble des études empiriques conclut que le degré de mobilité du travail est faible comparé à celui d'autres unions monétaires existantes telles que les USA ou le Canada. Sur la base de ce seul critère, BEINE conclut que l'Europe n'est pas une ZMO, du moins pas autant que les USA.

¹⁵ ONDO OSSA, A., op cit. p. 6

Ainsi, la plupart des économistes considèrent un degré relativement important de rigidité des prix et des salaires comme une entrave potentielle à la constitution d'une union monétaire. Cependant, selon Masson et Taylor (1992), il est important de distinguer flexibilité réelle et flexibilité nominale. Nous l'avons déjà dit, mais encore faudrait-il le répéter, la théorie des zones monétaires optimales tente d'évaluer les circonstances dans lesquelles la perte du taux de change nominal comme instrument de stabilisation s'avère coûteuse.

Dans un cas de rigidité totale du salaire réel, les variations du taux de change nominal n'affecte ni l'emploi, ni les exportations nettes car la rigidité du salaire réel implique la rigidité du taux de change réel. Donc, il importe d'analyser profondément le critère des rigidités de prix et de salaire.

L'analyse de l'effet respectif des rigidités nominales et réelles sur l'ajustement d'une économie ouverte face à des chocs asymétriques a été notamment formalisée par Blanchard et Muet (1993) et par Muet (1995). A l'aide d'un modèle simple résumant «*la dynamique compétitivité – emplois*», Muet (1995) montre qu'en l'absence de rigidités nominales, la compétitivité est indépendante du taux de change nominal. Son évolution est uniquement fonction de l'écart au chômage d'équilibre. En présence de rigidités nominales, le processus d'ajustement vers l'équilibre initialement perturbé (on fait l'hypothèse d'un choc dépressif sur la demande) est plus lent et peut par contre être singulièrement accéléré par une modification de la parité. Qu'en est-il des économies de l'UEMOA ?

Les politiques économiques et sociales avaient, jusqu'à la mise en œuvre de l'ajustement, à des degrés divers, privilégié des techniques à haute intensité capitaliste fondée sur un modèle d'import substitution. Les politiques sociales mettaient l'accent sur des objectifs de redistribution :

- La codification du travail et la garantie d'emploi concernaient les fonctionnaires titulaires ou les salariés à plein temps : SMIG, interdiction de licenciement sans autorisation préalable, contrôle de l'inspection du travail.
- L'accès aux biens alimentaires et aux services collectifs subventionnés intéressaient principalement des groupes protégés (militaires, fonctionnaires).

Les principales mesures d'ajustement ont concerné la baisse des salaires réels, une plus grande flexibilité du marché du travail, une déréglementation et un retrait de l'Etat. L'Etat avait une fonction centrale à la fois de régulateur du marché du travail, de planificateur et d'employeur. Il en a résulté une gestion bureaucratique et administrée du marché officiel. D'où la nécessité du désengagement de l'Etat sur le marché du travail privilégiant trois aspects fondamentaux :

- Les changements institutionnels du secteur productif public : liquidation, privatisation, amélioration de la gestion ;
- La réduction et rationalisation des dépenses publiques, plus grande autonomie de l'embauche, de la promotion et de la rémunération au sein des entreprises publiques ; blocage des rémunérations dans la fonction publique ;
- La modification du contexte institutionnel des relations de travail, révision et libéralisation des codes du travail : au Sénégal et au Mali depuis le début des années 90, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Niger, au milieu des années 90 et enfin au Bénin et au Togo à la fin des années 90.

La déréglementation conduit à un abandon des conventions nationales de travail et remet en cause l'intervention de l'Etat, jugée inappropriée, en supprimant les autorisations de licenciement et le monopole d'embauche. Elle vise à donner plus de flexibilité à la gestion de l'emploi et à réduire les coûts de transactions et les rigidités jugées excessives pour les entreprises, en facilitant leurs capacités de réaction et d'adaptation aux lois du marché. L'ajustement a fortement modifié les conditions de fonctionnement du marché du travail. Plusieurs effets peuvent être distingués notamment du côté de la demande de travail :

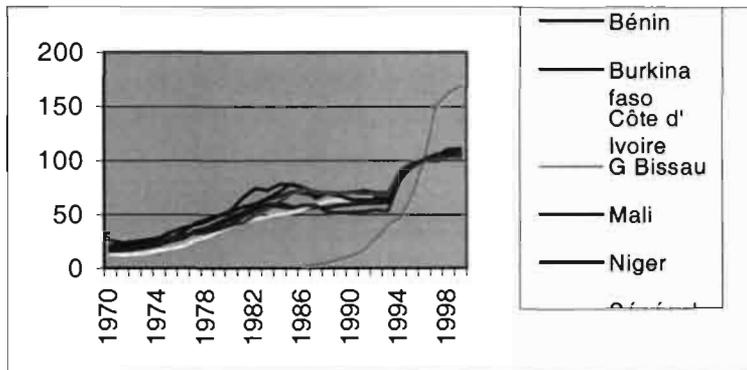
- Un effet de concurrence entre les secteurs formels et informels. Les politiques de libéralisation des prix, de réduction des coûts de production, d'abaissement de la protection, doivent conduire à une baisse des prix de produits importés et des prix du secteur moderne qui concurrencent le secteur informel.
- Un effet de paupérisation : la baisse de revenus des agents conduit à un report de la demande vers les secteurs à bas prix et à qualité inférieure et donc stimule le secteur informel.
- Un effet de complémentarité : les liens de complémentarité entre les secteurs formel et informel existent au niveau des biens intermédiaires et des biens d'équipement et surtout des revenus.

Au niveau de l'offre de travail, on observe un changement de comportements vis à vis de l'informel. Dans la quasi totalité des pays de l'UEMOA, on a noté un effondrement du salariat d'entreprise et une perte d'emploi dans les administrations publiques. La forte tendance à l'informalisation et la déréglementation des marchés, constituent le moteur de la flexibilité des prix et des salaires dans les économies de l'UEMOA.

De façon générale, les marchés du travail des pays de l'UEMOA réagissent uniformément face à des chocs exogènes. Selon Stein (1994), suite à l'ajustement de change intervenu en janvier 1994, on a noté des effets de désindustrialisation liés à la hausse des taux d'intérêt, à l'augmentation des prix des intrants et des équipements, à la baisse de la demande et à la dette des entreprises. La flexibilité des salaires sur les marchés du travail dans l'UEMOA, confirmée par diverses études, invalide l'hypothèse que la rigidité du marché du travail serait à l'origine du déclin de l'emploi. La flexibilité des salaires a conduit à une réduction des écarts des salaires, entre les secteurs public et privé et entre les secteurs moderne et informel, à travers un processus d'égalisation par le bas. Quant aux évolutions de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui est spécifique à chaque pays membre de l'union et de l'inflation, on note une parfaite flexibilité depuis les années 70 (cf. fig. 1&2). On remarque un accroissement soutenu de l'IPCH depuis le début des années 90, reflétant ainsi le coût élevé de la vie, avec comme résultat, une forte dépendance vis à vis de l'extérieur pour satisfaire ses besoins de consommation. Par ailleurs, l'inflation est généralement bien maîtrisée dans la zone, comparée aux pays voisins, abstraction faite de l'année 1994. Depuis près de 30 ans (1971 – 1990), l'inflation moyenne mesurée par l'IPCH n'a guère dépassée 8% (cf. fig. 3&4). Cette maîtrise n'est que le résultat de la politique monétaire commune et la responsabilité assurée de la BCEAO quant à l'application de la politique de lutte contre l'inflation. Malgré l'absence de rigidités et l'avantage de la monnaie commune, les pays de l'Union n'ont pas pu empêcher la dévaluation de 50% de leur monnaie en 1994. Au total, la flexibilité des salaires et des prix n'a pas permis de relancer significativement ni l'emploi, ni la production dans les économies de l'UEMOA. Selon HUGON, la chute des salaires nominaux et réels et des écarts entre secteurs, durant la période d'ajustement structurel, n'a pas contrecarré la baisse de la capacité d'absorption des économies de l'union qui relève plus de facteurs structurels que les programmes tendent à négliger.

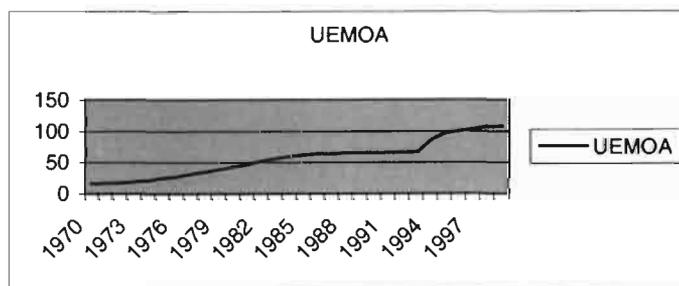
Comme on le voit, l'économie de l'Union a un comportement particulier et l'application directe du critère de flexibilité des prix et des salaires ne permet donc pas de déterminer clairement si l'UEMOA constitue une ZMO.

Figure 1 : Evolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé par pays, Base 100 = 1996



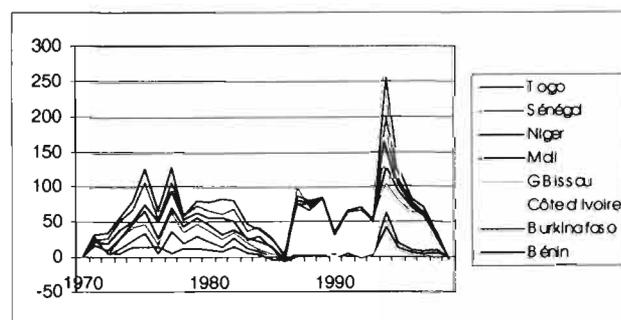
(source: BCEAO/DRS/SS)

Figure 2: Evolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé moyen dans l'UEMOA , Base 100 = 1996



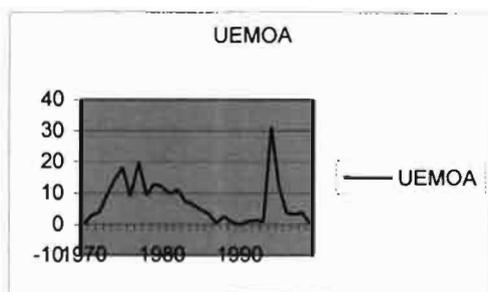
(source: BCEAO/DRS/SS)

Figure 3 : Evolution de l'inflation mesurée par l'IPCH par pays



(source : BCEAO/DRS/SS)

Figure 4 : Evolution de l'inflation mesurée par l'IPCH dans l'UEMOA



source : BCEAO/DRS/SS

III- LE DEGRE D'OUVERTURE DES ECONOMIES.

C'est Mc KINNON (1963) qui, le premier, a insisté sur le degré d'ouverture comme critère de décision entre un régime de taux de change fixes ou un régime de taux de change flexibles. Contrairement aux autres critères traditionnels, le degré d'interdépendance des économies s'applique à la fois aux coûts et aux bénéfices de l'union monétaire. Comme le note Mélitz (1991), l'idée que les bénéfices d'une union monétaire augmentent en fonction du degré d'ouverture ne requiert pas une justification élaborée. Plus le volume de commerce intra – régional au sein de l'union monétaire est important, plus les économies de coûts de transactions seront élevées. Il s'agit là du bénéfice essentiel pris en compte par la théorie des zones monétaires optimales.

Si l'on admet l'existence d'autres bénéfices, les gains retirés de la réduction de l'incertitude due à la fixation des taux de change augmentent en fonction du degré d'interdépendance entre les économies (Krugman 1990, De Grauwe 1994). Dès lors, on peut reprendre la règle formulée par De Grauwe (1991) : plus un pays est ouvert par rapport à ses partenaires, plus élevés sont les gains qu'il retire de sa participation à une union monétaire comprenant ces partenaires.

La relation entre les coûts d'une union monétaire et le degré d'ouverture d'une économie est nettement moins intuitive. On rencontre dans la littérature différents arguments qui plaident en faveur d'un effet négatif du degré d'ouverture sur les coûts engendrés par un taux de change fixe. Mc KINNON (1963) a tout d'abord souligné que l'efficacité du taux de change dans la poursuite du double objectif d'équilibre extérieur et de stabilité des prix est d'autant plus grande que l'économie est fermée vis à vis du reste du monde.

Dès lors, étant donné cet objectif de stabilité des prix, les économies dont le secteur des biens commercés est relativement important (la part des biens échangeables est importante par rapport à celle des biens non échangeables dans le revenu national) ont intérêt à fixer leurs taux de change vis à vis de leurs partenaires commerciaux. Les arguments relatifs à la stabilité des prix ne sont cependant pas les seuls. Mélitz (1991) avance deux arguments : Premièrement, les économies plus ouvertes sont caractérisées par une propension marginale à importer plus élevée, ce qui implique une dépendance moins marquée vis à vis de l'ajustement du taux de change.

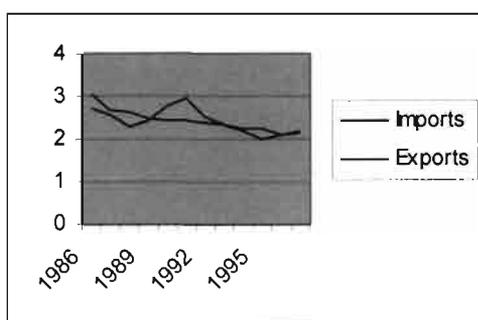
En effet, une économie ouverte à forte propension à importer, éprouve moins qu'une autre le besoin de recourir à une politique monétaire indépendante, car l'ouverture agit comme stabilisateur automatique. Le coût d'une union monétaire est donc relativement moins faible pour une économie ouverte, que les marchés du travail soient flexibles ou non. Deuxièmement, Méltz met en évidence la moindre capacité du taux de change à modifier les termes d'échange réels dans le cas des économies plus ouvertes. Cette moindre capacité provient de l'ajustement plus rapide des prix domestiques des biens commercés.

Ces différents arguments amènent ainsi Méltz (1995) à conclure que le degré d'ouverture constitue le critère essentiel d'une ZMO. Selon Beine (1999) l'idée que les coûts d'une union monétaire diminuent avec le degré d'ouverture n'est cependant pas la seule. Pour un niveau donné d'efficacité du taux de change, les coûts d'ajustement augmentent avec le degré d'ouverture dans la mesure où chaque pays est davantage exposé aux chocs étrangers. Comme le montre Ricci (1997) dans le cadre d'un modèle formel, cet argument s'applique particulièrement aux chocs réels et, sous certaines conditions, aux chocs monétaires. L'effet net du degré d'ouverture est donc bien ambigu et dépend des hypothèses de travail. Ce point illustre bien le besoin d'une approche plus formelle. Une telle approche permet en effet, d'une part de mesurer l'interaction entre différents facteurs et, d'autre part, de spécifier les éléments intégrés dans l'analyse.

Si on retient, à l'instar de la théorie des zones monétaires optimales le degré d'interdépendance entre les économies comme critère de désirabilité d'une union monétaire, on peut tenter de déterminer si son application donne lieu à un diagnostic favorable au projet de l'UEMOA.

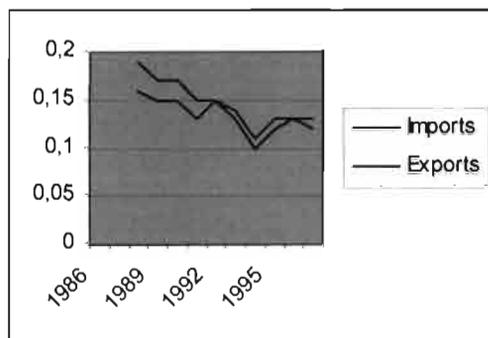
On remarque une absence d'études empiriques systématiques et fiables sur la question dans la zone UEMOA. Néanmoins, sur la base des bribes d'informations, les chercheurs sont unanimes de constater que malgré l'existence de marchés parallèles, les économies de l'UEMOA sont caractérisées par un faible degré d'ouverture.

**Figure 5 : Evolution de la part de l'Afrique dans le commerce mondial (%) :
Importations, Exportations.**



Source: Compendium of Intra African and Related Foreign Trade Statistic, Economic Commission for Africa 1999

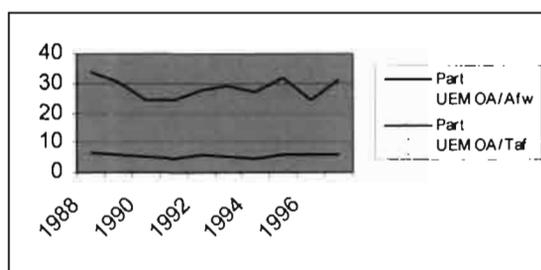
Figure 6 : Evolution de la part de l'UEMOA dans le commerce mondial (%) : Importations, Exportations.



Source: Compendium of Intra African and Related Foreign Trade Statistic, Economic Commission for Africa 1999

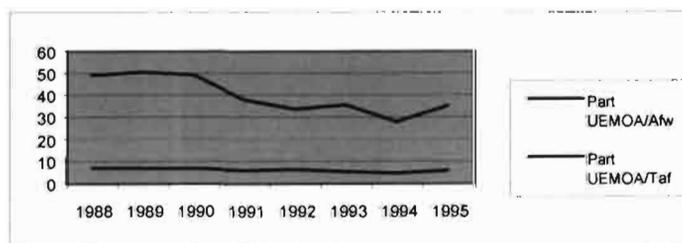
En dépit de la croissance accrue des échanges mondiaux du fait de la mondialisation de l'économie, l'Afrique occupe une place marginale dans les transactions mondiales. Sa part moyenne tourne généralement autour de 2,5% du commerce mondial (cf. tableau 3 en annexe). Quant à la zone UEMOA, elle occupe une part négligeable et de tendance décroissante dans le commerce mondial. Les figures 5 et 6 indiquent bien cette tendance à la baisse. Les parts moyennes des exportations et des importations de l'UEMOA dans le commerce mondial entre 1988 et 1997 sont respectivement de 0,14% et 0,15%. De façon quasi constante l'UEMOA importe plus qu'il n'exporte. Ce qui implique un déficit permanent de la balance commerciale et une situation précaire des finances publiques.

Figure 7 : Evolution des parts des exportations UEMOA/ Af. W. et total Afrique.



Source: Compendium of Intra African and Related Foreign Trade Statistic, Economic Commission for Africa 1999.

Figure 8 : Evolution des parts des importations UEMOA/ Af. W. et total Afrique.



Source : Compendium of Intra African and Related Foreign Trade Statistic, Economic Commission for Africa 1999

La part moyenne des exportations de l'UEMOA entre 1988 et 1997 représente 28,5% environ des exportations de l'Afrique de l'ouest (soit de la CEDEAO), alors qu'elle demeure faible dans le total des exportations africaines (soit 6% environ). Quant aux importations, l'UEMOA occupe 40% environ du total des importations de la CEDEAO. Les parts des exportations et des importations de l'UEMOA/totales de l'Afrique demeurent quasi constantes avec une légère supériorité des importations sur les exportations. Par contre, au niveau de la CEDEAO, les parts des exportations ont tendance à augmenter tandis que les parts des importations baissent.

Tableau A : Matrice de synthèse du commerce intra-zone et par pays (valeur totale en milliers de dollar US)

	Exportations					importations				
	1993	1994	1995	1996	1997	1993	1994	1995	1996	1997
Bénin	34593	16850	11358	62917	81146	15641	7192	3291	4065	2407
B Faso	129871	163379	166030	112847	144577	6749	6380	5477	2585	6254
C.Ivoire	7355	62251	90887	32841	8145	507326	402849	454188	223667	374494
Gbissau	4306	5726	5978	13234	21946	2387	3305	3137	176	172
Mali	129530	257996	240153	245937	290773	10406	6587	6604	8841	7210
Niger	34726	49797	49954	42262	53215	9934	12427	11366	400	1529
Sénégal	60234	19795	19263	47293	27450	110731	37029	38904	49674	68910
Togo	42413	70801	75848	82326	95777	32051	16619	25138	36065	16192
UEMOA	443028	646595	659471	639657	796341	695226	492388	548105	325473	477168

► Ce tableau est déduit des tableaux des matrices en annexe

Tableau B : Ratio Commerce Extérieur dans l'Union/PIB (%)

	1993	1994	1995	1996	1997
Bénin	1,19	0,8	0,36	1,51	1,95
Burkina Faso	3,33	0,45	3,64	2,27	3,16
Côte d'Ivoire	2,47	3,03	2,72	1,19	2,15
Gabon	1,41	1,91	1,79	2,47	4,11
Mali	2,61	7,50	5,00	4,86	6,01
Niger	1,38	1,99	1,62	1,07	1,48
Sénégal	1,57	0,78	0,64	1,04	1,10
Togo	3,01	4,44	3,85	4,01	3,72
UEMOA	2,21	2,96	2,44	1,82	2,48

► Ce tableau est dérivé du rapport entre les tableaux 8 et 9 en annexe

Tableau C : Ratio Exportations Intra-UEMOA/ PIB (%)

	1993	1994	1995	1996	1997
Bénin	1,64	1,09	0,56	2,84	3,79
Burkina Faso	6,33	8,81	7,05	4,44	6,06
Côte d'Ivoire	0,07	0,81	0,9	0,3	0,76
Gabon	1,81	2,42	2,35	4,88	8,15
Mali	4,83	14,63	9,73	9,39	11,74
Niger	2,16	3,18	2,65	2,12	2,88
Sénégal	1,1	0,54	0,43	1,01	0,62
Togo	3,43	7,2	5,79	5,58	6,38
UEMOA	1,72	3,36	2,66	2,41	3,11

► Ce tableau est dérivé du rapport entre les tableaux A ci-dessus et 9 en annexe

Pour ce qui concerne les interdépendances entre les économies de l'UEMOA, elles demeurent faibles. Les ratios des exportations intra – zone sur ses exportations totales sont relativement modestes (cf. tableau 4 en annexe). Ce faible degré d'ouverture est confirmé par le niveau bas des ratios commerce extérieur/PIB et exportations intra UEMOA/PIB (cf. tableaux B&C). On note cependant des différences d'un pays à un autre. Sur la période 1993 – 1997, le Mali dispose des plus importants ratios qui varient en moyenne entre 4,5% et 15%. Les pays comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal qui sont censés être les locomotives économiques de l'union enregistrent les plus faibles ratios. Il apparaît que les pays de l'UEMOA commercent très peu entre eux, le ratio exportations intra-UEMOA/PIB étant très faible (entre 1993 et 1997 la moyenne est de 2,65%). Donc, au sens de Mc KINNON, les pays de l'UEMOA ne peuvent constituer une ZMO. Toutefois ce critère est à prendre avec beaucoup de relativité, du fait des problèmes liés à son application empirique qu'à l'incertitude théorique quant aux effets nets du degré d'ouverture sur les coûts d'une union monétaire. Mc KINNON lui-même soulignait l'ambiguïté de ce critère et toute la difficulté qu'il y a de l'appréhender correctement. En effet, les ratios qui sont utilisés sont souvent peu significatifs. Guillaumont¹⁷ souligne avec raison que la notion de degré d'ouverture est une notion relativement ambiguë dans la mesure où le degré d'ouverture d'une part, résulte d'éléments structurels et d'autre part, tient à la politique suivie.

Parmi les facteurs d'ordre structurel, il fait intervenir la faiblesse ou l'importance de la population, la situation géographique (pays maritime ou enclavé), l'existence ou non de richesses minières (les richesses minières entraînent fréquemment un taux élevé d'exportation). A cet égard, NORRO (1994) nous conseille de se méfier d'expressions comme « propension à importer » souvent utilisées dans la littérature : elles suggèrent une dimension psychologique qui masque les pesanteurs structurelles. Ce sera en quelque sorte, à la marge qu'interviendra la politique monétaire, pour freiner ou accentuer la dépendance première. Par exemple, par une politique volontariste, on peut chercher à diversifier l'économie nationale et à donner davantage d'importance aux activités orientées vers le marché intérieur, espérant par là, rendre l'économie nationale moins sensible aux chocs extérieurs.

Sur la base des données disponibles, les économies de l'UEMOA sont très ouvertes au commerce international mais exportent des produits peu élaborés pour lesquels, ils sont encore « price taker », et importent certains produits incompressibles (produits de base). L'appartenance à une union monétaire n'a pas permis aux pays membres de se prémunir contre l'instabilité des marchés mondiaux de produits de base ni de se protéger de l'évolution conjoncturelle de la demande des pays développés.

¹⁷ Voir Guillaumont, P., « Facteurs externes et politique économique en Afrique subsaharienne : de la crise au redressement, Paris, 1985, pp 43-54. voir aussi Guillaume, p., « l'ouverture commerciale sur l'extérieur mesurée à partir du taux d'exploitation », in Patrick et Sylviane Guillaumont (Ed), stratégies de développement comparées, Paris, Economica, 1988, chapitre XV.

IV. LE DEGRE DE DIVERSIFICATION DE LA STRUCTURE DE PRODUCTION.

1. Critère et difficultés de mesure.

Le degré de diversification d'une économie a été introduit comme critère d'identification d'une ZMO par des auteurs comme KENEN (1969). Son idée est la suivante : si une économie est diversifiée au niveau de sa structure de production, un choc négatif de demande sur un bien ou dans un secteur aura un effet relativement modeste. La diversification aura pour effet de compenser l'éventuelle immobilité internationale du travail par une mobilité intersectorielle. Par conséquent, des économies diversifiées constitueront plus facilement une union monétaire puisque les chocs asymétriques touchant chaque pays ou région ont un effet modéré. Dans ce cadre, seuls les chocs symétriques auront des effets significatifs. La diversification de la structure de production constitue une application du principe d'assurance contre les risques de fluctuations économiques. En effet, un pays ayant une production diversifiée sera mieux protégé des chocs extérieurs et n'aura pas besoin de la flexibilité des changes pour s'ajuster. Ce critère s'oppose néanmoins à la réalité, puisqu'il conduit à la conclusion que les grandes économies devraient adopter des taux fixes, et les petites économies des taux flexibles.

Eu égard à ce qui a été développé dans la problématique, ce critère apparaît peu plausible dans les pays africains de la zone franc qui sont pour la plupart des monocultures d'exportation. Les statistiques portant sur les parts de production des différentes économies de l'UEMOA montrent que le secteur primaire occupe une part importante dans la production. Dans tous les pays membres, il y a une forte dépendance vis à vis du secteur primaire de l'économie. Ces constatations suggèrent que l'UEMOA est constituée d'économies peu diversifiées.

Généralement deux indicateurs empiriques assez proches sont proposés pour mesurer la diversification de la structure de production. Il s'agit d'une part d'un indice de similitude dans la structure du commerce et d'autre part la proportion de commerce intra industriel. Sur la base de simples observations, on se rend compte que le secteur industriel dans l'UEMOA est faible et très fragile, dont la part relative dans les activités économiques demeure modeste. Selon les statistiques de l'ONUDI (1990), toute l'Afrique au sud du Sahara a une production manufacturière dont la valeur ajoutée en 1987 n'atteint 0,5% de la valeur ajoutée mondiale. Et, depuis lors, il n'y a guère de raisons de penser que les éléments structurels aient connu des modifications importantes. On peut même soutenir sans risque que les difficultés économiques récentes et les programmes d'ajustement structurel, ont amené ce que certains ont appelé une véritable « désindustrialisation ». Il apparaît que l'industrie de l'UEMOA se caractérise par une faiblesse absolue des quantités produites.

Plus significative encore est l'absence de tissu industriel dans les économies de l'UEMOA. Les quelques productions consistent essentiellement en biens de grande consommation (l'industrie alimentaire, les textiles, les boissons, le tabac ...). Les efforts de diversification des exportations grâce à l'industrialisation ont été compromis par des obstacles structurels, notamment l'étroitesse des débouchés et les coûts de facteurs de production élevés par rapport à ceux des pays concurrents.

Au total, il apparaît que les économies de l'UEMOA se caractérisent par une structure de production peu diversifiée. Sous ce rapport, l'UEMOA ne peut être une ZMO. Toutefois, à l'instar du degré d'ouverture, l'évaluation du degré de diversification de la structure de production ne fait pas l'unanimité au sein des chercheurs. Ces divergences sont liées à l'hétérogénéité des indicateurs et au fait que la mesure de la part du commerce intra-industriel dépend du niveau de désagrégation utilisé. Le problème de mesure statistique s'applique également à la diversification ou à la spécialisation régionale.

2. Dynamique d'intégration et spécialisation.

Il est très important de s'interroger sur la dynamique de spécialisation qui pourrait résulter de l'instauration de l'union économique. Etudiant ce phénomène, Masson et Taylor (1992), rappellent que l'impact de l'union économique et monétaire dépendra de la forme que prendra l'augmentation du commerce intracommunautaire qui conditionne le degré d'asymétrie. Selon la Commission européenne (1991), il existe une corrélation négative entre la symétrie des chocs et les entraves aux échanges qui devraient disparaître avec l'achèvement du marché intérieur.

La dynamique de spécialisation engendrée par une intégration économique et monétaire accrue a été récemment étudiée de manière plus formelle par Krugman (1993). Partant de l'observation de l'évolution dramatique d'un Etat comme celui du Massachusetts dont l'économie s'est hautement spécialisée dans deux secteurs (la micro-informatique et l'électronique militaire), Krugman met en évidence ce qu'on peut appeler le paradoxe de l'intégration : la création de l'UEM se fonde sur des économies dont la structure de production est bien diversifiée mais, l'intégration monétaire pousse à la spécialisation régionale. Selon Krugman, cette spécialisation débouche à terme sur une instabilité des exportations régionales, sur des mouvements de capitaux pro-cycliques et sur des divergences de croissance à long terme.

Ce paradoxe de l'intégration, outre son intérêt académique, la dynamique de spécialisation est étayée par les observations statistiques aux USA et dans l'UEME. Par contre, son application aux économies de l'UEMOA s'avère difficile pour au moins deux raisons : d'abord la création de l'UEMOA ne s'est pas fondée sur des économies à structure de production diversifiée comme ci-dessus démontré. Ensuite, plus d'un demi-siècle d'intégration monétaire n'a pas poussé les Etats membres à une plus grande spécialisation.

V. L'ASYMETRIE DES CHOCS REELS.

Au regard de l'analyse ci-dessus développée, il apparaît qu'une application directe des différents critères structurels ne permettrait pas de dégager le profit optimal de l'UEMOA. Cette même difficulté s'est posée dans le cadre de la ZMO européenne et a poussé de nombreux auteurs à recourir à un critère implicite mais central dans la théorie des ZMO : il s'agit du degré d'asymétrie des chocs réels.

Les chocs étant, par définition non observable, il n'est guère étonnant que les études visant à évaluer l'ampleur des chocs asymétriques aient eu largement recours aux techniques économétriques. Il existe une vaste littérature dans ce domaine qui porte essentiellement sur les expériences européennes et américaines à l'exclusion des modèles africains. Dans cette littérature, nous pouvons distinguer les études utilisant des données macroéconomiques agrégées des analyses exploitant l'information contenue dans des données sectorielles.

1. Les études sur données sectorielles.

L'apport des approches sectorielles s'est illustré par Bayoumi et Prasad (1995) ainsi que par Helg et al (1995). Afin de dégager l'importance du degré d'asymétrie des chocs, ces études décomposent les sources des fluctuations de la production en deux types de chocs : des chocs spécifiques à une industrie et des chocs locaux (c'est à dire des chocs spécifiques à une industrie particulière dans un pays particulier).

Bayoumi et Prasad (1995) décomposent les données d'emploi et de production relatives à 8 secteurs industriels différents et comparent les résultats obtenus pour les USA et l'Europe. Ils constatent d'abord que les deux zones géographiques sont touchées par le même type de chocs. Ils étudient également les réponses à ces différents chocs, ce qui constitue une des spécificités de cette analyse. Il ressort que la différence majeure entre les deux zones réside dans la plus grande efficacité du mécanisme d'ajustement procuré par la mobilité du travail interrégionale aux USA.

Helg et al (1995) examinent la corrélation des innovations de la production industrielle de 11 pays européens sur la base d'un modèle VAR co-intégré. A l'aide d'une analyse en composantes principales de ces innovations, ceux-ci observant que la plus grande part de la variance de ces innovations est expliquée au niveau du pays plutôt qu'au niveau de l'industrie, ce qui serait une indication de la relative importance des chocs asymétriques par rapport aux chocs symétriques. De telles études sont inexistantes sur l'UEMOA faute de données statistiques disponibles et de chercheurs intéressés.

2. Les approches sur données agrégées.

Dans ce cadre, on note une évolution successive dans des approches méthodologiques :

- Les approches se basant sur la variabilité des taux de change réels.

Rappelons que le TCR est un prix qui affecte l'économie réelle et en contre partie peut être affecté par des mesures de politique économique en vue de modifier la structure de l'économie. Quels types de politiques économiques pour faire face à des chocs ? Comment évaluer le degré d'asymétrie des chocs ?

L'approche traditionnelle proposée par Vaubel (1976) pour évaluer le degré d'asymétrie des chocs consiste à analyser la variabilité des taux de change réels (TCR). Cette approche se fonde sur la présomption que l'occurrence des chocs asymétriques au sein d'une zone géographique se traduit par un certain degré de viabilité des TCR d'une zone particulière avec des mesures similaires relatives à une union monétaire existante (et considérée comme fonctionnant de manière satisfaisante) permet alors de déterminer si cette zone est confrontée à des chocs asymétriques importants.

Tableau D: Taux de Change Effectif Réel (index 1990=100)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Bénin	100	98,7	102,5	102,3	65,7	75,2	76	76,4	82,2	
Burkina Faso	100									
Côte d'Ivoire	100	96,7	100,8	99,2	60,9	70,3	70,7	69,5	74,1	72,7
Gbissau	100	91,2	75,8	80,8	71,8	66,4	69,6	78,2	81,3	
Mali	100									
Niger	100	87,4	82,8	79,3	55,2	62,1	63,2	62,1	67,8	70,1
Sénégal	100	93,7	93,3	91	58,8	63,7	64,2	59,9	62,2	60,7
Togo	100	95	96,5	93,1	61,9	71,8	73,6	75,6	82,7	
UEMOA	100	93,78	91,95	90,95	62,38	68,25	69,55	70,28	75,05	67,83

Source: African Development Indicators, THE WORLD BANK, 2001

Figure 9 : Variation du Taux de change Effectif Réel dans l'UEMOA

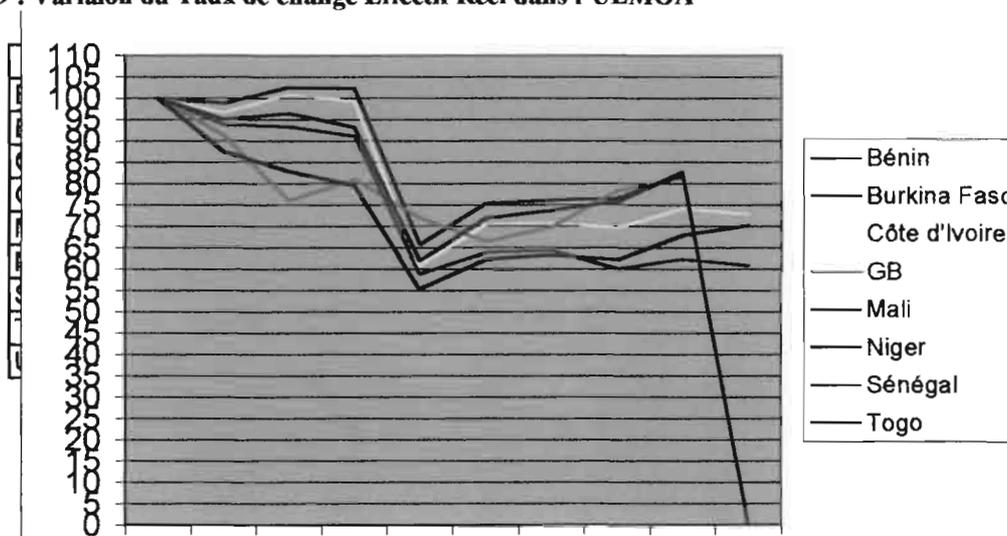


Tableau E : Taux de Change Effectif Réel Bilatéral du Sénégal (base 100=1995)

	Bénin	BF	CI	GB	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1995	100	100	100	100	100	100	100	100
1996	98	96,8	100,29		96,25	97,63	100	98,19
1997	96,32	96,32	96,67		98,31	96,46	100	92,32
1998	92,16	92,64	93,38		95,57	93,38	100	92,48
1999	108	105,9	105,5		102,6	103,8	100	107,2

Source : MEF, UPE, « Mise en place d'un Observatoire de la Compétitivité Internationale de l'Economie sénégalaise » 2000.

Le tableau D indique une variabilité relativement importante du taux de change effectif réel (TCR) des pays de l'UEMOA. Sous ce rapport l'UEMOA peut être considérée comme une zone confrontée à des chocs réels asymétriques importants. Dans une zone où les pays membres adoptent un régime de change fixe, l'ajustement doit s'opérer par la baisse des prix et des salaires suite à une grande variabilité du TCR. Pour De Serres et Lalonde (1995), il faut opérer une distinction entre chocs nominaux et chocs réels. Ils considèrent comme réel un choc dont l'effet sur le TCR est permanent alors qu'un choc nominal équivaut à un choc transitoire sur le TCR. Entre 1993 et 1994, la variation du taux de change effectif réel est considérable dans tous les pays de l'UEMOA, avant de se réduire les années suivantes.

Cette importante variation peut s'expliquer par la dévaluation du franc. Les pays membres de l'union réagissent de manière différente entre eux. A partir de ce moment, les politiques économiques et monétaires communes, si elles veulent être efficaces, doivent tenir compte de ce paramètre crucial.

- L'analyse de Bayoumi et Eichengreen (1992).

Bayoumi et Eichengreen (1992) estiment un modèle (VAR) bivarié portant sur le PNB et le niveau de prix pour les pays de la communauté européenne (l'Europe des douze moins le Luxembourg). Afin de transformer les résidus de chaque VAR estimé en chocs d'offre et de demande, ceux-ci appliquent la distinction entre chocs temporaires et chocs permanents (les chocs d'offre exercent des effets permanents sur la production tandis que les chocs de demande n'ont qu'un effet transitoire). Les corrélations calculées entre pays à partir des chocs ainsi identifiés fournissent l'information sur le degré d'asymétrie des chocs réels tandis que les fonctions de réponse associées aux VAR structurels permettent d'évaluer la vitesse d'ajustement de chaque économie à ces différents chocs.

Les résultats révèlent en outre l'existence d'une différence entre le centre de la communauté (Belgique, Danemark, France, Allemagne et Pays-Bas) et la périphérie (Grèce, Irlande, Portugal, Royaume-Uni, Espagne et Italie) en ce qui concerne les chocs d'offre et dans une moindre mesure les chocs de demande. Les chocs affectant les économies du centre sont de moindre amplitude et plus corrélés avec les pays voisins, tandis que les perturbations dans les pays de la périphérie semblent relativement idiosyncratiques.

En outre, il y a peu de résultats en faveur d'une convergence, convergence devant s'entendre ici comme une diminution au cours de la période étudiée (1960-1988) de la différence, entre la périphérie et le centre, de l'amplitude et de la corrélation des chocs. Il est intéressant d'appliquer ces modèles à l'UEMOA pour avoir des fondements scientifiques des politiques économiques et monétaires communes. Ces différents critères traditionnels ne permettent pas de dégager le profil exact de la ZMO de l'UEMOA.

SECTION 2 : LES CRITERES MODERNES DE LA THEORIE DES ZMO.

I. LE CRITERE DE DEGRE D'INTEGRATION FINANCIERE.

SCITOVSKY (1967) et INGRAM (1969) s'intéressent au degré d'intégration financière d'une économie pour déterminer la taille d'une ZMO. Selon ces auteurs, plus l'intégration financière entre pays est forte, plus ces pays ont intérêt à instituer les changes fixes. Les déficits pourraient ainsi être financés aisément et sans variations perturbatrices significatives du change ou des taux d'intérêt. Malheureusement, les pays de l'UEMOA ne disposent pas d'une surface économique et financière suffisante pour développer des marchés monétaire et financier dans le cadre national.

Toutefois, l'UEMOA s'est engagée dans la construction d'un marché financier unique avec la mise en place en 1996 de la "Bourse Régionale des Valeurs Mobilières" (BRVM) et du "Dépositaire Central/Banque de Règlement S.A"(DC/BR). En effet, la libéralisation de plus en plus poussée des économies de la zone Monétaire Ouest Africaine exigeait une adaptation des mécanismes de régulation de l'économie, notamment le recours aux instruments indirects de gestion de la monnaie et de la mobilisation de l'épargne.

En outre, la création d'un espace financier commun à l'ensemble des pays de l'union apparaissait comme un moyen de renforcer l'intégration régionale pour un développement des échanges commerciaux entre les pays membres.

Le développement d'un marché financier dans les Etats membres de l'union constitue la seconde étape du renforcement du secteur financier dans les économies concernées, après l'assainissement et la relance du secteur bancaire, la réhabilitation du secteur des assurances (avec le traité de la CIMA) et de la prévoyance sociale (avec le Traité CIPRES). L'organisation du marché financier constitue ainsi une action importante pour l'allocation efficiente des ressources dans la perspective de l'intégration économique sous régionale et devrait participer à la politique d'assainissement et de diversification des systèmes financiers en vue d'un financement sain de l'activité productive.

Par ailleurs, l'existence d'un marché efficace des capitaux, en multipliant les options d'investissement, favorise une meilleure mobilisation de l'épargne intérieure et permet de mieux canaliser cette dernière vers les investissements à haut rendement. Donc la création du marché financier apparaît comme une réponse aux besoins des agents économiques et constitue un facteur de dynamisation tant de l'épargne que du comportement des entreprises et des Etats comme émetteurs de titres sur le marché.

Ce marché offre un outil appréciable pour le financement long des entreprises publiques. C'est aussi un moyen de rappel dans l'union, des capitaux placés à l'étranger et de placement des excédents de trésorerie des ménages et des investissements institutionnels. Pour les Etats, la création du marché financier constitue donc un moyen d'allègement des tensions sur les finances de l'Etat, d'arbitrage entre la dette publique et la dette privée, d'incitation à la bonne gestion des finances publiques. Outre sa principal mission de renforcement de l'intégration des économies des Etats membres et d'accompagnement de la politique économique libérale amorcée dans la zone, le marché financier régional s'est fixé trois objectifs :

- Le relèvement du taux d'épargne, grâce à la diversification des produits financiers susceptibles de créer les conditions pour la mobilisation accrue de l'épargne intérieure et de capitaux extérieurs ;
- Le renforcement de la structure financière des entreprises qui pourront mobiliser des capitaux à long terme ;
- La réduction des coûts d'intermédiation financière par la mise en relation directe des offres et demandes de capitaux.

Malgré ces bonnes dispositions, le Marché Financier de l'UEMOA reste encore peu développé et dominé par les sociétés ivoiriennes. Ainsi, en octobre 2001, les données du marché indiquent au titre de la capitalisation boursière $BRVM_{10} = 800$ milliards de FCFA. Sur les 39 sociétés qui sont effectivement cotées à la BRVM, 37 sont ivoiriennes, une sénégalaise et une béninoise. La BRVM souffre de la faiblesse des volumes transigés. Par exemple, lors de la séance du 19 octobre 2001, la valeur totale des transactions a été chiffrée à 33 milliards de FCFA (Le Journal de l'Economie, n°287 du jeudi 25 octobre 2001, p7). Aujourd'hui la bourse régionale traverse une période difficile. Elle accuse des pertes continues d'argent qui sont annuellement estimées à 500 millions de FCFA. Pour gagner de l'argent, l'institution a besoin aujourd'hui d'une capitalisation de 1200 à 1300 milliards. La BRVM souffre d'une offre de titres trop faible. Pour assurer sa rentabilité, les Etats doivent accélérer les privatisations et la cession de blocs de titres à travers le marché financier.

Au total, malgré l'existence de la BRVM qui fait son chemin, l'intégration financière au sens de la théorie des ZMO est loin d'être vécue dans l'UEMOA. Les déficits publics sont encore largement et même exclusivement financés en dehors de la BRVM. L'existence d'un système monétaire stable et unifié n'a pas vraiment permis l'émergence d'un système financier et bancaire important dans l'union. Les réseaux bancaires demeurent encore faibles et fortement dépendants des banques de l'ancienne métropole qui sont à l'origine de leur création. La prééminence de la monnaie fiduciaire témoigne du rôle encore faible du système bancaire. De plus, du point de vue du financement extérieur, les investissements étrangers privilégient les pays déjà les mieux dotés en infrastructures, en administration ou en cadres (la côte d'Ivoire et le Sénégal), ce qui accentue les difficultés de résorption des déséquilibres des balances courantes.

Malgré la mise en place de la BRVM qui vise entre autre à collecter davantage d'épargne et de réduire la répression financière, il semble qu'il existe toujours le phénomène de fuite de capitaux en dehors de l'union. En effet, le succès de la BRVM est fonction en grande partie de la rencontre de l'épargne locale et les opportunités d'investissements locaux. BOURGUINAT (1973) et KINDLEBERGER (1986) ont fait de nouvelles propositions. Selon BOURGUINAT, il faut soumettre tout projet d'union monétaire à une sorte d'indicateur d'opportunité qui repose sur une double condition :

- la circulation d'un actif acceptable à l'intérieur de la zone;
- la communauté ou au moins la proximité des préférences nationales en matière d'évolutions significatives (taux d'inflation, productivités, salaires réels, etc.)

KINDLEBERGER quant à lui, retient les critères portant d'une part sur l'intensité des échanges et, d'autre part, sur les préférences identiques aussi bien pour les biens et services qu'ils échangent que pour les biens collectifs.

Selon KINDLEBERGER, les conditions nécessaires d'une union monétaire seraient donc les critères traditionnels : la mobilité des facteurs et l'ouverture des économies. La condition suffisante serait un accord entre pays membres de l'union sur une ou quelques grandes préférences relatives aux objectifs clés qui commandent leur avenir. En fait, les travaux ultérieurs à l'analyse de MUNDELL sur les ZMO se sont presque tous focalisés sur les coûts de renonciation aux variations de parités du taux de change et on néglige l'évaluation des bénéfices. Ainsi, malgré un grand nombre de contributions sur le sujet (ISHAYAMA, 1975 ; TOWER et WILLET, 1976 ; DE GRAUWE, 1992 ; KRUGMAN, 1972, MASSON et TAYLOR, 1992 ; TAVLAS, 1993a, 1993b, 1994 ; BOFINGER, 1994), peu de modèles ont abouti à une analyse large et intégrée des divers coûts et avantages

II. L'ANALYSE COÛTS – AVANTAGES.

L'analyse des coûts- avantages pose le problème des ZMO en terme de sacrifices que consent un pays lorsqu'il renonce à une devise spécifique. Ainsi, les coûts d'une union tiennent, la plupart du temps à l'impossibilité pour le pays qui y adhère de recourir à une politique monétaire autonome au moment même où il perd l'instrument de taux de change comme variable d'ajustement face à un choc extérieur. Dans ce cadre BEAN C.R. (1992) distingue trois avantages liés à l'union monétaire :

- l'amélioration de la valeur liquide de la monnaie ;
- l'élimination de la spéculation de change ;
- l'élimination des coûts de gestion des ressources extérieures.

Selon Ricci (1997), le taux de change entre deux pays est un instrument efficace d'ajustement de court terme si les trois conditions suivantes sont vérifiées :

- Les deux pays sont soumis à des chocs asymétriques, de telle sorte qu'un ajustement des prix relatifs entre les biens produits dans les deux zones est nécessaire ;
- Les prix domestiques ne sont pas parfaitement flexibles : ils ne s'ajustent pas immédiatement aux chocs ;
- Les prix domestiques ne sont pas instantanément indexés sur les taux de change (illusion des taux de change) ; ce qui implique qu'une variation des prix relatifs due à une modification du taux de change n'est pas immédiatement neutralisée par les mouvements des prix domestiques.

Cependant, ainsi que l'ont montré MUNDELL et Mc KINNON, l'efficacité du taux de change pourrait décroître avec le degré d'ouverture, car les mouvements de prix et de salaire neutralisent plus rapidement les variations de taux de change. Il n'est donc pas évident qu'une économie plus ouverte supporte, au sein d'une union monétaire, des coûts d'ajustement plus importants que sous un régime de changes flexibles. Les évaluations des coûts d'une union monétaire se focalisent donc sur l'analyse des chocs subis par les Etats membres. Dans cette perspective, ERKEL ROUSSE, H., et MELITZ, J., tentent de dépasser la partition usuelle des perturbations structurelles en deux chocs (de demande et d'offre) en proposant une méthode originale permettant d'évaluer les coûts de l'union monétaire européenne. Leur modèle comprend cinq chocs dont trois affectent directement le taux de change réel et les exportations nettes :

- Les prix d'importation des matières premières ;
- La vélocité relative des monnaies domestiques et étrangères ;
- La demande étrangère nette, qui est la différence entre la demande étrangère des produits domestiques et la demande domestique des produits étrangers.

Dans leur tentative d'évaluation des coûts de l'union monétaire, les auteurs ne parviennent pas à déterminer le coût national de renonciation à une politique monétaire indépendante et en arrivent à la conclusion qu'il faut sauvegarder une indépendance suffisante des politiques budgétaires nationales, afin de limiter efficacement les coûts d'ajustement au sein d'une union monétaire. Les bénéfices nets qu'un pays domestique peut attendre de la participation à une union monétaire procèdent de la différence entre les gains issus de l'adoption d'une monnaie unique et les coûts d'ajustement en termes d'inflation et de chômage. Ces bénéfices dépendent de plusieurs variables entre autres :

- La corrélation des chocs réels entre les pays ;
- Le degré d'ajustement offert par un instrument fiscal et par la mobilité internationale du travail (substitués aux taux de change considérés comme une variable d'ajustement inutile).

Cependant, on note également les coûts suivants :

- La perte des implications sur la politique fiscale nationale et l'aggravation de la relation inflation chômage ;
- On a une banque centrale supranationale;
- On se sépare de la manipulation du taux de change, un instrument important de politique monétaire;
- Les régions à forte croissance vont attirer les capitaux de l'union au détriment des régions à faible croissance.

Cette approche retrace pour la plupart du temps les avantages et les inconvénients que rencontrent les pays membres de l'UEMOA. Il ne s'agit donc pas d'un arbitrage entre changes fixes et changes flexibles, ni d'un critère définissant les conditions d'existence d'une zone monétaire optimale, mais plutôt des implications que pourrait induire la participation à une union monétaire. Si la politique monétaire commune de l'UEMOA a permis du fait de sa relative crédibilité, de maîtriser l'inflation dans la zone, il n'en demeure pas moins que le chômage et le sous emploi restent très élevés dans tous les pays membres.

III. LE CRITERE DE LA SIMILITUDE DES TAUX D'INFLATION.

Harberler (1970), Fleming (1971) et De Grauwe (1975) soutiennent que les déséquilibres de paiement tiennent aux divergences des taux d'inflation nationaux. Ces différentiels proviennent des différences de développement structurel, différence dans l'agressivité commerciale, différence des politiques monétaires. L'accent est mis essentiellement sur les perturbations d'ordre macroéconomique d'offre et de la demande. La pertinence de ce critère réside dans deux paramètres :

- L'importance des différences d'inflation et de croissance dans le déséquilibre de la balance des paiements ;
- L'impossibilité de traiter les problèmes de divergence de coût et d'inflation entre les pays.

Une zone monétaire est dite optimale s'il y a une similitude des taux d'inflation. En se référant à l'évolution des taux d'inflation (tableau 2 en annexe), on se rend compte que l'inflation est bien maîtrisée dans l'union sur une longue période en dehors de la date correspondante à la dévaluation de FCFA. Toutefois, les taux sont bien différents d'un pays à un autre même si par ailleurs les évolutions suivent de façon générale le même sens.

SECTION 3 : QUELQUES CRITIQUES A L'ENCONTRE DE LA THEORIE DES ZMO.

De par son objet d'étude et son approche particulière, la théorie de la ZMO fait l'objet d'un certain nombre de critiques à la fois d'ordre économique et politique.

- Certaines critiques portent sur le caractère opérationnel des critères traditionnels. En effet, si l'application des différents critères traditionnels devait permettre de déterminer le profil optimal d'un espace géographique donné, Whilbord et Willet (1991) pensent qu'il existe trop de critères pour qu'une configuration optimale puisse être déterminée. En d'autres termes, aucune zone géographique de taille acceptable ne peut répondre à tous les critères en même temps. Aussi, il semble que le problème de la multiplicité des critères pose celui de leur interaction. Certains critères peuvent s'avérer plus importants que d'autres.
- D'autres auteurs estiment que les gains en terme de stabilité des prix et de crédibilité ne sont pas suffisamment pris en compte par les critères traditionnels. En effet, la stabilité des prix et la maîtrise de l'inflation devraient se traduire par une diminution des taux d'intérêt et une stimulation de la croissance. Neumann (1991) soutient que la politique monétaire doit être conduite par une banque centrale indépendante. Dans son cadre keynésien (et statique), la théorie traditionnelle des ZMO n'envisage pas les aspects de crédibilité et de réputation de la politique monétaire. De Grauwe (1994) considère la crédibilité des banques centrales comme un facteur essentiel qui détermine une ZMO. Il est évident que l'usage systématique des taux de change nominaux tel que préconisé par

une lecture stricte de la théorie des zones monétaires est largement critiquable. Un recours exceptionnel à la dévaluation avec des mesures d'accompagnement de contrôle des salaires peut s'avérer désirable en certaines circonstances. Par contre, un usage systématique du taux de change entraîne une perte de contrôle du taux de change lui-même.

On retrouve donc paradoxalement une situation similaire à celle d'une union monétaire, i.e. la perte d'un instrument de politique économique, mais avec en plus des risques importants d'inflation importée. On le voit, l'ignorance des considérations minimales de réputation et de crédibilité demeure un des aspects les plus critiquables de la théorie.

Toutefois, si la théorie des ZMO traditionnelle ignore les gains en termes d'inflation et de crédibilité, des développements récents de la théorie tentent d'introduire l'effet de chocs nominaux. Ricci (1997) introduit ainsi explicitement dans les fonctions de perte sociale les gains ou les pertes résultant du biais inflatoire. Même si ceci ne constitue qu'un premier pas, ceci montre que la théorie des ZMO et l'analyse des aspects monétaires ne sont pas incompatibles.

Les problèmes de crédibilité ci-dessus évoqués ne concernent évidemment pas la seule politique monétaire, mais aussi la politique économique en général. L'analyse traditionnelle des ZMO s'enrichirait significativement en intégrant ces aspects.

- Enfin, dans le cadre des critiques, des auteurs comme Méritz (1995), Mc Callum (1996), Ricci (1997), mettent l'accent sur l'absence de formalisation et de consensus sur certaines questions importantes.

CHAPITRE 2 : ANALYSE DES CRITERES DE POLITIQUES COMMUNES.

Dans ce chapitre nous allons examiner les politiques communes qui ont davantage été développées par la théorie des ZMO. En effet, la justification des politiques communes se trouve dans la logique du « débordement » (« spilling over »)¹⁸. Une mise en œuvre efficace de l'Union Economique et Monétaire implique que, de proche en proche, des domaines nouveaux soient couverts ensemble de manière plus adéquate pour arriver à une intégration positive. Donc, les politiques communes visent à créer une entité économique nouvelle.

SECTION 1 : DIAGNOSTIC PAR LES CRITERES DE POLITIQUES COMMUNES.

I. LE CRITERE D'INTEGRATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES.

Certains auteurs comme Ingram (1969), Harberler (1970), Tower et Willet (1970) soutiennent que ce ne sont pas les critères économiques qui sont importants dans la définition d'une ZMO. Selon eux, c'est plutôt la compatibilité des politiques économiques entre les pays membres et leur aptitude à faire face à l'inflation et à la croissance, qui détermine la mise en place d'une ZMO.

D'autres auteurs comme Beetsma et Bovenberg (1995), abordent de manière formalisée les problèmes d'interaction entre politique monétaire et politique budgétaire. Ceux-ci étendent la littérature des ZMO en insistant sur le besoin de convergence en matière de politiques budgétaires et de politiques structurelles (gestion de la dette publique, flexibilité du marché du travail et efficacité du système fiscal). L'UEMOA fait des avancées significatives dans le sens d'harmonisation de ses politiques monétaires et budgétaires. Elle a même conçu une nomenclature budgétaire commune, des politiques fiscales et douanières communes et surtout défini des critères de convergence.

II. LE CRITERE DE CONVERGENCE DES ECONOMIES.

La convergence économique et financière est très souvent avancée dans les débats sur les ZMO. Elle peut être définie comme la diminution des écarts entre des ensembles d'indicateurs relatifs à plusieurs pays. En réalité, ce concept recouvre deux notions distinctes :

- la convergence nominale, qui étudie l'évolution des variables coûts et prix, ainsi que leurs déterminants sous-jacents (taux d'intérêt, taux de change et ratios de finances publiques) ;
- la convergence réelle dont le champ d'étude est le rapprochement des niveaux de vie et/ou l'atténuation des différences structurelles entre pays. Elle s'analyse généralement sous structurelles entre pays. Elle s'analyse généralement sous l'angle de rattrapage économique.

¹⁸ NORRO, M. (1997), « Politique Economique de l'Intégration Européenne », cours EURO 3190, Université Catholique de Louvain, Diffusion Universitaire CIACO, 147p.

Le Problème de convergence est d'actualité depuis quelques années et l'UEMOA en avait fait un objectif fondamental. En fait, les économies de l'UEMOA réagissent différemment à des chocs exogènes auxquels elles sont souvent confrontées notamment les variations des cours du pétrole et de certains produits de base, l'influence des conditions climatiques sur l'agriculture ou encore des conflits civils qui ont affecté certains pays. Autrement dit, les effets sur le déficit budgétaire, le taux d'inflation, la croissance du PIB, l'endettement et le taux de change sont très différents d'un PIB à l'autre. Pourtant ¹⁹, le Traité de l'Union européenne signé à Maastricht en février 1992, conditionne la création d'une Union Economique et Monétaire (UEM) à la réalisation, par chaque Etat, de quatre critères de convergence définis par l'article 109j ainsi que par un protocole annexé au traité. Cette batterie de critères est une innovation car, pour la première fois dans l'histoire, une expérience d'UEM se fera ou ne se fera pas selon que ces critères auront ou n'auront pas été atteints. La reconnaissance de la pleine réalisation de ces critères auront ou n'auront pas été atteints. La reconnaissance de la pleine réalisation de ces critères comme prélude à l'union tranche un débat récurrent entre deux doctrines de l'intégration : la doctrine du gradualisme et de la convergence, opposée à celle du big-bang et de la marche forcée.

Les critères les plus couramment utilisées sont : les taux d'inflation, le niveau des déficits budgétaires, le taux de croissance du PIB, le volume d'endettement extérieur et le taux de change réel. Au sein de l'UEMOA, l'organisation de la convergence tourne autour de cinq principaux critères de premier rang et quatre principaux critères de second rang.

Les critères de premier rang se présentent comme suit :

- Ratio du solde budgétaire de base²⁰ rapporté au PIB nominal. Il devrait être supérieur ou égal à 0% en l'an 2002 ;
- Taux d'inflation annuel moyen : il devrait être maintenu à 3% au maximum par an ;
- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal : il ne devrait pas excéder 70% en l'an 2002 ;
- Arriérés de paiement intérieurs: non accumulation d'arriérés sur la gestion de la période courante ;
- Arriérés de paiement extérieurs: non accumulation d'arriérés sur la gestion de la période courante.

Les critères de second rang sont les suivants :

- Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : il ne devrait pas excéder 35% en 2002 ;
- Ratio des investissements publics financés sur les ressources internes rapportés aux recettes fiscales : il devrait atteindre au moins 20% en 2002 ;
- Ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal : il ne devrait pas excéder 5% en 2002 ;
- Taux de pression fiscale²¹ : il devrait être supérieur ou égal à 17% en 2002.

¹⁹ KASSE, M « Le pari de l'Union Africain est-il un pari perdu » journal Lesoleil, N°9404,9405,9406 des mercredi 03, jeudi 04 et vendredi 05 octobre 2001

²⁰ Solde budgétaire de base = Recettes totales (hors dons) - Dépenses courantes – dépenses d'investissements publics financés sur ressources internes

²¹ Taux de pression fiscale = Recettes fiscales sur PIB nominal

Le choix de ces indicateurs a tenu compte de la spécificité du contexte économique et financier des Etats de l'union, de la célérité avec laquelle les informations nécessaires à leur élaboration peuvent être disponibles et de la nécessité d'une homogénéité du contenu des agrégats retenus d'un pays à l'autre.

Une attention particulière est réservée à la gestion de la dette notamment dans le processus de surveillance multilatérale des politiques économiques et de la convergence des politiques budgétaires. La convergence des politiques d'endettement s'opère à la fois dans l'harmonisation des politiques d'endettement et de la gestion courante de la dette.

1. Solde budgétaire de base sur le PIB.

De 1995 à 1998, le solde budgétaire de base rapporté au PIB est partout négatif à l'exception du Mali où il n'est passé au rouge qu'en 1997. Même les estimations optimistes de 1999 et de 2000, indiquent que certains pays comme la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo persistent encore dans les déficits. De façon générale, l'UEMOA depuis 1999 (chiffres estimés) a dépassé l'objectif de convergence du solde budgétaire de base sur le PIB qui doit être supérieur ou égal à zéro. En ce qui concerne le solde primaire de base en % des RF, la norme de 1998 était fixée à un pourcentage supérieur ou égal à 15%. Au regard du tableau, les pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal ont atteint voire dépassé cet objectif. Par contre, les pays comme le Burkina Faso, Guinée Bissau à partir de 1998, le Niger et le Togo ont enregistré des soldes généralement négatifs et très en deçà de la norme de convergence. Ceci pose le problème de l'efficacité des politiques budgétaires des Etats membres qui sont caractérisées du reste par une restriction des dépenses publiques sans une augmentation significative des recettes publiques.

Tableau F : Solde budgétaire de base sur PIB (%) des pays de l'UEMOA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
Bénin	-2,4	-0,5	-1	-0,5	1,6	1,5
Burkina Faso	-1,5	-3,4	-3,4	-0,5	0,7	0,1
Côte d'Ivoire	-8	-11,1	-5,1	-2	-0,3	-0,6
Guinée Bissau						
Mali	1,3	1,1	-0,7	2	4,2	2,6
Niger	-4,2	-5,4	-8	-4,7	-1,6	-3
Sénégal	-2,2	-1,4	-2,1	0,6	1,7	2,2
Togo	-3,7	-14,6	-9,4	-5,3	-4,1	-1,4
UEMOA	-4,3	-6	-4,1	-1,2	0,4	0,3

Source : UEMOA (décembre 1999) rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Ouagadougou

NB : Tous les chiffres de l'an 2000 sont estimés.

Figure10 : Evolution du solde budgétaire de base sur PIB (%) dans l'UEMOA

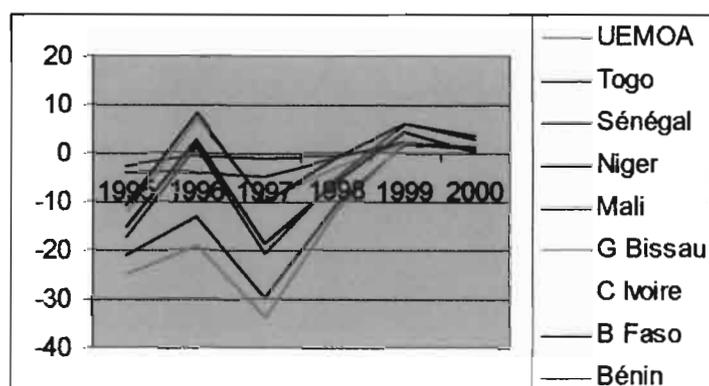


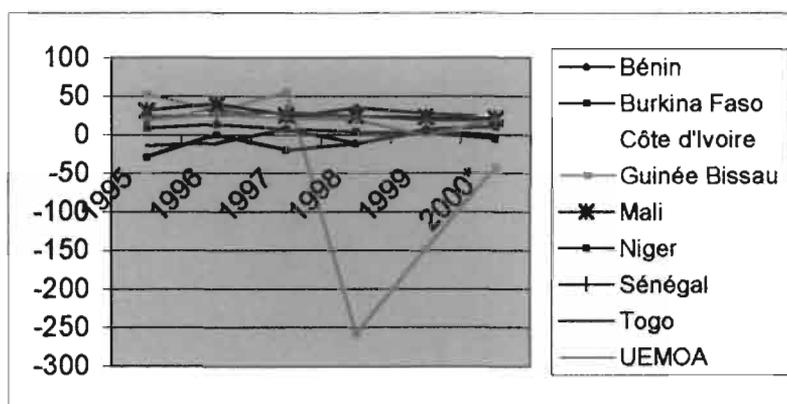
Tableau G : Solde primaire de base en % des RF des pays de l'UEMOA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
Bénin	18,7	32	21,5	35,4	27,5	23,4
Burkina Faso	8,6	13,6	7,7	4,1	2,3	-5,3
Côte d'Ivoire	22,7	29,6	24	23,5	17,5	25,6
Guinée Bissau	53,1	30,5	55,6	-257,8	-147,1	-42,4
Mali	31,6	40,1	25,7	24,3	22,5	21,4
Niger	-29,1	-0,1	-19,9	-11,9	7,5	10,5
Sénégal	23,7	26	28,8	24,2	18,6	18,1
Togo	-14,2	-10,9	7	-11	5	-1,4
UEMOA	19,1	26,1	21,7	19,5	-1,4	19,7

Source : UEMOA (décembre 1999) rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Ouagadougou

Nb : tous les chiffres de l'an 2000 sont estimés.

Figure 11 : Evolution du solde primaire de base en % des RF dans l'UEMOA



2. Taux d'inflation.

Ce critère est bien respecté dans l'union du fait d'une bonne discipline de la politique monétaire (cf. notre analyse ch.1 ; section1,II).

3. Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal.

Les données disponibles portent uniquement sur la dette extérieure. Malgré cela, les tendances dégagées dans le tableau indiquent qu'il y a une forte divergence de ce critère de convergence. Les pays comme la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo sont fortement endettés vis à vis de l'extérieur. En conséquence, l'union est soumise en permanence au risque d'instabilité de ses politiques monétaires et budgétaires qui doivent s'ajuster au gré de l'environnement international.

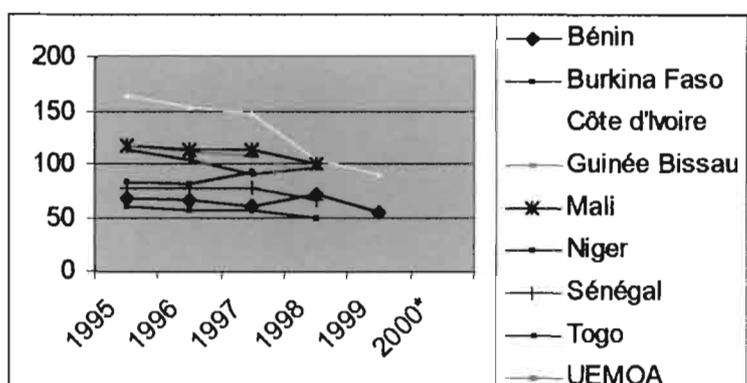
Tableau H : Encours de la dette extérieure sur PIB nominal (%), dans l'UEMOA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
Bénin	68,6	65,5	61,2	71,4	55	
Burkina Faso	61,3	57,3	56	49,5		
Côte d'Ivoire	163,6	152,6	148,1	104,7	90,3	
Guinée Bissau						
Mali	117,6	113,6	113,6	100,8		
Niger	83,1	81,9	91,6			
Sénégal	76,9	77,8	77,1	65,1		
Togo	112,5	104,4	90	97,1		
UEMOA	116,1	110,5	107,4			

Source : UEMOA (décembre 1999) rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Ouagadougou

NB : Tous les chiffres de l'an 2000 sont estimés

Figure 12 : Evolution de l'encours de la dette extérieure sur PIB nominal (%) dans l'UEMOA.



4. Arriérés de paiement.

Aussi bien pour les paiements intérieurs qu'extérieurs la variation des arriérés est partout inférieure ou égale à zéro de façon générale. Cela prouve que les arriérés de paiement dans l'union ont considérablement baissé. La suppression de la dette par les principaux créanciers et les mesures de rééchelonnement de la dette expliquent cette baisse.

Tableau I : Variation des arriérés intérieurs (en milliards de FCFA) dans les pays de l'UEMOA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
Bénin	-17	-25,6	-16,9	-11,6	-13,3	-3
Burkina Faso	-15,6	-17	-6,5	-6,5	-6,3	
Côte d'Ivoire	-79,1	-90,7	-48,7	-17,3	157,4	-151
Guinée Bissau	-0,3	0,2	-3,8	5,6	-2	-4,4
Mali	-14	-19	-8,4	-13	-9,3	
Niger	-12,4	-18	-13,8	-19,3	-13,5	
Sénégal	-14,9					
Togo	-9,1	1,9	-15,7	-0,1	-6,2	
UEMOA	-162,1	-168,3	-109,5	-64,8	108,9	-154

Source : UEMOA (décembre 1999) rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Ouagadougou

NB : Tous les chiffres de l'an 2000 sont estimés.

Figure 13 : Evolution de la variation des arriérés intérieurs dans l'UEMOA

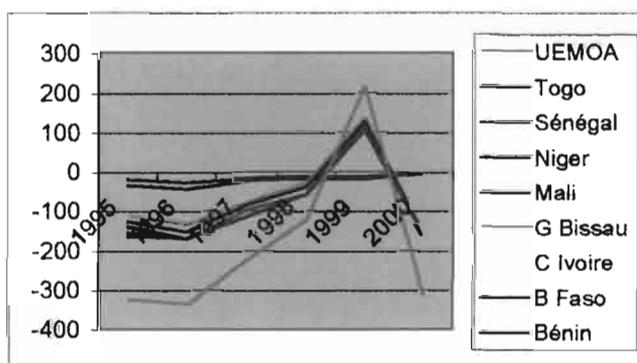


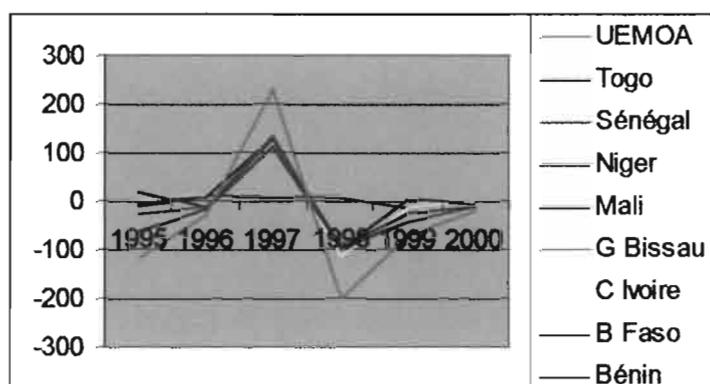
Tableau J: Variation des arriérés extérieurs (en milliards de Fcfa) des pays de l'UEMOA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Bénin	-3,2	11,9	7,9	9	-13,2	0
B Faso	-1,4	0	0	0	0	0
C Ivoire	7,1	2,1	120,9	-120,9	0	0
G Bissau	-9,5	-7,6	0	12,8	15,8	-3
Mali	0	0	0	0	0	0
Niger	29	-18,5	1,9	1,9	-42,3	-9,1
Sénégal	-45,5	0	2,7	-2,7	0	0
Togo	-39,1	-5,6	-19,8	5,4	12,8	0
UEMOA	-53,1	-10,1	113,6	-107,3	-42,8	-9,1

Source : UEMOA (décembre 1999) rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Ouagadougou

NB : Tous les chiffres de l'an 2000 sont estimés.

Figure 14 : Evolution des arriérés extérieurs dans l'UEMOA.



5. Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales.

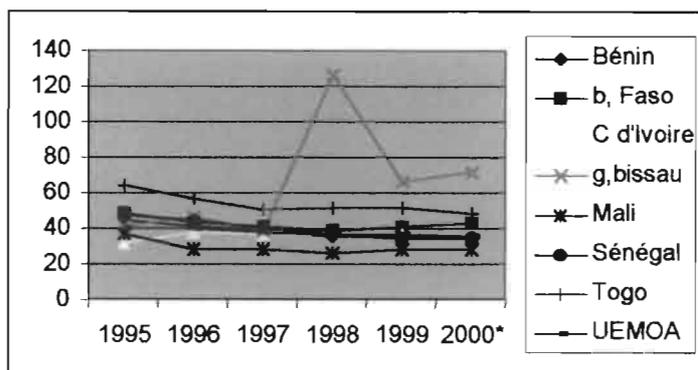
Ce ratio connaît une baisse tendancielle et évolue vers l'objectif fixé dans tous les pays membres de l'union exception faite de la Guinée Bissau qui, à partir de 1998, a connu une expansion de sa masse salariale. L'adoption de la nouvelle monnaie consécutive à son entrée dans l'union a eu des conséquences sur les prix et les salaires. Pour les autres pays, la baisse tendancielle s'explique en partie par le contrôle strict des effectifs de la fonction publique.

Tableau K : Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (%) des pays de l'UEMOA.

Année	Bénin	b, Faso	C d'Ivoire	g, bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
1995	43,8	48,1	32	40,8	36,5	80	47,7	63,8	39,7
1996	40,8	43,44	37,4	46,3	28,9	48,8	44	56,5	39,9
1997	39	40,7	36,7	38,9	28,9	56,6	40	50,3	38,4
1998	35,4	39,2	36,4	127	26,4	46	37	51,2	37
1999	35,6	41,5	37,3	66,3	28,1	38,4	34,9	51,2	37,1
2000*	35	42,7	34,9	71,2	28,1	37,8	35,2	48,8	35,7

Source : UEMOA (Décembre 1999) rapport semestriel d'Exécution de la surveillance multilatérale, Ouagadougou. Nb : tous les chiffres de l'an 2000, sont estimés.

Figure 15 : Evolution de la masse salariale sur les recettes fiscales dans l'UEMOA



6. Dépenses en capital sur le financement interne en % des recettes fiscales.

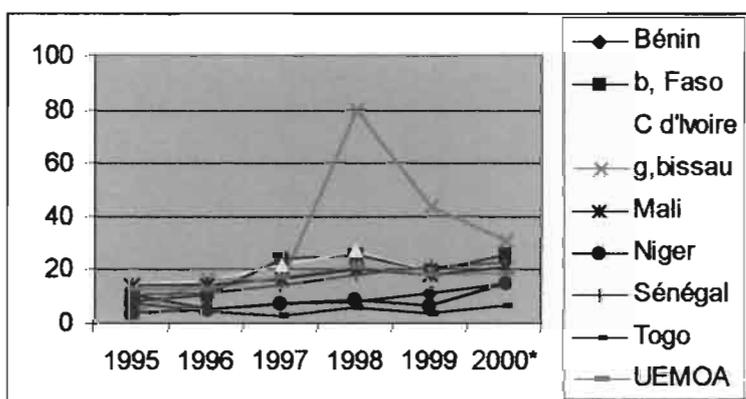
Les investissements publics financés sur ressources internes demeurent encore faibles et restent globalement inférieurs à 20% des RF. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali et dans une moindre mesure le Sénégal, font des efforts notoires pour relever ce ratio. Il apparaît que l'épargne interne propre des administrations publiques est trop faible et que les pays de la zone ont toujours recouru aux ressources externes pour financer les investissements.

Tableau L : Dépenses en capital sur financement interne en % RF des pays de l'UEMOA

Année	Bénin	BF	C d'Ivoire	GB	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
1995	10,7	8,2	14,7	4,1	14,1	3,9	10,8	7,6	12,7
1996	5,1	10,5	15,9	16,8	14,1	5,3	11,3	4,5	12,9
1997	7,5	23,9	21,7	15,9	16,3	7,3	14,3	2,9	17,6
1998	8,2	25,3	26,7	80	20,2	9,1	17,9	6,3	21,3
1999	11,2	19,8	19,7	43,3	18,4	7	21,3	3,6	18
2000*	15	25,7	18,3	30,5	21,2	15,4	22,3	7	18,9

Source : UEMOA (Décembre 1999) rapport semestriel d'Exécution de la surveillance multilatérale, Ouagadougou. Nb : tous les chiffres de l'an 2000 sont estimés.

Figure 16 : Evolution des dépenses en capital sur financement interne en % RF dans l'UEMOA.



7. Ratio déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal.

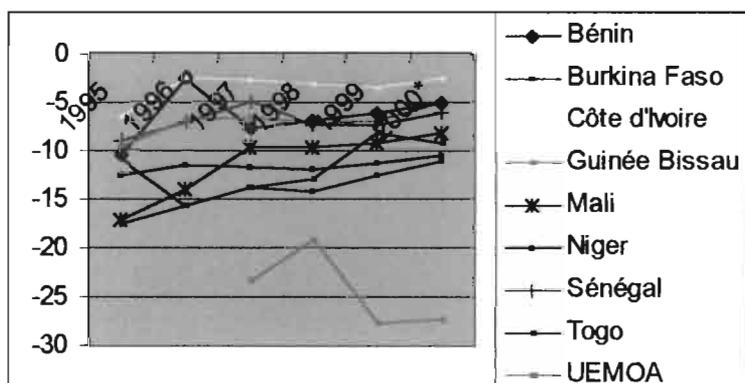
Tous les pays membres de l'union accuse une baisse du déficit extérieur courant hors dons qui est partout inférieur à 5%.

Tableau M : Déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%) des pays de l'UEMOA.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
Bénin	-10,4	-2,5	-7,8	-6,8	-6	-5
Burkina Faso	-10,8	-15,7	-13,8	-14,2	-12,5	-11
Côte d'Ivoire	-6,4	-2,5	-2,8	-3,2	-3,6	-2,6
Guinée Bissau			-23,3	-19,2	-27,7	-27,2
Mali	-17,1	-14	-9,5	-9,6	-9,2	-8,2
Niger	-12,5	-11,5	-11,6	-11,9	-11,2	-10,4
Sénégal	-8,9	-7	-5	-7,3	-7,3	-6
Togo	-17,5	-15,6	-13,7	-12,9	-8,1	-9,1
UEMOA	-9,6	-6,9	-6,7	-7,1	-6,8	-5,1

Source : UEMOA (décembre 1999) rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Ouagadougou
NB : Tous les chiffres de l'an 2000 sont estimés.

Figure 17 : Evolution du déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%) dans l'UEMOA.



8. Taux de pression fiscale.

En dehors de la Côte d'Ivoire, ce taux est partout inférieur à la norme fixée à 17% ou plus. Cela veut dire que la part du PIB qui est expliquée par les recettes fiscales est généralement faible. Cette faiblesse est révélatrice des inefficiences du système fiscal malgré les efforts entrepris dans la définition de la nouvelle politique fiscale unique de l'UEMOA. La pression fiscale est largement en deçà de 20% du PIB. Autrement dit, les ressources collectées par les Etats n'atteignent même pas le cinquième du PIB sur la période considérée. Ainsi, une partie considérable des richesses créées échappent à l'impôt. La faiblesse du rendement du système fiscal tient à plusieurs facteurs : le poids écrasant du secteur informel dans les économies de l'union, les moyens limités des administrations fiscales, etc.

Bien que dans la plupart des pays membres de la zone, le secteur informel représente plus de 50% du PIB, sa contribution à l'effort fiscal se limite essentiellement au paiement d'impôts indirects (notamment les droits de douane). La stratégie de ces opérateurs est de rendre peu transparents leurs transactions et leur patrimoine et, de minimiser ainsi leur charge fiscale en négociant avec les administrations fiscales un impôt forfaitaire qui sous évalue considérablement leurs facultés contributives.

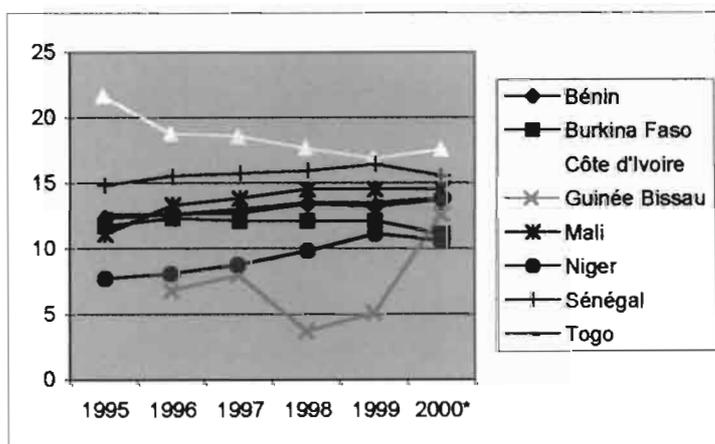
Tableau N : taux de Pression Fiscale des pays de l'UEMOA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
Bénin	12,3	12,6	12,7	13,4	13,2	13,7
Burkina Faso	11,7	12,3	12,1	12,1	12,0	11,1
Côte d'Ivoire	21,7	18,8	18,6	17,7	16,9	17,6
Guinée Bissau		6,8	8	3,7	5,1	12,6
Mali	11,1	13,3	13,8	14,5	14,5	14,5
Niger	7,7	8,1	8,8	9,8	11,1	10,6
Sénégal	14,8	15,5	15,7	15,9	16,4	15,5
Togo	12,6	12,6	13	13,5	13,5	13,8
UEMOA	16	15,4	15,4	15,3	15,1	15,2

source : UEMOA (décembre 1999) rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Ouagadougou

NB : Tous les chiffres de l'an 2000 sont estimés

Figure 18 : Evolution du taux de pression fiscale des pays de l'UEMOA.



III. LE CRITERE DE SOLIDARITE.

La ZMO regroupe des pays qui, de manière durable, ont en commun une même monnaie ou qui définissent des changes fixes entre leurs différentes monnaies. Le caractère durable mesure la capacité de la zone à faire face à des crises éventuelles (chocs asymétriques). Et, c'est cette capacité qui consacre l'optimalité de la zone monétaire. Celle-ci, soutient ONDO OSSA, dépend pour l'essentiel de la solidarité entre ses différents membres. La solidarité devient ainsi la condition nécessaire et suffisante d'optimalité.

ONDO OSSA définit la solidarité comme une communauté de responsabilités et d'intérêts qui traduit un sentiment qui pousse deux économies à se porter assistance. Elle se mesure à l'aptitude d'un pays à accepter le coût de la gestion d'un autre. Tout pays membres d'une zone solidaire est redevable des actes posés par les autres membres, autrement dit de leurs excédents et déficits.

Ainsi, pour qu'il ait monnaie unique entre deux pays (ou pour que le taux de change de leurs monnaies ne se modifie pas), il faut que le déficit de l'un puisse être compensé par l'excédent de l'autre. Et pour ce faire, les deux pays doivent convenir des politiques et d'un mode de gestion de leurs avoirs extérieurs capables de restaurer l'équilibre de leurs balances des paiements. La zone monétaire optimale implique donc nécessairement des stabilisations, sinon des transferts compensateurs permettant de rééquilibrer les balances de paiements des régions - nations concernées (Bourguinat 1992).

Soient deux pays A et B appartenant à une même zone monétaire. Le pays A étant producteur de pétrole et le pays B non producteur. Si un choc exogène (choc pétrolier) se produit en faveur de A et au détriment de B, on enregistre les déséquilibres suivants à terme :

- Une appréciation de la balance extérieure, une expansion du revenu national et une inflation dans le pays A ;
- Une dépréciation de la balance extérieure, une contraction du revenu et du chômage dans le pays B.

Au total, on se retrouve avec un excédent de la balance de A et un déficit de celle de B, d'une part, de l'inflation en A et, d'autre part du chômage en B. En l'absence de solidarité, il faut procéder à une modification du taux de change en B (dévaluation de la monnaie de B) afin de corriger ces déséquilibres, autrement dit :

- Rééquilibrer les balances des paiements ;
- Résoudre les questions d'inflation en A et de chômage en B.

En cas de solidarité, tout se passe exactement comme s'il s'agissait de deux régions d'un même pays : le déficit de B est automatiquement compensé par l'excédent de A. Et, à défaut, les deux pays conviennent de définir une nouvelle parité de leurs monnaies. La solidarité est un substitut à la manipulation du taux de change.

Plus généralement, en notant Z, une zone monétaire qui comprend n pays avec $Z = \{1, 2, \dots, i, n\}$. M^i , la monnaie du pays i, avec $i \in Z$, est définie de manière telle que : $\forall i, j \in Z (i \neq j), \exists e > 0 / M^i = e M^j$, avec e, le taux de change, une constante positive. Pour le premier degré d'optimalité $e = 1$.

En se référant à l'approche monétaire de la balance des paiements, on peut écrire que la variation des réserves, ΔR , est la différence entre demande de monnaie (M_d) et offre de monnaie M_o , soit :

$\Delta R = (M_d - M_o)/e$ avec e, le taux de change à l'incertain.

$\Delta R = B$ avec B, la balance des paiements.

Exprimée en monnaie nationale, la balance des paiements est :

$$B = h (M_d - M_o)$$

Si $M_d - M_o < 0$, alors $B < 0$, il y a déficit.

Et si $M_d - M_o > 0$, alors $B > 0$, il y a excédent.

D'autre part, on sait que la variation des réserves (ΔR) est équivalente à la variation des avoirs extérieurs nets (ΔNAE). En réduisant le modèle à deux pays A et B, quatre combinaisons sont possibles dans l'ensemble Z :

- 1- déficit de A et déficit de B ;
- 2- excédent de A et excédent de B ;
- 3- déficit de A et excédent de B ;
- 4- excédent de A et déficit de B.

Les cas 1 et 2 auront un traitement semblable, de même que les cas 3 et 4. Deux couples de cas sont donc intéressants à étudier : les cas 1 et 3, d'une part, les cas 2 et 4, d'autre part. S'agissant du premier couple, on peut avoir, dans le cas 1 (déficit de A et déficit B) ; déficit de A > déficit de B et vice versa. De même, dans le cas 3, on peut avoir déficit de A > excédent de B et vice versa. En prenant plus spécialement le cas 3 (déficit de A et excédent de B), trois situations sont envisageables :

- 1) L'excédent de B compense parfaitement le déficit de A, soit :

$$\Delta R_Z = 0 \Leftrightarrow \Delta NAE_A + \Delta NAE_B = 0$$

Il y a équilibre de la zone vis à vis de l'extérieur. Cet équilibre entraîne une stabilité de la monnaie commune ou des monnaies de la zone.

- 2) L'excédent de B supplante le déficit de A, soit :

$$\Delta R_Z > 0 \Leftrightarrow \Delta NAE_A + \Delta NAE_B > 0$$

Il y a équilibre de la zone vis à vis de l'extérieur. Cet excédent contribue à l'appréciation de la monnaie commune ou des monnaies de la zone.

- 3) L'excédent de B ne compense pas le déficit de A, autrement dit :

$$\Delta R_Z < 0 \Leftrightarrow \Delta NAE_A + \Delta NAE_B < 0$$

La zone Z enregistre alors un déficit extérieur qui concourt à une dépréciation de la monnaie commune ou des différentes monnaies de la zone.

Le traitement de la situation 3 est fonction entre A et B. En effet, si la solidarité joue pleinement, la situation 3 conduit – en l'absence de transferts de revenus importants de B vers A – à une modification de la parité de la monnaie commune ou des monnaies de la zone dans les mêmes proportions, quelles que soient les situations spécifiques des balances de paiements de A et de B. (le cas des pays de la zone franc africaine en 1994).

En revanche, si la solidarité ne joue pas, la situation 3 peut conduire à l'éclatement de la zone monétaire²².

La solidarité est donc nécessairement plus forte à l'intérieur d'une ZMO, autrement dit entre les pays membres d'une ZMO, qu'entre l'un d'eux et un pays tiers. Elle est également plus forte, au regard des degrés d'optimalité définis plus haut, entre les régions ou les pays ayant une monnaie commune qu'entre deux pays ayant décidé d'un système de changes fixes entre leurs monnaies.

La formulation générale du théorème d'optimalité est la suivante :

Deux pays forment une ZMO (changes fixes ou monnaie unique) si et seulement si la solidarité à l'intérieur de la zone qu'ils constituent est plus forte que celle qui apparaît vis à vis de l'extérieur.

En revanche, si la solidarité est plus faible à l'intérieur de la zone que vis à vis de l'extérieur, la formule des monnaies autonomes et des changes flexibles est la plus avantageuse entre les deux pays.

Il existe en fait deux théorèmes d'optimalité.

Théorème 1 : si deux pays A et B $\in Z$ (ZMO), alors A et B sont solidaires (la solidarité est une condition nécessaire d'optimalité).

Soit Z, une ZMO dans laquelle il n'existe pas de budget conséquent susceptible de soutenir des transferts importants d'un pays à un autre.

Si A et B $\in Z$ ($M_A = eM_B$), alors $\Delta NAE_Z = \Delta NAE_A + \Delta NAE_B$ de manière telle que pour $\Delta NAE_Z < 0$, on ait : $\Delta e/e = k$ avec $e > 0$ et $k > 0$

Théorème 2 : Si deux pays A et B sont solidaires, alors A et B forment une ZMO (la solidarité est une condition suffisante d'optimalité).

Si $\Delta NAE_Z < 0$ et que $\Delta e/e = k$ ($k > 0$ et $e > 0$) avec $M_A = eM_B$,

alors $\Delta NAE_Z = \Delta NAE_A + \Delta NAE_B$, A et B $\in Z$ et Z = ZMO.

1. Détermination des conditions d'optimalité.

En accord avec ARTUS (1997), ONDO OSSA indique que le risque de tout système de changes fixes est de voir apparaître une crise des balances des paiements dès lors qu'un pays membre connaît une perte de compétitivité et que les politiques économiques sont intenables à long terme. Le pays dont la compétitivité se dégrade devient déficitaire et perd ses réserves. Il ne peut donc pas maintenir les changes fixes avec les autres (ou encore moins garder la monnaie commune).

²² Plus généralement lorsqu'il s'agit de plusieurs pays, le cas 3 peut conduire à la sortie des économies les moins performantes de la zone monétaire. Le processus d'intégration européenne a permis de vérifier ces deux situations, avec les sorties du franc du serpent monétaire en 1974 et 1976, d'une part, l'effondrement du serpent à partir de 1976, d'autre part. En effet, si le pays à monnaie forte cède des actifs qu'il détient du pays à monnaie faible, la monnaie de ce dernier pays se déprécie.

A cet effet, la ZMO est fonction de la variation des réserves totales et du taux de variation du cours de change des monnaies de la zone. Dès lors, la fonction objectif de la ZMO s'écrit sur la base des équations suivantes :

$$(1) \Delta R_z = \sum_{i=1}^n \Delta R_i$$

$$(2) \frac{\Delta e}{e} = k$$

$$(3) M_i = e M_j$$

$$(4) \Delta R = (M_d - M_o) / e$$

$$(5) \Delta R = \Delta NAE$$

Avec ΔR_z , la variation des réserves totales de la zone ;

M_i, M_j , les monnaies de la zone ;

$$\frac{\Delta e}{e} = k$$

la variation relative du cours de change (taux de dévaluation) de la monnaie commune (ou des monnaies de la zone) ;

M_d et M_o , respectivement les demandes et offres de monnaies domestiques

La fonction objectif d'une ZMO est : (6) $Z = f(\Delta R_z, k)$ s/c

$$1) \Delta R_z = \sum_{i=1}^n \Delta R_i$$

$$2) M_i = e M_j$$

Sachant que l'équation (2) ($k = \Delta e / e$) peut également s'écrire sous forme différentielle ($k = de / e$), on a donc :

$$(7) k^2 / 2 = \log e, \text{ soit } (8) e = \exp(k^2 / 2)$$

en combinant (3) et (8)

il vient :

$$(9) M_i = \exp\left(\frac{k^2}{2}\right) M_j$$

pour maximiser la fonction objectif, écrivons le lagrangien qui lui est associé :

(10)

$$L = f(\Delta R_z) + \lambda_1 (\Delta R_z - \sum_{i=1}^n \Delta R_i) + \lambda_2 \left[\exp\left(\frac{k^2}{2}\right) M_j - M_i \right]$$

les conditions de premier ordre sont définies par le système d'équations suivant :

$$(11) \frac{\partial L}{\partial \Delta R_z} = f' \Delta R_z + \lambda_1 = 0$$

$$(12) \frac{\partial L}{\partial k} = f'_k + \lambda_2 k M_j \exp\left(\frac{k^2}{2}\right) = 0$$

$$(13) \frac{\partial L}{\partial \lambda_1} = \Delta R_z - \sum_{i=1}^n \Delta R_i = 0$$

$$(14) \frac{\partial L}{\partial \lambda_2} = \exp\left(\frac{k^2}{2}\right) M_j - M_i = 0$$

En combinant les deux premières équations de ce système, (11) et (12), on obtient le rapport suivant :

$$(15) \frac{f' \Delta R_z}{f'_k} = \frac{\lambda_1}{\lambda_2 k M_j \exp\left(\frac{k^2}{2}\right)}$$

en posant

$$\frac{\lambda_1}{\lambda_2} = k M_i$$

et sachant que

$$M_i = \exp\left(\frac{k^2}{2}\right) M_j$$

la résolution de ce système d'équations donne comme résultat :

$$\frac{f' \Delta R_z}{f'_k} = 1, \text{ soit : } f' \Delta R_z = f'_k$$

En supposant à présent que la fonction Z est concave, la condition première est également condition seconde.

La condition d'optimalité d'une zone monétaire est que la variation du cours de change des monnaies de la zone (dévaluation le plus souvent) corresponde, en cas de déséquilibre, à celle des réserves de la zone, quelles que soient les situations spécifiques des pays membres, autrement dit le niveau de leurs réserves respectives.

La solidarité permet de corriger les déséquilibres nés des dérapages et des disparités dans les performances économiques des Etats. Elle comprend de ce fait deux composantes essentielles :

- 1) La renonciation à l'autonomie des politiques économiques, et plus spécialement des politiques monétaires ;
- 2) L'acceptation d'être comptable de la gestion d'autrui, qui détermine le mode de gestion commune des avoirs extérieurs.

On distingue à cet effet trois types d'union monétaire (Bourgninat, 1992).

- 1) L'union monétaire par alignement du petit sur le grand pays ;
- 2) L'union monétaire par alignement imposé dans laquelle le partenaire hégémonique décrète et met en œuvre le principe d'unification ;
- 3) L'unification économique et monétaire par convergence négociée.

La solidarité ainsi définie est différente de la convergence, qui est le fait pour les économies de se rapprocher les unes des autres grâce à des politiques délibérées. La convergence n'étant de ce point de vue, qu'une condition nécessaire supplémentaire parce qu'elle n'est pas nécessairement synonyme d'une solidarité plus forte entre les Etats. Il s'agit en fait d'un certain nombre de dispositions et de mesures monétaires et budgétaires susceptibles de stabiliser la monnaie commune sur le marché des échanges et de garantir sa convertibilité. Et, c'est à ce niveau qu'on retrouve les différents critères de convergences (EKOMIE, 1999). Resterait à déterminer le seuil de solidarité, autrement dit la limite au-delà de laquelle la solidarité ne pourrait plus jouer.

2. La détermination du seuil de solidarité.

Les réserves de change varient avec le solde de la balance commerciale qui, lui-même, est fonction de la compétitivité du pays. En effet, lorsque le taux de change (coté à l'incertain) augmente, la monnaie du pays se déprécie, les prix des importations augmentent, la compétitivité s'améliore, le commerce extérieur devient excédentaire et les réserves de change augmentent. En cas de déficit commercial, il est possible de maintenir un taux de change fixe (ou une monnaie commune) en utilisant les réserves nettes de change.

Deux solutions sont alors envisageables selon ARTUS (1997) :

1) le pays déficitaire peut acheter sa propre monnaie sur le marché des changes en mobilisant ses réserves de change. Mais à condition que le niveau de ces réserves ne tombe pas en dessous d'un niveau minimal

$$\bar{R}(\text{initialement } R_0 > \bar{R})$$

2) on peut également envisager l'intervention des pays à monnaie forte, qui achèteraient la monnaie du pays déficitaire pour accroître sa valeur. Et, là encore, il est raisonnable de respecter la contrainte minimale de réserves car les interventions des banques centrales des pays à monnaies fortes ont également une limite (l'accumulation stérile des réserves conduit généralement à la dépréciation de la monnaie du pays déficitaire, effet contraire à celui recherché).

En fait, dans l'un et l'autre cas, une création monétaire excessive est source de pressions inflationnistes. Or, le régime de changes fixes (ou celui de la monnaie commune) est nécessairement abandonné par un pays qui a un excès d'inflation sur ses concurrents commerciaux. Ainsi, quel que soit le niveau initial des réserves R_0 , il existe pour tout pays un niveau minimum \bar{R} qui constitue le seuil de solidarité, autrement dit le niveau de réserves susceptible de générer un excès d'inflation sur ses concurrents.

Lorsque ce seuil est atteint, le gouvernement du pays déficitaire n'a plus d'autre choix que de passer en changes flexibles pour arrêter "l'hémorragie" des réserves de changes. Et c'est alors qu'intervient une crise de change. Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de définir des indicateurs de vulnérabilité dont le but est d'alerter les gouvernements et de prévenir les crises de change.

3. Les indicateurs d'alerte comme moyen de prévenir les crises de change.

La préoccupation de toute zone monétaire est de prévenir le déclenchement d'attaques spéculatives sur le marché des changes. Et l'un des moyens d'y parvenir est de mettre au point des indicateurs d'alerte. Il s'agit d'un ensemble de variables dont le comportement au cours des périodes d'avant crise, en référence à des périodes qualifiées de normales ou de tranquilles sur le marché des changes, peut permettre de prévenir les crises de change. Les crises de change sont des situations dans lesquelles une attaque spéculative est déclenchée sur le marché des changes et provoque une dévaluation en change fixes ou une forte et soudaine dépréciation du taux de change en changes flexibles impurs, malgré les interventions massives des banques centrales.

En résumé, l'intérêt du critère de solidarité dans la littérature sur les ZMO est l'apport particulier des économistes africains (Allechi Mbet, Niankey, Ondo, Ossa) à la théorisation et la formalisation d'une ZMO en vue de justifier en priorité la zone monétaire du FCFA, qui constitue un cas bien particulier. En se focalisant sur les pays africains de la zone FCFA pour définir un critère "à l'africaine" basé sur la solidarité, on s'appuie plus sur le mythe du communautarisme africain que sur la réalité économique. Nous l'avons déjà dit, mais encore faudrait-il le répéter, le FCFA est un fait de l'histoire coloniale. Il est vrai par exemple en 1994, le FCFA a été dévalué d'un taux unique, de 50% par rapport au Franc français, sans tenir compte de la situation économique très différentes des pays de la zone. Cependant, aussi bien la monnaie unique, que le taux unique de dévaluation ont été imposés de l'extérieur.

A notre sens, le critère de solidarité ne peut être un critère de définition d'une ZMO a priori, par contre, il peut l'être a posteriori. Cela veut dire que la solidarité n'implique pas forcément une ZMO, mais une ZMO implique nécessairement la solidarité. Une ZMO est commandée a priori par des exigences économiques et non psycho affectif.

IV. LE FEDERALISME BUDGETAIRE.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre 2 (section 1, IV), le critère de diversification découle du principe d'assurance entre les risques de fluctuations économiques. Dans la mesure où les mécanismes d'ajustement automatique du marché sont inefficaces, on peut se demander si la viabilité de l'UEMOA ne passe pas par la mise sur pied de mécanismes d'ajustement hors marché. C'est l'objet notamment de la littérature sur le fédéralisme budgétaire. Comme le rappelle Muet (1995), le fédéralisme est un vieux thème dans la littérature économique et politique. Celle-ci étudie l'intérêt d'un système centralisé de transferts entre pays participant à une union monétaire, étant donné que les mécanismes d'ajustement automatiques par le marché sont inefficaces. L'idée est d'instaurer un mécanisme d'assurance - revenu automatique visant à atténuer l'effet négatif d'un choc asymétrique touchant un pays membre par des transferts émanant du reste de l'union.

Cette littérature peut être considérée comme un prolongement de celle des ZMO en ce sens qu'elle évalue en terme de stabilisation le coût engendré par la fixation des taux de change. L'existence ou non d'un système automatique de transferts interrégionaux ou internationaux dévolus à la stabilisation des chocs devient dans cette perspective, un critère dont il convient d'évaluer l'importance. Selon le rapport de Mc Dougall (1977), une politique budgétaire communautaire constitue un élément important de tout programme d'intégration.

Ce rapport concluait à la nécessité de porter à 5, voir à 7% du PIB communautaire le budget fédéral avant de se lancer dans la marche vers l'union économique et monétaire. Toutefois, ces recommandations du rapport restèrent lettre morte. Les auteurs comme Eichengrenn (1990) et surtout Sachs et Sala I. Martin (1992) ont relancé le débat sur le fédéralisme budgétaire au début des années 90.

Analysant le rôle du budget fédéral américain, dans la stabilisation des chocs touchant les Etats, Sachs et Sala I. Martin (1992) procèdent à un découpage des USA en 9 régions. Ceux-ci estiment que, sur la période 1970-1987, environ 40% des chocs réduisant le revenu par tête régional ont été absorbés par le système budgétaire fédéral, l'essentiel étant constitué de réductions de taxes. Il est important de noter que les mécanismes fiscaux américains engendrent un processus de stabilisation automatique et non un système de transferts activé en fonction des mouvements cycliques de revenu.

A partir de l'article de Sach et Sala-I- Martin, s'est développée récemment une littérature essentiellement empirique qui tente d'affiner les résultats : Pisany-Ferri et al. (1993), Von Hagen (1992), Goddhard et Smith (1992), Bayoumi et Masson (1994). Tous ces auteurs ont distingué et tenté d'estimer les effets de stabilisation et les politiques d'un système d'assurance communautaire. Ainsi, Melitz et Vori (1992) envisagent les implications d'un système d'assurance chômage tandis que Von Hagen et Hammond (1995) étudient les effets d'un mécanisme de stabilisation fondé sur les évolutions des revenus par tête. Ces analyses montrent qu'un programme d'assurance n'entraînant pas d'effet de redistribution nécessite la détermination de règles d'allocations de transferts bien définies. Ces règles requièrent à leur tour une définition des chocs très précise qui implique un filtrage relativement complexe des séries brutes. Melitz (1994) montre notamment qu'un système d'assurance chômage simple, se basant par exemple sur les déviations du taux par rapport à la moyenne communautaire, ne manquerait pas d'engendrer du fait de la persistance des taux de chômage, d'importants effets redistributifs. Lorsque, pour éviter ce problème, on utilise les déviations des taux par rapport à une valeur normalisée, on constate que les compensations versées ne concernent qu'un nombre limité de chômeurs.

Les effets d'un système en termes de stabilisation s'avèrent en conséquence relativement faibles. Pour Von Hagen et Hammond (1995), il est passible de trouver un système hypothétique de transferts internationaux. En particulier, ce système n'aurait pas généré de transferts permanents, n'aurait pas eu d'effets redistributifs et aurait fourni un degré conséquent d'assurance contre les chocs asymétriques. Toutefois, le prix d'un tel système réside aussi dans le degré élevé de sophistication des règles d'allocation de transferts, ce qui soulève évidemment un problème de transparence. En outre, ces auteurs montrent qu'une simplification du système d'allocation des transferts entraîne non seulement des transferts permanents mais modifierait aussi la taille et la direction de ces transferts. De plus, ce système simplifié pourrait avoir des effets destabilisateurs.

Le mérite de ces études est de fournir une évaluation, fût-elle imprécise de l'effet de règles d'allocation de transferts précisément définies. Par contre, leur désavantage principal réside dans le fait qu'elles évaluent un système de transferts sur la base des données historiques européennes. Ces données historiques permettent en effet de générer les chocs spécifiques aux pays. Ces chocs sont ensuite insérés dans les règles de détermination des transferts. Or, dans la mesure où il constitue un instrument de stabilisation, on peut s'attendre à ce qu'un tel système d'assurance internationale modifie la dynamique des chocs. Il est donc délicat d'évaluer l'efficacité d'un tel système dans ce contexte.

1. Les modalités pratiques des règles d'allocation de transferts.

Deux types de règles sont proposés dans la littérature : les règles basées sur les fluctuations relatives des PNB nationaux et les règles liant le montant des transferts aux taux de chômage nationaux. Chacune de ces règles présente des avantages et des inconvénients.

Les règles liant les paiements aux fluctuations du PNB présentent l'avantage d'être relativement proches des systèmes de fédéralisme budgétaire existant (par exemple aux USA [(Von Hagen et Hammond (1995))]. De plus, dans la mesure où le degré de stabilisation se calcule traditionnellement à partir des variations du PNB, il apparaît plus naturel de lier les paiements de transferts à ses fluctuations relatives. Par contre, les statistiques relatives au PNB ne sont disponibles qu'avec un certain délai, ce qui entraînerait le paiement de compensation avec des retards et pourrait, de ce fait, réduire l'efficacité du mécanisme de stabilisation.

L'avantage du taux de chômage en tant qu'indicateur des chocs asymétriques réside dans sa rapide disponibilité dans les publications statistiques et aussi dans le fait qu'il est relativement harmonisé entre pays. Tout d'abord, comme le mentionnent Italianer et Vanheukelen (1992), le taux de chômage est, en raison des délais d'engagement ou de désengagement de travailleurs, un indicateur retardé des chocs. Son utilisation peut dès lors générer des transferts qui aurait un effet pro-cyclique. On peut étendre l'argument au cas où l'évolution du chômage et du PNB serait temporairement divergente.

D'autre part, tout comme les systèmes nationaux, un système d'assurance-chômage communautaire peut générer selon Von Hagen et Hammond (1995), un problème d'aléa moral. Pour Beine (1999), on peut douter de la pertinence de cet argument. Premièrement, soutient Beine, dans la mesure où les transferts sont versés aux nations plutôt qu'aux individus, le système ne crée pas d'incitants personnels.

Deuxièmement, on peut douter qu'une nation accepte un coût potentiellement permanent d'un accroissement du chômage pour obtenir un transfert temporaire et de plus incertain. Ceci ne signifie pas toutefois que, dans la mise en œuvre de transferts entre pays, ne se pose pas le problème d'aléa moral. Ceci signifie que les règles basées sur le chômage ne créent plus d'incitants que celles basées sur le revenu. Le troisième désavantage d'un système d'assurance-chômage communautaire réside dans la difficulté politique à faire accepter un mécanisme de solidarité par des citoyens de nations différentes.

De la littérature, on peut retirer quelques règles formalisées qui illustrent d'une part l'importance d'une définition des chocs et, d'autre part, le souci d'éviter le biais redistributif. Notons $U_{i,t}$ le taux de chômage moyen de la communauté, $Y_{i,t}$ et $y_{i,t}$ respectivement le PNB et le PNB par tête du pays i en t , $T_{i,t}$ le montant du transfert reçu par le pays i . La variation entre t et $t-1$ de la variable U_t est notée du_t .

Pisany-Ferri et Italianer (1992) proposent d'allouer un transfert proportionnel à son PNB au pays dont le chômage croît plus vite que la moyenne communautaire :

$$(1) \quad T_{i,t} = Y_{i,t} (du_{i,t} - du_{CE,t})$$

Italianer et Vanheukelen (1992) ajoutent deux conditions afin de limiter le montant des paiements²³. La règle d'allocation des transferts s'écrit comme suit :

$$(2) \quad T_{i,t} = Y_{i,t} (du_{i,t} - du_{CE,t})$$

$$T_{i,t} = 0 \text{ si } du_{i,t} - du_{CE,t} \leq 0$$

$$\text{ou } du_{i,t} \leq 0$$

$$T_{i,t} = \alpha (du_{i,t} - du_{CE,t}) Y_{i,t}$$

si

$$0 < du_{i,t} - du_{CE,t} \leq 0,02$$

$$T_{i,t} = \alpha \times 0,02 \times Y_{i,t}$$

si

$$du_{i,t} - du_{CE,t} > 0,02$$

où α est un paramètre à étalonner.

Melitz (1994) examine les effets d'un système où les chocs relatifs à la variable d'intérêt (le revenu par tête ou le chômage) sont définis comme la déviation par rapport à un niveau de référence national. Ce niveau de référence ou valeur normalisée est obtenu comme le résultat d'une équation faisant intervenir une tendance linéaire, une tendance quadratique et la variable retardée d'une période. Dans le cas du chômage, on a :

(3)

$$T_{i,t} = U_{i,t} - U^*$$

$$U^* = a_0 + a_1 t + a_2 t^2 + a_3 \ln u_{i,t-1}$$

Enfin, Von Hagen et Hammond (1995) proposent de lier les transferts aux chocs affectant les PNB par tête. Ces chocs notés $\varepsilon_{i,t}$ sont définis comme les déviations de revenu par tête par rapport à une tendance stochastique commune décrivant le sentier d'équilibre de long terme de tous les pays membres. La règle s'écrit :

²³ Italianer et Vanheukelen étudient les implications de deux systèmes de transferts : un mécanisme de stabilisation complet qui n'impose pas de seuil minimum sur les variations relatives du taux de chômage à l'octroi d'un transfert et un mécanisme limité pour lequel un tel seuil est fixé à 0,03. On ne présente ici que le système complet.

$$(4) T_{i,t} = -a^* (\varepsilon_{i,t}, Y_{i,t}) POP_{i,t}$$

où $pop_{i,t}$ représente le nombre d'habitant dans le pays i au temps t et a^* un paramètre à étalonner.

2. Problème d'aléa moral.

Il apparaît clairement que l'approche des zones monétaires optimales préconise l'instauration d'un système de transferts budgétaires internationaux et donc une centralisation accrue des budgets nationaux. Cette proposition se heurte toutefois à une critique fondamentale de la part de certains économistes tels que de Grauwe (1994). Cette critique se centre sur les effets désincitatifs que ces transferts exercent sur les individus appartenant aux régions ou pays confrontés à un choc négatif. En rendant les conséquences d'un tel choc moins pénibles, ces transferts diminuent les incitants à recourir aux autres canaux d'ajustements parmi lesquels figurent, comme nous l'avons vu, la mobilité du travail ou la flexibilité des salaires. Ces effets désincitatifs ont pour effet de rendre ces transferts budgétaires permanents : une région touchée par un choc négatif tend à devenir un bénéficiaire systématique de transfert de la part des autres régions.

Une manière de limiter ces effets désincitatifs pourrait être d'instaurer un système d'assurance communautaire partielle. Dans un tel cadre, ne seraient pris en compte que les chocs négatifs à caractère exceptionnel. En terme de modélisation, un tel mécanisme est illustré par une variante de la règle d'Italianer et Vanheukelen (1992) qui ont introduit des seuils à partir desquels les transferts sont activés.

3. L'applicabilité des mécanismes d'ajustement hors marché à l'UEMOA.

D'emblée, il faut noter que les mécanismes d'ajustement automatique du marché sont structurellement inefficaces dans l'UEMOA : Il existe une faible mobilité du travail, tandis que la flexibilité des prix et des salaires n'a pas permis de relancer significativement ni l'emploi, ni la production. Dans ce contexte peut-on envisager la viabilité de l'UEMOA par la mise en œuvre de mécanisme d'ajustement hors marché ? D'abord, remarquons qu'il n'existe dans aucun pays de l'union un système d'assurance-chômage. Donc, cette perspective n'est pas envisageable à court et moyen terme au niveau communautaire. De plus, il se pose un réel problème de mesure de chômage dans nos pays où l'informel est prépondérant. En ce qui concerne les règles relatives aux fluctuations du PNB national, aussi, la prudence est vivement conseillée du fait d'une part, des difficultés des mesures statistiques et d'autre part, l'harmonisation des méthodes de collecte des données à travers les pays membres de l'union.

Tableau O : PNB des pays membres de l'UEMOA en millions de dollar US .

Année \ Pays	1980	90	91	92	93	94	95	96	97	98
Bénin	1402	1806	-	1579	2066	1462	1965	2176	2111	2280
B Faso	1698	2757	-	1988	2039	1840	2343	2530	2368	2569
C d'Ivoire	9680	9209	-	9807	9039	6892	9005	9784	9442	10215
G. Bissau	104,8	233,3	-	212,8	221,5	221,5	236,0	251,9	254,3	191,5
Mali	1768	2405	-	2839	2674	1736	2414	2605	2458	2660
Niger	2476	2423	-	2314	1582	1533	1830	1959	1831	2020
Sénégal	2887	5502	-	5895	5240	3500	4338	4566	4305	4646
Togo	1096	1598	-	1665	1207	931	1265	1442	1478	1487
UEMOA	2638,9	3241,6	-	3287,4	3008,5	2264,4	2924,5	3164,2	3030,9	3258,5

Source: global développement finance, World Bank, 2000.

Tableau P: PNB/tête des Pays membres de l'UEMOA en dollar US .

Année \ Pays	1980	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98
Bénin	410	360	360	380	370	380	340	350*	360*	380*	380*
B Faso	260	290	290	320	290	240	210	220	240	250	240
C d'Ivoire	1140	850	800	780	800	760	680	670	680	710	700
G. Bissau	150	210	220	250	240	230	220	220	230	230	160
Mali	270	280	270	270	320	300	260	260	240	260	250
Niger	440	330	310	300	290	240	210	210	200	200	190
Sénégal	530	690	720	710	780	710	590	590	530	540	530
Togo	440	430*	430*	430*	440	340	320	320	320	350	330
UEMOA	455	430	425	430	441,2	400	353,7	353,7	350	365	347,5

Source: African Development indicators, World Bank, 2000.

La première difficulté dans l'application des règles relatives aux fluctuations des PNB est le niveau de référence de cet indicateur. Tous les pays membres de l'union sont sous développés et par conséquent ont des niveaux de revenus faibles (insuffisants). Deuxièmement, il existe des pays qui sont structurellement déficitaires et qui, sur longue période, ont des revenus en deçà de la moyenne communautaire.

Par exemple en ce qui concerne le niveau du PNB, seuls la Côte d'Ivoire et le Sénégal sont au-dessus de la moyenne sur la période de 1990-1998. Il en est de même pour le niveau du PNB par tête. A ce niveau le Togo et le Bénin ont par moment atteint la moyenne communautaire.

L'application de ces règles impliquerait que les pays, en deçà de la moyenne communautaire, deviendraient des bénéficiaires systématiques de transferts de la part des autres pays qui sont également pauvres. Un tel système de transferts systématiques (permanents) ne manquerait pas d'engendrer des tensions politiques et mener à l'éclatement de l'union. Il y a d'autant plus de problèmes que dans un même pays, il est difficile de réaliser des compensations de revenus systématiques sous peine de tensions entre régions prospères et régions « assistées ». L'autre difficulté réside dans la faible interdépendance économique des pays membres de l'union.

Toutefois, l'UEMOA dispose de mécanismes de solidarité spécifiques. Premièrement, le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) : à la suite de l'institution d'un régime tarifaire préférentiel des échanges au sein de l'union et l'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC), l'UEMOA a décidé d'opérer un prélèvement sur la valeur en douane des marchandises importées des pays tiers par les Etats membres. Le taux de PCS était initialement fixé à 0,5 % en 1996, il est passé à partir de l'année 2000 à 1%. Son objectif est de doter l'union de ressources propres et lui assurer un équilibre financier pérenne. A partir de ce moment, ce fonds est utilisé dans le fonctionnement de la commission de l'UEMOA qui d'ailleurs est obligée de recourir au financement extérieur, notamment de l'Union européenne, pour assurer son équilibre financier. Il apparaît que ce fonds ne répond pas à l'objectif de base de la notion de fédéralisme budgétaire qui vise essentiellement à stabiliser les chocs asymétriques.

Deuxièmement, le dispositif automatique de compensations financières : il est destiné à compenser les moins-values de recettes douanières subies par les Etats membres, du fait de l'application du régime préférentiel des échanges intracommunautaires et la mise en place du TEC de l'UEMOA. Font l'objet de compensation, les moins-values de recettes douanières provenant des droits et taxes d'entrée applicables aux produits importés, à l'exclusion du PCS, des taxes relevant du dispositif complémentaire de taxation de l'Union, ainsi que des taxes intérieures spécifiques ou ad valorem frappant les produits de l'espèce, que ceux-ci soient produits localement ou importés dans l'Union. Toutefois, la durée d'application de ce dispositif est limitée. Elle est fixée à six (6) ans à compter du 1^{er} janvier 2000. Les moins-values sont déterminées selon la règle suivante :

$$MV = r.(Tdd+Trs). Vcaf$$

Où MV = Moins-Values de recettes douanières

r= Taux d'abattement

Tdd= Taux du droit de douane

Trs = Taux de Redevance Statistique

Vcaf = Valeur CAF du produit.

La compensation des moins-values est financée par le fonds de compensation des moins-values de recettes douanières qui est alimenté par une proportion des ressources du PCS. Les montants à compenser sont fonction des taux dégressifs suivant :

- 100 % des MV subies en 2000, 2001 et 2002 ;
- 80 % des MV subies en 2003 ;
- 60 % des MV subies en 2004 ;
- 30 % des MV subies en 2005 ;
- 0 % des MV subies pour compter du 1^{er} janvier 2006.

Troisièmement, le Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) : il est alimenté à son tour par une proportion des ressources du PCS et vise le financement de l'aménagement équilibré du territoire communautaire, en contribuant à la réduction des disparités régionales. Les objectifs spécifiques prioritaires assignés au fonds, sont au nombre de trois :

- 1) – Appuyer le désenclavement des régions et soutenir les actions de production et d'échanges par l'amélioration des infrastructures économiques, en particulier dans les domaines des transports, des communications, des aménagements agropastoraux et de l'électricité (les routes, les pistes rurales, les ponts, les télécommunications, les barrages, les réseaux d'irrigation et de drainage, l'électrification rurale...)

- 2) – Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de l'union par d'une part, un meilleur accès aux services sociaux essentiels : l'eau potable, la santé, l'éducation de base, l'assainissement du cadre de vie, la protection de l'environnement, et, d'autre part, la promotion et le financement de projets ou micro-projets qui participent à l'accroissement des revenus et à la création d'emploi, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- 3) – Faciliter la reconversion des régions affectées par les conséquences des réformes de l'union dans des activités productives alternatives.

Au regard de ses objectifs, le fonds intervient sous les trois (3) formes ci-après :

- La subvention pour le financement des infrastructures à caractère économique et social, à partir de ressources propres du fonds ou de subventions mobilisées par la commission ;
- La bonification d'intérêt des prêts ou lignes de refinancement de la BOAD, pour le financement des infrastructures à caractère économique et social à partir des ressources propres du fonds ou des subventions mobilisées par la commission ;
- Le prêt ou la ligne de refinancement, pour les interventions dans les domaines des activités créatrices d'emploi et génératrices de revenus ainsi que dans le domaine du soutien à la reconversion des régions affectées par les conséquences des réformes de l'union dans des activités productrices alternatives.

Le fonds peut également apporter son concours, sous forme de subvention, au financement des actions liées au renforcement des capacités locales des zones éligibles aux interventions du fonds. Dans les formes d'intervention ci-dessus, le fonds privilégie le cofinancement, notamment avec la BOAD. Pour sélectionner les régions éligibles, un certain nombre d'indicateurs socio-économiques sont utilisés. Il s'agit de :

- La densité du réseau routier bitumé ;
- La densité du réseau routier en terre ;
- La densité du réseau de pistes rurales ;
- Le taux de scolarisation ;
- L'indice de développement humain.

Si l'on tente de résumer l'apport des développements récents sur le fédéralisme budgétaire, on peut, en fonction de ce qui vient d'être présenté, relever quatre points. Premièrement, la plupart des études empiriques attestent que, dans les systèmes fédéraux existants, un système de transferts interrégionaux permet d'atténuer significativement les effets de chocs asymétriques. Deuxièmement, aucune étude n'est encore réalisée sur l'implémentation d'un tel système au niveau de l'UEMOA. Troisièmement, il apparaît difficile à court et moyen terme d'appliquer le modèle tel que décrit dans la littérature. Quatrièmement, il existe quelques fonds de solidarité dans l'UEMOA avec des préoccupations propres mais dont l'efficacité reste à prouver.

SECTION 2 : LES TRAVAUX RECENTS DE FORMALISATION.

Des travaux plus récents ont été formalisés à partir d'une structure d'équilibre général qui spécifie de façon précise la fonction d'utilité sociale dans le souci de prendre en compte à la fois les coûts et les bénéfices d'une union monétaire. Nous en retiendrons le modèle de Bayoumi (1994) et celui de Ricci (1997).

1. Le modèle de Bayoumi (1994).

Bayoumi développe un modèle d'équilibre général dans lequel les biens sont différenciés selon les régions (ou pays). Chaque pays supposé complètement spécialisé dans la production d'un seul bien. L'analyse suppose une rigidité asymétrique des salaires (flexibilité à la hausse, rigidité à la baisse). Le rôle explicite du secteur financier et de la politique économique n'est pas abordé. Le travail est supposé être le seul facteur de production. La consommation de chaque pays est basée sur une fonction d'utilité Cobb - Douglas.

A) Les spécifications du modèle de Bayoumi.

a1) Le secteur de la production.

Chaque pays a une quantité fixe de travail qui peut être utilisée pour produire un bien particulier (l'hypothèse que le travail ne peut pas être mobile entre deux pays sera relaxée plus tard). La fonction de production du pays i est :

(1)

$$Y_i = AX_i^\alpha e^{\varepsilon_i}$$

Y_i est l'output du pays i

X_i est l'input en travail dans le pays

$\alpha < 1$, un paramètre réel

ε_i est un choc qui est normalement distribué avec $E(\varepsilon_i) = 0$ et est indépendant du régime de taux de change.

Sous forme logarithmique :

$$y = \beta + \alpha x_i + \varepsilon_i \quad (2)$$

Avec $\beta = \log A$

a2) Le marché du travail.

Le travail est fourni dans le cadre d'un marché concurrentiel avec le salaire ($W_i E_i$), où W_i = salaire en monnaie locale et E_i = le taux de change bilatéral réel avec le pays 1. Ce salaire est supposé égal à la productivité marginale du travail.

(3)

$$w_i + e_i = \log(\alpha) + \varepsilon_i - (1 - \alpha)x_i + \log P_i$$

avec P_i , le niveau des prix dans le pays i

La réponse du salaire en terme du prix des biens locaux, W_i , dépend de l'excès de demande sur le marché du travail quand le salaire est à un niveau "normal". $\omega = \alpha P_i$ est défini comme le salaire en prix local qui assure le plein emploi. Il n'y a pas de choc de productivité ($\varepsilon_i = 0$) et le taux de change $E_i = 1$. S'il y a excès de demande en ce point, le salaire nominal est augmenté d'un niveau consistant avec le plein emploi ($X_i = 1$).

D'autre part, si la demande de travail est au-dessous du niveau du plein emploi quand $W_i = \omega$, le salaire est supposé rester à ce haut niveau et une partie du travail n'est pas employée (ce type d'ajustement est similaire à la supposition du modèle de Clower 1967)). D'où, il existe une asymétrie entre la réponse du marché du travail à l'excès de demande et à l'excès d'offre.

Cette hypothèse du marché du travail a une importante interaction avec le régime du taux de change. Si le pays a un taux de change nominal flexible pour s'ajuster en réponse à une perturbation fondamentale, le salaire est toujours rétabli au niveau normal, et les mouvements du taux de change assurent le plein emploi. Par contre, quand le taux de change nominal est fixe, du fait de l'union monétaire, la rigidité sur le marché du travail implique quelque perte de l'output à travers le chômage.

a3) Le taux de change.

Si un pays i choisit une monnaie différente de celle du pays j , le ratio E_i/E_j peut varier. Cependant, cette variation résulte des coûts de transactions entre les deux monnaies (cela représente tous les coûts de transferts d'une monnaie à une autre, incluant les transactions avec différentes unités de comptes légales et les différences institutionnelles entre unions monétaires).

C'est un modèle qui utilise le modèle "iceberg" du commerce dans lequel, les biens qui proviennent du pays j diminuent d'un facteur $(1-T_j)$ en arrivant dans le pays i . Pour simplifier, le coût T est supposé être le même pour toutes les transactions.

Si les pays i et j forment une union monétaire, le ratio E_i/E_j est fixé à l'unité. Les coûts de transactions sont nuls parce qu'on a plus besoin de transfert de monnaie (pour simplifier, les coûts de transport entre les pays sont ignorés).

Toutefois, compte tenu des caractéristiques d'une union monétaire, l'analyse va porter sur le taux de change réel (on va s'appuyer sur le différentiel d'inflation existant entre les pays membres de l'union).

a4) La demande.

On suppose que le revenu pour le pays est égal à la production nominale $Y_i P_i$. La consommation dans le pays j est basée sur la fonction d'utilité COBB-DOUGLAS.

$$U_j = \sum_{i=1}^N \beta_{ji} \log(C_{ji}) - \Phi \quad (4)$$

$$\Phi = \sum \beta_{ji} \log(\beta_{ji})$$

Avec C_{ji} , la consommation du bien i dans le pays j et la résolution du modèle permet de dégager les conditions sous lesquelles une union monétaire est souhaitable.

Premièrement, le modèle suppose une rigidité nominale : les salaires peuvent augmenter en période d'excès de demande, mais ils ne peuvent pas baisser en période de faible demande. En fait, l'existence des rigidités nominales est centrale dans beaucoup de considérations des zones monétaires. Avec une parfaite flexibilité des prix, les coûts liés à l'union monétaire deviennent faibles, faisant de l'analyse sur la ZMO, une analyse largement inutile.

Deuxièmement, le modèle n'a pas explicité le rôle des avantages financiers ou la politique de l'Etat aussi, les problèmes tels que l'intégration financière ou la conduite des politiques monétaires et fiscales ne sont pas discutés.

Troisièmement, chaque pays est supposé être pleinement spécialisé dans la production d'un bien particulier. D'où, il n'a pas été tenu compte des différentiels de chocs des industries à l'intérieur du pays (en clair, la politique de taux de change ne peut pas répondre à ce type de déséquilibre).

Enfin, pour donner une solution finale au modèle, des formes fonctionnelles simples telles que la fonction d'utilité logarithmique ont été utilisées. L'avantage de cette approche est qu'elle permet une analyse approfondie des résultats du modèle.

2. Le Modèle de Ricci (1997).

L'avantage du modèle de Ricci est, comme il le dit lui-même, de présenter une analyse intégrée des aspects réels et monétaires de la littérature sur les ZMO. Adaptant le cadre d'analyse développé par Dornbusch, Fisher et Samuelson (1977), il introduit dans un modèle ricardien simple de commerce à deux pays et deux biens des fonctions de préférence, des stocks de monnaie aléatoire, des taux de change, des coûts d'échange, une fonction de perte des autorités et des rigidités nominales à la baisse.

On peut relever plusieurs différences importantes par rapport au modèle de Bayoumi (1994). Tout d'abord, le taux de change d'équilibre en union monétaire est déterminé de manière endogène dans la mesure où il est supposé égal au taux équilibrant la balance commerciale entre les deux pays. Ensuite, on suppose une distinction dans chaque région entre secteur abrité et secteur exposé, ce qui permet de bien préciser l'effet des chocs affectant les économies. Plus fidèle à l'exemple de glissement de la demande de Mundell (1961), Ricci postule des chocs affectant les paramètres de demande dans les deux secteurs. Enfin, l'auteur introduit explicitement la monnaie. Ceci permet la prise en compte des différences de biais inflatoires entre les différents pays et permet d'intégrer dans une certaine mesure les arguments relatifs à la crédibilité des politiques monétaires.

Tout comme le modèle de Bayoumi, le modèle de Ricci (1997) permet d'illustrer l'importance de la corrélation des chocs réels entre pays ainsi que le rôle de la taille de ces chocs. Le résultat le plus intéressant réside cependant dans la remise en question de l'effet traditionnel du degré d'ouverture sur le coût d'une union monétaire. En particulier, Ricci (1997) montre que le degré d'ouverture accroît l'impact des chocs monétaires sur la composante de coût. Cet impact est toutefois incertain dans la mesure où il dépend de la corrélation entre chocs domestiques et chocs étrangers. Ce résultat tempère quelque peu l'argument de type monétaire en faveur du critère d'ouverture avancé par Mc Kinnon (1963). En outre, l'analyse de la composante réelle des coûts d'une union monétaire révèle que le degré d'ouverture exerce un impact négatif sur le bénéfice net dans la mesure où il augmente l'importance des chocs de commerce.

Beine et Docquier (1998) prolongent l'analyse de Ricci (1997) en introduisant notamment une dimension dynamique dans le modèle ainsi qu'une modélisation explicite de la mobilité du travail. Les résultats suggèrent notamment que l'efficacité de la mobilité du travail, comme instrument de stabilisation, dépend du degré de persistance des chocs (asymétriques). Par ailleurs, Beine et Docquier (1998) tentent d'évaluer dans le cadre de ce modèle, l'efficacité de règles précises d'allocation de transferts dans un système de fédéralisme budgétaire. Il ressort de cette analyse que les règles basées sur la croissance des PIB par tête s'avèrent plus stabilisatrices que les règles basées sur les variations relatives du taux de chômage.

CHAPITRE 3 : COMMENT PASSER D'UNE ZONE MONETAIRE ASYMETRIQUE A UNE ZMO SYMETRIQUE ?

Faut-il rappeler que l'objectif de cette recherche est d'étudier la problématique de la coordination des politiques économiques à l'intérieur d'une zone monétaire asymétrique. L'idée est de démontrer que l'UEMOA n'est pas une ZMO en référence aux critères définis par la théorie. Comment passer d'une zone monétaire asymétrique caractérisée par un développement extraverti à faible croissance, à une zone monétaire optimale symétrique porteuse de croissance soutenue et de développement ?

Eu regard au diagnostic posé dans les chapitres précédents, les conditions d'efficacité et d'efficience du projet de l'UEMOA passent par un certain nombre d'axes stratégiques, notamment :

- La politique d'intégration économique renforcée.
- Les politiques budgétaires et monétaires cohérentes et crédibles dans le cadre du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

SECTION I- LA POLITIQUE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE RENFORCEE.

Le passage d'une zone monétaire asymétrique à une zone monétaire symétrique passe nécessairement par le renforcement de l'intégration économique des économies de l'union. Depuis longtemps, la politique commune de la zone était centrée sur la sphère monétaire, alors que l'intégration des variables réelles était faible. L'intégration des variables réelles nécessite un processus assez long et vertueux dont la zone fut dispensée en son temps pour des raisons coloniales, et dont l'aboutissement ultime est la création d'une monnaie unique. Les quatre phases qui permettent d'arriver à une telle union selon la théorie néoclassique sont : une zone de libre échange, une union douanière, un marché commun et enfin l'intégration économique globale qui se caractérise par une véritable politique économique commune. Il faut trouver des débouchés pour rendre rentables des activités nouvelles et, notamment des activités industrielles. L'essentiel est que les produits nouveaux de chaque Etat puissent, dès leur lancement, avoir accès à un marché plus vaste.

Or, l'union douanière telle que préconisée par l'UEMOA doit s'occuper d'abord des produits nouveaux et non des produits traditionnels déjà existants. Quant à ces derniers, ils sont pour une large part, soit des activités traditionnelles d'exportation pour lesquelles les échanges réciproques sont nuls ou insignifiants, soit les quelques activités industrielles existantes (produits alimentaires, textiles...) pour lesquelles les pays sont souvent concurrents et qu'ils n'accepteront pas de sacrifier en cas de moindre efficacité (tout au moins dans un premier temps).

En réalité, l'union douanière qui répond à la finalité d'un projet d'intégration entre pays en développement est principalement celle que l'on crée à mesure que se mette en place des activités nouvelles et pour les aider à atteindre, dès leur création, un niveau suffisant de production. S'il en est ainsi, le problème prioritaire devient celui de la répartition au sein de l'union, de ces activités nouvelles. En d'autres termes, l'objectif premier du projet d'intégration économique doit être de réaliser une coordination du développement.

Il s'ensuit qu'il convient de commencer par l'intégration dite « positive », c'est à dire par la mise en place de politiques communes, parce que la théorie néoclassique traditionnelle considère comme le couronnement du processus.

Cependant, les difficultés d'une telle approche sont grandes :

- Difficultés d'abord politiques : la coordination du développement signifie en effet que les Etats membres de l'union doivent s'entendre pour se répartir les activités nouvelles. Concrètement, dans la mesure où ils acceptent d'ouvrir leur marché intérieur à telle ou telle activité nouvelle d'un Etat partenaire afin d'en faciliter le lancement, ils renoncent, au moins provisoirement, à la créer chez eux. Il est compréhensible que des gouvernements répugnent à de tels renoncements, même si ces abandons provisoires sont compensés par les élargissements de marché qu'ils obtiennent pour leurs propres investissements.
- Difficultés sociales ensuite : il faut que le processus d'intégration économique apporte des avantages à tous les participants et le fasse dans une proportion qui ne soit pas trop inégale. Or, l'apparition de telles difficultés est d'autant plus probable que les mouvements cumulatifs, présents dans tout processus de développement, tendent à renforcer les pôles de croissance et à marginaliser les régions pauvres : il y a conflit entre l'efficacité de la politique de développement et la répartition de ses résultats. Les difficultés s'accroissent encore quand les régions favorisées sont concentrées dans certains Etats et les régions à la traîne dans d'autres.
- Difficultés économiques enfin : il ne faut pas que les produits nouveaux soient vendus à des prix trop élevés, sans rapport avec les prix mondiaux. On voit mal un Etat donnant la préférence aux productions d'un Etat voisin lorsqu'elles sont plus coûteuses, sauf peut être pour de faibles différences. L'expérience suggère que les pays ne soient pas disposés à acheter des biens à des prix élevés à leurs partenaires quand ils peuvent en trouver de moins chers ailleurs.

Donc, pour arriver à une intégration efficace et efficiente, l'UEMOA doit mettre l'accent sur les critères de marché suivants :

1. Mobilité parfaite des facteurs et flexibilité totale des prix et des salaires.

Celles – ci impliquent la mise en place d'un marché commun qui garantit non seulement le libre échange des marchandises, mais aussi la liberté totale de circulation des facteurs de production (capitaux, main-d'œuvre...). La mise en place de l'union douanière avec le Tarif Extérieur Commun (TEC) et l'harmonisation de la TVA doivent être approfondies par des politiques commerciales et fiscales harmonisées (fiscalité de porte et fiscalité intérieure).

2. L'ouverture des économies.

Si les économies de l'UEMOA sont assez ouvertes sur l'extérieur, elles le sont par contre faiblement entre elles-mêmes. Or, une ZMO suppose plus d'échanges entre les pays membres de l'union comparés aux échanges avec le reste du monde. Donc, elles doivent tendre de plus en plus vers une intégration de sa production en spécialisant ses régions en fonction des avantages comparatifs.

3. La diversification de la structure de production.

Les économies de l'UEMOA sont dominées par des monocultures d'exportation, essentiellement centrées sur le secteur primaire. La politique industrielle commune de l'union n'a pas encore produit les effets escomptés. Le secteur industriel demeure faible et fragile, et, sa part relative dans les activités économiques reste modeste. Donc, pour amortir les chocs asymétriques, l'UEMOA doit tendre nécessairement vers une diversification de sa structure de production.

4. L'extension de l'UEMOA aux pays de la CEDEAO.

Le marché de la CEDEAO est plus large et présente plus d'opportunités pour les économies de l'union. Donc, l'élargissement de l'Union participe à la dynamique d'intégration par les échanges. D'autre part, l'élargissement permettrait d'éviter les dévaluations compétitives des autres Etats hors de la zone, qui seraient préjudiciables aux économies de l'union.

SECTION II- LA POLITIQUE BUDGETAIRE DANS LE CADRE DU PACTE DE CONVERGENCE, DE STABILITE, DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE

Dans le cadre de son pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, la politique budgétaire de l'UEMOA cherche à améliorer la gestion macroéconomique et accélérer l'intégration régionale. Toutefois au regard des objectifs de ce pacte, la politique budgétaire de l'union est contraignante au moins, à court terme.

En effet, le problème aujourd'hui réside à la fois dans la mobilisation des ressources extérieures et intérieures, mais aussi dans l'affectation des crédits budgétaires entre les secteurs et entre les fonctions. Les efforts déployés au sein de l'UEMOA pour adapter le niveau des dépenses "publiques" à celui des ressources n'ont eu jusque là qu'un impact limité. Ainsi, des tensions de trésorerie sont apparues dans la gestion des finances publiques de certains Etats membres. Ceux-ci ont eu recours aux concours de la Banque Centrale.

L'accélération de la croissance économique dans l'union requiert des niveaux d'investissements très importants qui doivent être financés par une épargne nationale plus accrue dans un contexte où, la priorité accordée à la contrainte de soutenabilité de l'endettement public fixe des limites pour le recours à l'emprunt. Donc, il faut à la fois promouvoir la mobilisation de l'épargne nationale (publique et privée) et les investissements étrangers.

En conséquence, les dépenses publiques doivent être classées suivant seulement deux grandes catégories de fonctions : les dépenses productives et les dépenses au titre du bien-être social. Dans le cas des dépenses productives, il s'agira d'identifier la catégorie de dépense qui favorise le plus l'augmentation du taux de croissance de l'économie. Pour les dépenses au titre du bien-être social, il s'agira dans la même optique d'identifier la catégorie de dépense qui maximise le bien être collectif. Depuis 1995, la pression fiscale dans l'UEMOA connaît une baisse tendancielle et elle est passée de 16% en 1995 à 15,2% en 2000. Cette même évolution à la baisse est observée au niveau des recettes totales.

Depuis 1995, le solde budgétaire de base rapporté au PIB est négatif dans la quasi-totalité des pays membres de l'union à l'exception du Mali. Globalement, les indicateurs de convergence budgétaire dégagent des tendances divergentes et s'inscrivent pratiquement tous en retrait par rapport aux objectifs de performances fixés par les Etats, à l'exception du critère relatif à la masse salariale.

Les orientations de politique budgétaire, marquées par le TEC et l'harmonisation de la TVA dans l'Union, ont été définies dans un contexte difficile marqué par des perspectives de poursuite du ralentissement de la croissance économique, de la détérioration des termes de l'échange en rapport avec l'effondrement des cours des principaux produits exportés par les pays membres de l'Union d'une part, et l'inflation galopante à l'intérieur de certains pays membres d'autre part. Tous ces facteurs auront un impact négatif sur la mobilisation des recettes fiscales. Afin d'éviter une aggravation des déficits budgétaires et de préserver la formation de l'épargne budgétaire, les orientations retenues dans les lettres de cadrages budgétaires visent d'une part, à accentuer les mesures en faveur d'une sécurisation des recettes budgétaires et, d'autre part, à conduire des politiques prudentes de gestion des dépenses publiques. Il est indispensable d'adapter le niveau des dépenses publiques à celui des recettes.

L'établissement d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) a été un grand axe de la politique budgétaire de l'union. Le TEC doit promouvoir l'union douanière et il est composé : d'une nomenclature tarifaire et statistique (NTS), et d'un tableau des droits et taxes. La nomenclature tarifaire et statistique de l'union est basée sur la nomenclature tarifaire et statistique de la CEDEAO. Le tableau des Droits et taxes, outre le prélèvement communautaire de solidarité (PCS), porte sur les produits importés et comprend le Droit de Douane (DD), la Redevance Statistique (RS) et le cas échéant, une taxe conjoncturelle à l'Importation (TCI) et une Taxe Dégressive de Protection (TDP).

Les taux du Droit de Douane (DD) inscrits au TEC sont fixés par catégorie et varient de 0 à 20%. Le taux de la Redevance Statistique (RS) est fixé à 1% applicable à tous les produits exonérés ou non. Le conseil des Ministres sur proposition de la commission de l'UEMOA, détermine par voie de règlement, l'assiette, le taux et la durée d'application de la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI) et la Taxe Dégressive de Protection (TDP) ainsi que les critères d'assujettissement des procédures, édicte des mesures spécifiques de protection. Ce mode de taxation pour l'application du TEC est Ad Valorem.

D'autres mesures ont été prises dans le cadre de la politique budgétaire, notamment, l'harmonisation de la TVA. Cette mesure qui a été adoptée par décision n°01-98 CM UEMOA du 03 juillet 1998 appartient à un programme plus global d'harmonisation de la fiscalité au sein de l'union. Dans ce cadre, le Conseil de l'UEMOA a adopté les directives n°02-98 CM UEMOA et 03-98 CM UEMOA du 22 décembre 1998 portant respectivement harmonisation des législatives des Etats membres en matière de TVA et de droits d'accises.

Aux termes des directives sus citées, chaque Etat prend les mesures législatives et réglementaires permettant l'application interne des dispositions communautaires au plus tard le 31 décembre 2000 pour les droits d'accises et le 31 décembre 2001 en ce qui concerne la TVA.

En matière de TVA, la réforme est relative au taux de taxation et à la liste des exonérations. Les taux en vigueur étaient le taux normal de 20% et le taux réduit de 10%. Or, la directive pose le principe de l'instauration d'un taux de TVA unique de TVA compris entre 15 et 20%. L'harmonisation de la TVA entre dans le cadre de la mise en place d'un espace économique intégré, en réduisant les disparités entre les Etats dans les prélèvements fiscaux. Elle devrait théoriquement mener à l'élargissement des marchés et encourager l'investissement, promouvoir les échanges entre les différents pays de la sous région et renforcer la mise en place du TEC.

Outre l'accroissement des recettes publiques, le taux unique de TVA vise le renforcement de la compétitivité des économies de l'union. L'accroissement du taux de taxation des produits essentiellement importés des pays tiers et l'exonération de certains produits intérieurs, participent à rendre plus compétitifs les produits locaux et à favoriser les échanges intracommunautaires, tout en renforçant la dynamique d'intégration. Toutefois, il est prévisible que les pays subiront, encore une fois, le choc de façon différente, confirmant ainsi, si besoin en est, la non optimalité de l'union. En effet, ceux qui ont une bonne base de production intégrée en priorité à la consommation locale, vont récolter tous les bénéfices de cette mesure qui doit se traduire par l'accroissement de l'offre mais aussi de la demande globale à travers la consommation et éventuellement les exportations.

Par contre, les pays qui ont des systèmes de production et de consommation extravertis vont subir les contre coups de cette mesure, du fait des risques d'inflation et l'apparition de tensions sociales et politiques (le cas du Sénégal). En effet, dans un pays où l'essentiel des produits de consommation sont importés, le relèvement du taux de taxation sur ces derniers entraîne automatiquement l'augmentation des prix. Par conséquent, il y aura un effet « d'éviction » et, l'efficacité de la politique sera compromise. Donc, toute politique qui se veut efficace, doit tenir compte des facteurs structurels des économies des pays membres de l'union. Depuis le milieu des années 1990, l'UEMOA a entrepris plusieurs autres réformes budgétaires dont leur efficacité doit être sérieusement étudiée. Il s'agit :

- Harmonisation des législations et procédures budgétaires, des lois de finances et des comptabilités publiques ;
- Nomenclature budgétaire commune ;
- Taxe Préférentielle Communautaire (TPC) ;
- Etc.

En dépit de ces réformes, les systèmes fiscaux des pays membres de l'Union sont toujours marqués par des distorsions et ils se caractérisent par les données suivantes :

- Leur grande complexité les rendant difficile à administrer ;
- Leur caractère inélastique avec des montants de recettes sans relation avec la croissance économique et avec l'évolution des activités ;
- Leur inefficacité en raison des distorsions liées à la structure des impôts ;
- Leur inéquité parce que la fiscalité traite différemment des personnes physiques et des entreprises se trouvant dans des situations identiques.

Les pays membres de l'UEMOA se caractérisent également, par une instabilité des niveaux d'imposition qui fluctuent de façon relativement importante sur une période faible. Par ailleurs, les niveaux d'imposition mesurés par le rapport des recettes fiscales sur le PIB, varient fortement d'un pays membre de l'union à un autre (de 6,8 à 21,7%).

Les facteurs qui déterminent les niveaux d'imposition sont répartis entre facteurs statistiques, facteurs institutionnels ou sociaux et facteurs de politique fiscale.

1. Les facteurs statistiques.

De nombreuses études quantitatives sur le niveau d'imposition ont procédé à la régression du rapport recettes fiscales sur PIB en liaison avec certains des facteurs suivants :

- Le niveau du revenu par habitant pris comme variable de remplacement pour le niveau de développement économique ;
- Le degré d'urbanisation ;
- Le taux d'alphabétisation ;
- Le degré de monétarisation de l'économie ;
- Le ratio des exportations et des importations sur le PIB, utilisé comme facteur d'ouverture.

Tous ces facteurs apparaissent comme importants dans la détermination des niveaux de recettes souhaités. L'existence d'une dette publique élevée a également d'importante incidence sur le niveau d'imposition. Les pouvoirs publics devront en effet, prélever les recettes nécessaires pour assurer le service de la dette. Le montant de la dette publique devient en conséquence un facteur déterminant positif des niveaux d'imposition présents et futurs alors qu'il peut avoir influé négativement sur les niveaux d'imposition des années antérieures. Le volume de l'aide extérieure représente aussi un important facteur déterminant du niveau d'imposition. Les importations réalisées au titre des projets avec le financement extérieur sont souvent exonérées de droit de porte.

2- Les facteurs institutionnels ou sociaux.

Les facteurs qualitatifs influencent également le niveau d'imposition d'un pays. L'efficacité de l'administration fiscale, l'honnêteté des contribuables, le degré de corruption des percepteurs, le montant des amendes imposées aux contribuables convaincus de fraude fiscale, l'importance du secteur de subsistance et de l'économie parallèle, l'attitude des citoyens envers des pouvoirs publics, bien qu'ils soient difficilement quantifiables ; ces facteurs entrent en ligne de compte dans l'explication du niveau d'imposition modeste dans les pays de l'UEMOA. La fraude fiscale et/ou l'importance du secteur informel joue un rôle fondamental.

3- Les facteurs de politiques fiscales.

Parmi ces facteurs, on peut citer l'utilisation de sources d'impôts particulières (par exemple l'utilisation ou non de la TVA). Le nombre d'impôts prévus au régime fiscal du pays, l'utilisation d'incitations fiscales et les dépenses fiscales (déductions) dans la mesure où, un pays encourage certaines activités par les dépenses fiscales plutôt que par les subventions, son niveau d'imposition tendra à être moins élevé. Les politiques économiques des pouvoirs publics peuvent influencer sur les recettes fiscales en affectant la valeur réelle du taux de change, le degré de restriction imposé sur les impositions, le montant de la dette publique etc...

Toutefois, dans les pays de l'UEMOA, la part du PIB attribuée au secteur de subsistance non monétaire est généralement importante. Or, le secteur de subsistance offre une faible base d'imposition surtout si pour des raisons pratiques, il est impossible de faire payer l'impôt en nature ou de la faire payer en travail. Le recours à des impôts de capitation peut alors être un palliatif, mais ce type d'impôt est généralement mal accepté parce que lié aux souvenirs de la période coloniale. Dans les pays de l'union, le produit de l'impôt sur les personnes physiques est minime par rapport à celui de l'impôt sur les revenus des sociétés contrairement aux pays industrialisés. Les secteurs du pétrole et des industries extractives y sont souvent d'une importance particulière et les impôts prélevés sur ces secteurs s'apparentent à des rentes de ressources.

SECTION III- LA POLITIQUE MONETAIRE ET FINANCIERE DANS LE CADRE DU PACTE DE CONVERGENCE, DE STABILITE, DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE.

Faut-il remarquer qu'il y a un regain d'intérêt de la politique monétaire dans les pays en voie de développement depuis ce que EBOUE, C., appelle l'acte de naissance de la théorie monétaire des pays en voie de développement (Mc KINNON, R : 1973 et SHAW, E : 1973). Paradoxalement, cette nouvelle branche de la théorie monétaire se développe à un moment où, le scepticisme gagne les esprits à propos de l'efficacité des canaux de transmission de la politique monétaire dans les grands pays au point que pour certains comme STERDYNIAK, H. (1999), il faut peut être en finir avec la règle de croissance de la masse monétaire.

Or, en tant qu'économie ouverte, la politique monétaire de l'UEMOA conduite par la BCEAO utilise principalement trois instruments : les taux d'intérêt, l'offre de monnaie, le crédit. Dans un tel contexte, comment peut-on expliquer que le taux d'intérêt soit au centre des stratégies supposées "vertueuses" de libéralisation financière opérée dans l'union, alors que les règles d'évolution de ces taux en économie ouverte aujourd'hui ne garantissent pas l'efficacité de la politique monétaire ?

Nous utiliserons les résultats des travaux de KAMGA D²⁴ (1999). En fait, la politique monétaire commune de la BCEAO, engendre des effets différents d'un pays membre de l'union à un autre. Cette différence d'impact s'explique par le fait que les structures financières sont différentes selon les pays, les systèmes financiers sont plus ou moins « désintermédiés » et les banques sont plus ou moins concurrentielles. En effectuant des chocs de politique monétaire sur les variables de taux d'intérêt et de la masse monétaire qui constituent les instruments privilégiés de la BCEAO, on note les résultats suivants :

- Une augmentation des taux d'intérêts se traduit par une hausse importante des prix au sein de l'UEMOA. Cette hausse des prix s'explique par le fait que les entreprises répercutent leurs charges d'intérêt dans leurs prix de revient.
- Au niveau du PIB, la simulation du taux d'intérêt engendre un effet marginal à long terme dans l'union, tandis qu'à court terme les effets divergent selon les pays.
- De même, une modification de l'offre de monnaie ne produit pas les mêmes effets dans les économies de l'UEMOA et, à long terme, ces effets sont négligeables.

²⁴ KAMGA, D., (1999), « les effets de la Politique Monétaire sur le secteur réel : cas des pays de l'UEMOA » Mémoire de DEA, UCAD-PTCI, DAKAR, 98p

Ces résultats confirment que l'UEMOA n'est pas une zone monétaire optimale. Elle est soumise à des chocs asymétriques, ce qui pose réellement des difficultés pour la conduite de la politique monétaire commune.

Pour générer l'efficacité et l'efficience dans la relance de l'activité économique, sur quel levier la BCEAO doit elle appuyer ?

Les renseignements fournis par l'étude de KAMGA, D. sont très instructifs. La politique monétaire commune ne produit pas les mêmes effets d'un pays à un autre. Il semble que le taux d'intérêt est l'instrument le plus efficace pour accroître le niveau d'activité dans les économies de l'UEMOA. Cependant, pour les pays comme le Mali et la Côte d'Ivoire, un choc sur l'offre de monnaie peut accroître significativement la production, mais à des degrés différents. De même, l'utilisation des taux d'intérêt comme instrument de la politique monétaire produit des effets différents d'un pays à un autre.

En ce qui concerne le niveau général des prix, le taux d'intérêt semble encore être plus dominant que la monnaie, à l'exception du Sénégal où le taux d'intérêt semble avoir un effet marginal sur les prix. Donc, pour atteindre ses objectifs, la BCEAO doit mettre l'accent sur l'instrument du taux d'intérêt, dans la conduite de sa politique monétaire. Ayant renoncé au taux de change comme instrument de politique monétaire, qui est exogène dans la zone, la BCEAO doit agir sur les canaux suivants pour stimuler la croissance économique.

1. Le canal du taux de change réel.

L'objectif est de maintenir ce taux à des niveaux assurant les gains de compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs par des chocs de politique monétaire. Il semble que dans l'UEMOA, l'effet d'un choc sur l'offre de monnaie est marginal sur le taux de change réel. Ce dernier serait plus sensible aux variations des taux d'intérêt.

2. Le canal du crédit.

Dans l'étude citée en référence, les simulations du modèle indiquent que le canal du crédit est peu fonctionnel dans l'UEMOA. Selon KAMGA, D., il n'y a qu'au Burkina Faso où le canal du crédit produit de bons résultats. Par ailleurs poursuit KAMGA, D., il y a une forte relation entre le crédit et l'offre de monnaie dans quatre pays de l'union. Une contraction monétaire dans ces pays se traduit par un resserrement du crédit à l'économie. Le Bénin, le Burkina Faso et le Mali sont les pays où un choc sur l'offre de monnaie se répercute faiblement sur le crédit à l'économie. Au total, les taux d'intérêt constituent dans ce cas, l'instrument qui a un pouvoir prédictif sur les variables réelles qui dépasse celui de l'agrégat monétaire et celui du crédit.

3. Les composantes de la demande globale : Consommation et Investissement.

Les études économétriques ont montré que, dans le cas de l'UEMOA, un choc de politique monétaire sur les taux d'intérêt a des effets très significatifs sur la consommation, à l'exception du Sénégal où le pouvoir explicatif des taux d'intérêt sur la consommation est faible. Il semble que le taux de change réel constitue un déterminant important de la consommation dans les économies de l'UEMOA, posant ainsi le problème de leur extraversion.

Quant à l'offre de monnaie, sa relation avec la consommation est globalement faible au sein de l'union. Au total, les taux d'intérêt constituent l'instrument fondamental dans la mise en œuvre de la politique monétaire de l'UEMOA. Cependant, le problème des chocs asymétriques se pose toujours. Les politiques n'engendrent pas le même degré d'impact voire les mêmes effets dans tous les pays membres. Des facteurs comme le niveau de développement financier différent, la différence dans la composition du PIB, peuvent justifier cette différenciation. En somme, les structures socio-économiques et politiques différentes peuvent être à la base des chocs asymétriques.

Cela dit, est-on fondé à penser que la politique monétaire de la BCEAO, basée sur les taux d'intérêt (mécanisme de contrôle indirect de l'offre de monnaie) est plus efficace ? En réalité elle possède des avantages et des inconvénients²⁵.

a) Les avantages.

- Le passage d'un contrôle du bilan des banques à un contrôle du bilan de la BCEAO, doit permettre aux agents non financiers, d'espérer un meilleur financement de la part des banques.
- La levée des mécanismes administratifs de contrôle de crédit, est supposée conduire à une meilleure allocation des ressources.
 - Soit parce que désormais, le marché que constituent les banques passe d'un marché de concurrence imparfaite à un marché de concurrence effective et potentielle à défaut d'être parfaite.
 - Soit parce qu'avec des taux d'intérêt reflétant mieux le coût d'opportunité du capital emprunté, les projets productifs peuvent être mieux sélectionnés.
 - De ce fait, l'intermédiation financière est facilitée, les banques pouvant ajuster leurs spreads, au risque de défaut de paiement auquel elles font face dans l'ajustement des besoins, aux capacités de production.
- Le marché monétaire peut désormais jouer son rôle de financement des débits et des créances des banques et des autres intermédiaires non monétaires, car tous ces agents deviennent sensibles aux coûts de la ressource.

Dans ces conditions, le canal principal de transmission de la politique monétaire est le taux d'intérêt du marché monétaire qui affecte la situation des banques, mais également leur besoin de liquidités et de prêts par les entreprises et les ménages.

Effectivement, depuis le passage à la flexibilité des taux d'intérêt nominaux, on note un accroissement de la masse monétaire dans l'UEMOA. Il en est de même du crédit à l'économie, ce qui laisse penser que la régulation indirecte offre davantage de possibilités de financement. Toutefois, il en résulte un relatif affaiblissement de l'efficacité du contrôle monétaire.

²⁵ pour plus de détails, confère Alexander, W.E et all, « L'adoption d'instruments indirects de politique monétaire », FMI, Etude Spécialisée n°126, Washington DC, Juin 1995, 46p

b) Les coûts.

Ils sont de deux ordres :

- D'un côté, on va assister à l'affaiblissement de l'influence du taux d'intervention de la BCEAO sur le taux du marché monétaire et donc, une perte d'influence sur les bilans des banques et les crédits qu'elles effectuent.

C'est l'affaiblissement de cette relation qui explique ici, d'un côté la diminution de la part du refinancement de la BCEAO dans la base monétaire, et de l'autre côté, la diminution également de la part du Crédit à l'Economie, financé par l'émission de monnaie centrale par la BCEAO (cf. Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de l'UEMOA de décembre 1999). C'est là, la mesure de la sur liquidité des banques et de ce que l'on appelle un fonctionnement hors banque du marché monétaire.

- De l'autre côté, on assiste effectivement à l'accroissement des spreads bancaires, mais dans un sens davantage favorable au taux débiteur, sans que pour autant le taux créditeur rémunérant l'épargne ait beaucoup augmenté.
- Ceci a pour conséquence, une montée des taux, qui n'ont baissé qu'après 1998, et ce, cinq ans après la redynamisation du marché monétaire dans l'UEMOA. Sur ce point, on peut penser que l'apparition de la concurrence entre banques, n'entraîne pas mécaniquement la baisse des taux, compte tenu des risques auxquels les banques font face.

En tant qu'instrument privilégié de la politique monétaire de la BCEAO, le taux d'intérêt est à manier avec prudence dans des économies dualistes comme celles de l'UEMOA où on note une forte présence du secteur financier informel. En effet, la détention des actifs liquides en dehors des circuits officiels, les comportements d'épargne -crédit informels, peuvent limiter l'efficacité des canaux de transmission traditionnels.

Donc, toute politique monétaire qui se veut efficace doit tenir compte nécessairement des taux d'intérêt informel dans l'UEMOA. Cette efficacité passe également par le renforcement de la micro finance donc de la finance informelle à travers :

- La législation des opérateurs non monétaires ;
- La consolidation des structures d'intermédiations en structures officielles de coopératives, banques populaires, institutions financières ;
- Par une action de la BCEAO (prêteur en dernier ressort) pour assurer l'organisation de la compensation des débits et des crédits de ces opérateurs et apporter la liquidité d'appoint au bouclage des financements.

Au niveau de la politique financière, nous pouvons retenir quelques orientations majeures :

- Le développement de l'intermédiation financière pour permettre un accès plus facile des agents économiques au système bancaire. Ainsi, sous réserve des contraintes de rentabilité du système bancaire, il serait opportun d'engager des actions plus vigoureuses pour un élargissement du réseau bancaire.

- Le développement de la BRVM doit être accéléré en vue d'en faire un marché émergent. Pour cela, il faut procéder aux innovations financières nécessaires afin d'élargir la gamme des instruments financiers et de mieux répondre aux besoins des différentes catégories d'épargnants. L'incitation des trésors publics nationaux à recourir au marché financier pour le financement de leurs besoins de trésorerie contribuerait sans doute, à une plus grande animation du marché et pourrait favoriser l'attrait des investisseurs étrangers.
- La politique de rémunération de l'épargne doit être plus dynamique et favoriser l'apparition de taux d'intérêt réels positifs, capable de stimuler le comportement d'épargne des agents économiques non financiers, notamment, les ménages. Les taux d'intérêt réels négatifs constituent une entrave à l'accroissement de l'épargne et ne permettent pas d'assurer l'équilibre entre l'épargne et l'investissement à un niveau très élevé.

CONCLUSION GENERALE.

L'étude sur les ZMO reste très actuelle dans un contexte de globalisation de l'économie et de la propension des politiques communautaires et/ou régionales. Elle est d'autant plus actuelle que dans le cadre de l'UEMOA, il y a un renouvellement des problématiques du développement.

Notre travail, qui est une modeste contribution à cette problématique, a tenté après une analyse contextuelle des économies de l'union et les contraintes qui lui sont associées, de donner un large aperçu (certainement pas exhaustif) de la littérature sur les zones Monétaires Optimales. Nous avons tenté de confronter les critères définis par la théorie dans le cadre du marché et dans le cadre des mécanismes hors marché, aux réalités économiques et monétaires de l'UEMOA et de ses pays membres.

De cette confrontation, il ressort que l'UEMOA n'est pas une ZMO. Par la suite, nous avons proposé un certain nombre de mesures de politiques économiques qui, si elles sont bien appliquées, peuvent contribuer efficacement à définir un profil optimal de l'union. Notre méthodologie d'approche est basée essentiellement sur l'analyse par les indicateurs qui nous a conduit à un certain nombre de résultats. D'abord, la première observation porte sur la multiplication et la diversité des critères dont certaines catégories sont considérées comme traditionnelles tandis que d'autres sont classées comme modernes.

Les critères traditionnels sont ceux qui sont proches de Mundell (premier théoricien des ZMO) et qui ont tendance à mettre l'accent sur les variables réelles des économies pour justifier l'opportunité ou non d'une ZMO. Les critères modernes quant à eux intègrent les variables nominales dans leur analyse et se détachent ainsi de l'approche du père de la théorie des ZMO. Il y a une réelle difficulté pour qu'une zone géographique puisse répondre en même temps de façon acceptable et opérationnelle à tous les critères définis par la théorie. Par ailleurs, l'application de ces critères ne permettent pas de déterminer la configuration optimale de l'UEMOA. La tendance qui se dégage de l'analyse par les indicateurs est que l'UEMOA n'est pas une zone monétaire optimale.

De façon générale, aucun critère traditionnel n'est opérationnel, voire adapté au contexte de l'union. Le seul critère qui semble apparemment se vérifier dans le cas de l'UEMOA est relatif au « degré de flexibilité des salaires ». Cependant, malgré l'absence de rigidité des salaires et des prix, il n'y a pas un impact positif réel sur l'emploi et les exportations nettes. Par conséquent, l'application directe de ce critère ne permet pas de déterminer clairement le profit optimal de l'union.

Il en est de même pour les critères modernes qui s'avèrent inadaptés au cas de UEMOA. Le seul critère qui s'est vérifié porte sur la « solidarité ». Mais là aussi, le débat reste ouvert. Tel qu'il est défini par les économistes africains, peut-on constituer une ZMO sur la base d'un critère a posteriori ou a priori ? Peut-on soutenir sérieusement que les pays de l'UEMOA et en général les pays membres de la zone franc, ont accepté solidairement un taux de change unique alors qu'ils n'ont pas les mêmes performances économiques, donc ils constituent une zone monétaire optimale ?

Pour répondre à ces questions nous avons indiqué que la « solidarité » ne saurait constituer un critère de définition a priori d'une ZMO. Il y a d'abord une nécessité économique basée sur des avantages mutuels croissants, qui fondent la constitution d'une ZMO avant une nécessité sociale qui n'est pris en compte qu'a posteriori (« ce que le concept enseigne, l'histoire l'a montré avec la même nécessité »).

Malgré la solidarité communautaire, la viabilité de l'union passe par un effort soutenu d'intégration économique. L'UEMOA est aujourd'hui une zone monétaire asymétrique mais elle n'est pas encore une ZMO. Après le franc français, l'euro constitue la monnaie d'ancrage du franc CFA. Les pays de l'UEMOA échangent très peu entre eux, mais ils ont des liens commerciaux importants avec l'Union européenne.

Au total, la théorie des ZMO a suscité une réflexion intense au sein des économistes africains à propos du projet de l'UEMOA. Entre temps, les approches théoriques ont évolué surtout dans la façon de poser le problème passant d'un point de vue macroéconomique à un point de vue microéconomique. Nous avons vu l'apport de cette littérature au cas spécifique de l'UEMOA. Compte tenu des structures économiques et géographiques très particulières des pays de la zone, les critères traditionnels semblent de peu d'utilité. Les nouvelles analyses permettant d'envisager l'optimalité de la zone de manière plus pertinente, mais leur apport pratique paraît également limité.

Au regard de ce qui précède, peut-on penser que l'UEMOA est condamnée structurellement à l'inefficacité et à l'inefficience ? La réponse à cette interrogation est négative. Compte tenu de ses potentialités et des opportunités de développement qui existent actuellement, l'UEMOA peut tendre résolument et rapidement vers une ZMO si de bonnes politiques économiques et monétaires sont mises en œuvre, en vue de générer l'efficacité et l'efficience du projet d'union. D'où les recommandations suivantes :

- Une ZMO n'implique pas nécessairement une politique budgétaire commune. Cependant, les pays doivent améliorer la gestion macroéconomique et assainir les finances publiques. Toute politique budgétaire doit tendre vers la satisfaction de cet objectif. Dans ce cadre, l'UEMOA doit procéder à une réforme plus hardie de son système fiscal. Elle doit également promouvoir l'épargne nationale et les investissements étrangers surtout publics à court terme.
- La politique monétaire basée sur les taux d'intérêt doit tenir compte du caractère dualiste des économies de l'union avec une forte tendance à l'informel. Il faut également développer à la fois l'intermédiation financière, le système bancaire et la BRVM. Aussi, la politique de rémunération de l'épargne doit être dynamique et favoriser l'apparition des taux d'intérêt réels positifs aujourd'hui, si l'inflation semble être bien maîtrisée dans les limites acceptables, tout en rassurant les agents économiques, cependant, il y a un doute persistant sur l'efficacité d'un taux de change fixe qu'on s'évertue à défendre à tout prix. Dans un contexte caractérisé par la mobilité parfaite des capitaux, il est essentiel que les taux d'intérêt et de change soient déterminés par le marché. La politique de taux de change unique, si elle garantit un taux d'inflation faible, exige cependant, le maintien des fondamentaux macroéconomiques solides, une gestion prudente de la dette extérieure surtout la dette à court terme en devise, et un faible déficit budgétaire. L'arrimage du franc CFA à l'Euro inquiète aussi les économistes, parce qu'elle requiert une coordination de la politique monétaire avec l'union européenne, ce qui peut ne pas convenir à la situation intérieure de l'UEMOA.

- Renforcer l'intégration économique en mettant l'accent sur les critères de marché, dont les plus essentiels sont :
- ✓ **La mobilité des facteurs de production et le libre établissement des personnes et des entreprises :** Nous avons montré qu'il n'y a pas d'avantage de mobilité intra-régional dans l'UEMOA, pas plus avec le reste du monde en ce qui concerne aussi bien la main d'œuvre, les flux financiers ou les investissements directs. Ce faible degré de mobilité constitue un handicap pour l'UEMOA en tant qu'union économique et monétaire. On pourrait s'attendre à ce que l'union accroisse la mobilité des facteurs du fait des politiques basées sur l'union douanière. Mais l'histoire ne plaide pas en faveur d'un tel effet, du moins à court terme, eu égard à la montée de nationalismes et de xénophobies constatées dans certains membres de l'union, l'instabilité politique et les conflits civils dans d'autres, sans compter les intérêts égoïstes et les questions de souveraineté qui ont remis en cause à plus d'une fois les projets d'intégration africaine. Donc, il faut aller vers plus de démocratie et de bonne gouvernance dans les Etats membres de l'union.
- ✓ **La flexibilité des prix et des salaires :** Nous avons démontré que, du fait de la prépondérance de l'économie informelle et des programmes d'ajustement structurels qui ont eu cours dans les états de l'union, le critère de flexibilité des prix et des salaires est observé. Malgré cette forte tendance à l'informalisation et à la déréglementation des marchés, on n'a pas eu une relance significative ni de la production ni de l'emploi. Les politiques communes de réforme doivent tenir compte, si elles veulent être efficaces, des facteurs structurels des différentes économies de l'union.
- ✓ **L'ouverture des économies, la libéralisation des marchés et le renforcement de la compétitivité des économies de l'union :** En dépit des progrès réalisés, les régimes commerciaux des différentes économies de l'union ne sont pas suffisamment ouverts ni entre elles-mêmes, ni avec le reste du monde.

Donc, il faut aller vers plus de libéralisation des échanges accompagnée de stabilité macroéconomique et des réformes structurelles pour lever les contraintes de l'offre et la transparence dans l'élaboration des politiques. Aussi, malgré un accès préférentiel au marché de l'union accordé à ses économies, on ne note pas une amélioration des échanges intra-communautaires, mais plus dangereux encore, il n'y a pas une incitation à développer de nouveaux produits ou marchés d'exportation. Par conséquent la compétitivité des économies de l'union reste toujours problématique, malgré la récente harmonisation de la TVA. Il serait bon de mettre en place une stratégie commune de libéralisation des marchés qui répond également aux autres besoins de réformes et à la situation spécifique de chaque pays participant à l'union. On doit procéder à une évaluation attentive des domaines dans lesquels chaque pays pourrait disposer d'avantages compétitifs.

- ✓ **La diversification de la structure de production :** L'intérêt de ce critère dans l'union est de compenser l'immobilité internationale du travail par une mobilité intersectorielle. Or, depuis les indépendances, les économies de la zone se caractérisent par une monoculture de rente, même si on note de faible progrès ces dernières années. Donc, la politique industrielle commune doit être renforcée, et les Etats doivent se spécialiser dans les domaines où ils ont des avantages compétitifs. Outre la spécialisation, la stratégie de diversification doit se baser sur la co-production entre les différents Etats.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. ALEXANDER, W.E. & all. (1995), « L'adoption d'instruments indirects de politique monétaire », **Etude Spécialisée du FMI**, N° 126, Washington DC, juin, 46p.
2. ARTUS, J.H. (1992), « Passage à l'Union Economique et Monétaire en Europe », **Economie et Prévisions**, N°106.
3. BAYOUMI, T. (1994), «A formal Model of Optimum Currency Areas» **IMF Staff Papers**, vol. 41, n° 41, Décembre.
4. BAYOUMI, T. & Eichengreen, B. (1992), «Shocking aspects of european monetary unification», **CEPR Discussion Paper**, N°643, London, mai.
5. BAYOUMI, T. & MASSON, P.R. (1994), «Fiscal Flows in the United States and Canada: Lessons for Monetary Union in Europe», **CEPR Discussion Paper**, N°1057, London, November.
6. BCEAO, (2000), **Histoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine**, Eds. Georges Israël, tomes I & III, Paris.
7. BEC, F. & HAIRAULT, J.O. (1996), « Fédéralisme Budgétaire et Stabilisation macroéconomique en Europe », Communication Présentée au **XLV^e Congrès Annuel de l'AFSE**, Paris.
8. BEETSMA, R.M. et BOVENBERG, A.L.(1995), «Designing Fiscal and Monetary Institutions for a European Monetary Union», **CEPR Discussion Paper**, n° 1303, London.
9. BEINE, M.(1999), « L'Union Economique et Monétaire Européenne à la lumière de la théorie des zones monétaires optimales : Une revue de la littérature », **Cahiers Economiques de Bruxelles**, n° 162, ULB, Bruxelles, pp 149 - 202.
10. BEINE, M. et DOCQUIER, F. (1997), « Fédéralisme fiscal dans un modèle de zone monétaire optimale », **Revue Economique**, vol. 48, n° 3, pp 519 - 528.
11. BOURGUINAT, H.(1992), « Maastricht et la théorie des ZMO », **Revue Française d'Economie**, volume VII, pp 3 - 27.
12. CHAMBAS, G. (1994), **Fiscalité et Développement en Afrique Subsaharienne**, Eds. Economica, Paris, 152p.
13. De GRAUWE, P.(1994), «The Economics of Monetary Integration» , **Oxford University Press**, 2^e edition, Oxford,
14. De GRAUWE, P. (1996), «The prospects of a mini Currency Union in 1999», **CEPR Discussion Paper**, N°1458, London, September.
15. De GRAUWE, P. (1994), «The economics of monetary integration», **Oxford University Press**, 2^e edition, 226p.

16. De GRAUWE, P. & VANHAVERBEKE, W. (1991), «Is Europe an Optimum Currency Area? Evidence from Regional Data», **CEPR Discussion Paper**, N°555, London, mai.
17. De SERRES, A. & LALONDE, R. (1995), « Les sources des fluctuations des taux de change et leurs implications pour l'union monétaire », **Recherches Economiques de Louvain**, vol. 61, N°1, pp3-42.
18. DIAGNE, A.(1991), «Politique Monétaire et Environnement Economique : les travaux de recherche sur l'UMOA: un aperçu», in **Afrique et Développement**, vol, XVI, n° 3 - 4, pp 5 - 26.
19. DIAGNE, A.(1988), **Monnaies et Politiques Monétaires en Afrique de l'ouest: un Essai d'Evaluation** , Thèse Doctorat d'Etat, tomes 1 et 2, FSJE, UCAD.
20. DIALLO, I.(1997), **Les Mécanismes d'Intégration du Projet UEMOA : Analyse Critique**, Mémoire de Maîtrise, FASEG, UCAD.
21. DIALLO, M., L.(1996), «L'UEMOA est elle une zone monétaire optimale?» In **Document de Recherche du CREA**, série n°2, N°96/04/EM-4-UCAD, **CREA Presse**, avril , 22p.
22. DIAW, A. (2000), « L'hypothèse de complémentarité de MC KINNON dans les pays de l'UEMOA », in **Economie & Gestion**, vol. 1, N° 3-4, pp140-157, janvier-juin.
23. DORNBUSCH, R., FISHER, S., SAMVELSON, P.A.(1997), «Comparative Advantage, Trade and Payments in a Ricardian Model with Continuum of Goods», **A.E.R.**, vol. 67, n°5.
24. EBOUE, C. (2000), « Monnaie et Politique Monétaire dans les PVD », **cours de DEA, PTCI-CCCO**, Ouagadougou.
25. EKOMIE, J.J. (1999), « La convergence au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) », in **Economie & Gestion**, vol. 1, N°2, pp47-67, janvier-juin.
26. GERARDIN, H.(1989), **La Zone Franc: Histoire et Institutions**, Ed. l'Harmattan, Paris, tome 1, 239p.
27. GIOVANNINI, A. (1998), « International capital mobility and tax evasion », **CEPR Discussion Papers Series**, N°231, London, 27p.
28. GIOVANNINI, A. (1990), «The transition to monetary union», **CEPR, Occasional Paper**, N°2, London, 30p.
29. GOODHART, C. (1995), «The Political Economy of Monetary Union», in **KENEN, P.B., (Ed) Understanding Interdependence : the Macroeconomics of the Open Economy**, **Princeton University Press**, Princeton, pp450-505.
30. Helg, R. et al.(1995), « How Much (a) Symmetry in Europe? Evidence from Industrial Sectors», **European Economic Review**, vol. 39, pp 1017 - 1041.
31. HUGON, P.(1999), **La Zone franc à l'heure de l'euro**, karthala.

32. ITALIANER, A. and VANHEUKELEN, M. (1992), «Proposals for Community Stabilization Mechanisms: Some Historical Applications», in «The Economics of Community Public Finance», **European Economy**, Special Issue 5, pp493-510.
33. KAMGA, D. (1999), **Les effets de la Politique Monétaire sur le Secteur Réel : cas des pays de l'UEMOA**, Mémoire de DEA, UCAD-PTCI, Dakar, 98p.
34. KANE, K. (2000), «Les Réformes Budgétaires dans les PVD », **cours de DEA de Finances Publiques, chapitre IV**, PTCI-CCCO, Ouagadougou.
35. KASSE, M. (2000), « Méthodologie de Recherche en Sciences Economiques », **cours de DEA, PTCI – UCAD**, Dakar.
36. KASSE, M.(1991), **Développement par l'intégration**, Eds. Nouvelles éditions africaines, 249p.
37. KASSE, M. « Globalisation et Intensification de la Régionalisation : sens et perspectives », <http://www.globalprogress.org/frances/dakar/kasse.html>, 5p.
38. KENEN, P.(1969), «The Theory of Optimum Currency Areas: an Eclectic View», in R. MUNDELL et A. SWOBODA, (eds.), «Monetary Problems in the International Economy», **University of Chicago Press**, Chicago.
39. KRUGMAN, P. (1990), « Policy Problems of a Monetary Union», in **De Grauwe, P. et Papademos, L. (1990), "The European Monetary System in the 1990's"**.
40. LASKAR, D.(1993), « Union Monétaire : différences structurelles et asymétrie des chocs », **Revue Economique**, n°6 pp 1045 - 1069.
41. MAH'MOUD, M.I.(1992), « Vers l'Intégration Monétaire de l'Afrique: les Problèmes Stratégiques de Politique Monétaire », In: **Revue Financière**, vol.13, N°1, pp1-18.
42. MASSON, P. R. et TAYLOR, M. P.(1992), «Common Currency Areas and Currency Unions: An Analysis of the Issues», **CEPR Discussion Paper**, London, N° 617, février.
43. MASSON, P.R. & TAYLOR, M.P. (1993), «Fiscal Policy within common Currency Areas», **The Journal of Common Market Studies**, Oxford & Cambridge, vol.31, N°1, mars, 8p.
44. M'BET, A. & all. (1997), « European Economic Integration and the Franc zone: the future of the CFA Franc after 1999», Part 2, **AERC**, Kenya, 34p.
45. M'BET, A. & NIAMKEY, A.M.(1995), « La solidarité dans le système de coopération monétaire dans la zone franc: mythe ou réalité », **Revue Ivoirienne de Sciences Economiques et de Gestion**, N° 1.
46. Mc KINNON, R.I.(1963), «Optimum Currency Areas», **American Economic Review**, September , pp 717 – 725
47. MELITZ, J.(1991), «A suggested Reformulation of the Theory of Optimal currency Areas», **CEPR Discussion Paper**, n°590, October.

48. MELITZ, P.A.(1995), «The Current Impasse in Research on Optimum currency Areas», **European Economic Review**, vol. 39, pp 492-500.
49. MELITZ, J. & VORY, S. (1992), «National Insurance against Unevenly Distributed Shocks in a EMU» , **CEPR Discussion Paper**, N°697, London, September.
50. MUET, P.A.(1995), «Union Monétaire et Fédéralisme», **Revue de l'OFCE**, n°55, pp 1511-171.
51. MUNDELL, R.(1961), «A Theory of Optimum Currency Areas», **American Economic Review**, vol. 51, pp 657-664, September.
52. NDIAYE, M.B.O.(1998), **L'Optimalité de l'UEMOA**, Mémoire de DEA, FASEG, UCAD, PTCI, Dakar.
53. NORRO, M. (1994), **Economie africaine : Analyse Economique de l'Afrique Subsaharienne**, Ed. De Boeck, Bruxelles, 297p.
54. NORRO, M. (1997), « Politique Economique de l'Intégration européenne », **cours EURO 3190**, Université Catholique de Louvain, **Diffusion Universitaire Ciaco**, 147p.
55. ONDO OSSA, A. (1999), « La Théorie des ZMO à la lumière de l'expérience et des perspectives de la zone franc africaine », **AERC, DAKAR**.
56. PISANI-FERRY, J. & ITALIANER, A. (1992), « Systèmes Budgétaires et Amortissements des chocs régionaux : implications pour l'union économique et monétaire », **Economie Prospective Internationale – CEPII – La Documentation Française**, N°51, pp49-63, 3° trimestre.
57. RICCI, L.A.(1997), «A Simple Model of an optimum Currency Areas» **Economie et Prévision**, n° 128, pp 1-17.
58. SACHS, J. et SALA - I- MARTIN, X.(1992), «Fiscal Federalism and Optimum Currency Areas": Evidence for Europe from the United States», **CEPR Discussion Paper** n°632, mars.
59. UEMOA (1999), « **Rapport Semestriel d'Exécution de la Surveillance Multilatérale** » , Ouagadougou, décembre.
60. ZUMER, F.(1998), « Stabilisation et Redistribution Budgétaires entre Régions : Etat centralisé, Etat Fédéral », **Revue de l'OFCE**, n° 65, 243-287.

ANNEXES

Tableau 1 : Indice des prix à la consommation harmonisé par pays et dans l'UEMOA Base 100 = 1996 (source : BCEAO/DRS/SS)

	Bénin	Burkina faso	Côte d' Ivoire	G Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
1970	14,5	21,2	12,6		25,9	18,8	15,1	15,3	15,7
1971	18,3	21,7	12,4		23,3	19,7	15,7	16,3	16
1972	19,3	21	12,5		25	21,5	16,7	17,6	16,7
1973	20,2	22,6	13,8		26,2	24,1	18,6	18,2	18,1
1974	23,3	24,6	16,3		27,7	25	21,7	20,6	20,6
1975	26,7	29,2	18,1		33,5	27,2	28,5	24,3	24,4
1976	30,3	26,7	20,2		37,1	33,6	28,9	27,1	26,4
1977	32	34,8	25,8		39,9	41,4	32,1	33,2	31,2
1978	35,8	37,7	29,2		44	45,6	33,2	33,3	33,9
1979	40,6	43,3	34		48,7	48,9	36,4	35,8	38,2
1980	44,8	48,6	39		53	53,9	39,6	40,3	42,6
1981	48,4	52,3	42,4		57,2	66,3	42	48,2	46,7
1982	56	58,5	45,6		59,9	74	49,2	53,5	51,8
1983	58,5	63,4	48,3		64,6	72,2	55	58,6	55,4
1984	59,6	66,5	50,3		71,3	78,2	61,4	56,5	58,9
1985	56,7	71,1	51,3		78,3	77,5	69,5	55,5	61,7
1986	54,5	69,3	54,8	1,3	75,3	75	73,7	57,8	63,4
1987	56,2	67,3	58,6	2,6	64,6	70	70,7	57,8	63
1988	55,9	70,1	62,6	4,2	69,6	69	69,4	51,6	64,4
1989	57,9	69,9	63,3	7,5	69,5	67,1	69,7	50,9	64,7
1990	59	69,4	62,8	10,5	70,6	63,4	69,9	51,5	64,5
1991	59,6	71,9	63,8	15,8	71,7	63,4	68,7	51,7	65
1992	59,6	70	66,1	26,7	67,4	63,9	68,7	53,7	65,6
1993	60,5	70,1	68,2	39,6	67,3	63,2	68,2	52	66,1
1994	85,2	87,4	85,9	45,6	83,5	85,9	90	82	86,4
1995	96,1	94,2	98,2	66,3	94	95	97,3	95,5	96,8
1996	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1997	103,7	102,7	149,1	149,1	99,3	103,5	101,6	105,3	102,9
1998	109,7	108	161,1	161,1	103	108,3	102,8	104	106,6
1999	110	106,8	167,6	167,6	103	105,7	103,6	106,3	106,9

Tableau 2 : Inflation Mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (%)
(Source :BCEAO / DRS / SS)

	Bénin	Burkina faso	Côte d' Ivoire	G Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
1970									
1971	26,3	2,3	-1,6		-10,3	4,5	3,9	6,5	2,6
1972	5,6	-3	0,4		7,4	9,4	6,1	7,8	3,7
1973	4,7	7,4	11,1		4,7	11,9	11,3	3,8	9,3
1974	15,4	8,8	17,4		6	3,5	16,6	12,8	14,3
1975	14,6	18,8	11,4		20,6	9	31,6	18,1	18
1976	13,6	-8,5	11,9		10,8	23,6	1,1	11,4	8,8
1977	5,4	30,1	27,6		7,6	23	11,3	22,5	19,6
1978	11,9	8,4	12,9		10,2	10,1	3,4	0,5	9
1979	13,3	14,9	16,7		10,7	7,3	9,7	7,5	12,9
1980	10,5	12,2	14,6		9	10,3	8,7	12,4	11,8
1981	8,1	7,6	8,8		7,8	23	5,9	19,7	9,6
1982	15,6	12	7,4		4,7	11,6	17,3	11	11
1983	4,6	8,4	6		8	-2,5	11,6	9,4	7,2
1984	1,8	4,8	4,2		10,3	8,4	11,8	-3,6	6,1
1985	-4,9	7	1,8		9,9	-0,9	13,1	-1,8	4,5
1986	-4	-2,5	6,9		-3,9	-3,2	6,1	4,1	3,3
1987	3,2	-2,9	6,9	92,6	-14,2	-6,7	-4,1	0	0,2
1988	-0,5	4,2	6,9	60,3	7,7	-1,4	-1,8	-10,7	2,4
1989	3,4	-0,3	1	80,8	-0,1	-2,8	0,4	-1,2	0,5
1990	2	-0,8	-0,8	33	1,6	-5,5	0,3	1	-0,2
1991	1	3,7	1,7	57,6	1,5	0	-1,8	0,4	0,8
1992	0	-2,6	4	69,4	-6	0,8	0	4	1,2
1993	1,6	0,1	2,7	48,2	-0,2	-1,2	-0,7	-3,2	0,7
1994	40,7	21,7	26	15,2	24,1	36	32,1	57,7	31,3
1995	12,8	7,8	14,3	45,4	12,6	10,6	8,1	16,5	12
1996	4,1	6,1	1,9	50,7	6,4	5,3	2,7	4,7	3,4
1997	3,7	2,7	3,9	49,1	-0,7	3,5	1,6	5,3	3
1998	5,8	5,2	4,8	8	4	4,6	1,2	-1,2	3,6
1999	0,3	-1,1	0,7	-1,4	-1,2	-2,3	0,8	-0,1	0,2

Tableau3 : La part de l'Afrique dans le commerce mondial : importations, exportations. (million dollars US)

Année	Total commerce mondial		Total commerce africain		La part de l'Afrique dans le commerce mondial (%)		Total commerce UEMOA		La part de l'UEMOA dans le commerce mondial (%)	
	Imports	Exports	Imports	Exports	Imports	Exports	Imports	Exports	Imports	Exports
1986 1/	2192539	2126145	66585	57594	3,04	2,71				
1987 1/	2553784	2490768	67605	63744	2,65	2,56				
1988 2/	2911878	2825040	76384	6016	2,62	2,27	5613	4548	0,19	0,16
1989 2/	3134724	3021046	77513	72703	2,47	2,41	5573	4586	0,17	0,15
1990 2/	3562046	3428098	86489	94224	2,43	2,75	6241	5255	0,17	0,15
1991 2/	3540126	341983	86225	100199	2,44	2,93	5445	4632	0,15	0,13
1992 2/	3796788	3660459	90521	92087	2,38	2,52	6037	5527	0,15	0,15
1993 2/	3754148	3655579	87379	844863	2,33	2,32	5484	4957	0,14	0,13
1994 2/	4247233	4165749	944142	92109	2,22	2,21	4694	4442	0,11	0,1
1995 2/	5004682	4921360	113355	98483	2,26	2	6902	6180	0,13	0,12
1996 3/	5317992	5169998	111578	108903	2,1	2,11	7089	6952	0,13	0,13
1997 3/	536804	5190295	116974	111110	2,18	2,14	6698	6879	0,12	0,13

Note : 1/ La source du total commerce mondial est du bulletin mensuel des statistiques de septembre 1995.

2/ La source du total commerce mondial est du bulletin mensuel des statistiques de mars 1997.

3/ La source du total commerce mondial est du bulletin mensuel des statistiques de avril 1999.

Source : Compendium of Intra African and Related Foreign Trade Statistic, Economic Commission for Africa 1999

Tableau 4 : Ensemble du commerce UEMOA et par pays (La valeur totale en millions de dollar US de 1988 à 1997).

	EXPORTATIONS										IMPORTATIONS									
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bénin	71	77	122	21	88	182	163	408	424	400	357	206	264	243	616	614	493	692	635	614
Burkina Faso	142	95	151	105	897	798	349	536	305	205	455	391	540	536	545	554	390	532	700	530
Côte d'Ivoire	2792	2931	3300	2950	2878	2656	2867	3818	4372	4144	2100	2185	2160	2090	2354	2020	1832	2929	2812	2742
Guinée Bissau	18	9	19	19	12	9	11	13	21	15	94	82	86	70	181	34	63	39	63	55
Mali	214	235	330	354	401	350	258	442	439	563	504	340	602	610	637	635	592	773	764	691
Niger	289	243	282	278	271	221	188	223	281	270	387	363	388	355	307	309	225	328	343	363
Sénégal	780	751	783	652	705	605	444	531	871	936	1229	1534	1620	1097	1002	1139	877	1224	1368	1200
Togo	242	245	268	253	275	136	162	209	239	346	487	472	581	444	395	179	222	385	404	503
Total UEMOA	4548	4586	5255	4632	5527	4957	4442	6180	6952	6879	5613	5573	6241	5445	6037	5484	4694	6902	7089	6698
Total Af, W	13423	14932	21276	19030	19928	16941	16326	19220	28349	22256	11439	11028	12643	14373	17965	15382	16846	19610	18922	18938
Total Afrique	64016	72703	94243	100199	92085	86281	88978	98271	108903	111110	76384	77513	86489	86225	90521	97379	94	113355	111578	116974
Part UEMOA/Afw	33,88	30,71	24,69	24,34	27,73	29,26	27,2	32,15	24,52	30,9	49,1	50,53	49,4	37,9	33,6	35,7	27,9	35,19	37,6	35,36
Part UEMOA/Taf	7,1	6,3	5,57	4,62	6	5,74	4,99	6,28	6,38	6,19	7,34	7,18	7,21	6,31	6,66	5,63	4,98	6,08	6,35	5,72

Source : Compendium of Intra African and Related Foreign Trade Statistic, Economic Commission for Africa 1999

Tableau 4 : Ensemble du commerce UEMOA et par pays (La valeur totale en millions de dollar US de 1988 à 1997).

	EXPORTATIONS										IMPORTATIONS									
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bénin	71	77	122	21	88	182	163	408	424	400	357	206	264	243	616	614	493	692	635	614
Burkina Faso	142	95	151	105	897	798	349	536	305	205	455	391	540	536	545	554	390	532	700	530
Côte d'Ivoire	2792	2931	3300	2950	2878	2656	2867	3818	4372	4144	2100	2185	2160	2090	2354	2020	1832	2929	2812	2742
Guinée Bissau	18	9	19	19	12	9	11	13	21	15	94	82	86	70	181	34	63	39	63	55
Mali	214	235	330	354	401	350	258	442	439	563	504	340	602	610	637	635	592	773	764	691
Niger	289	243	282	278	271	221	188	223	281	270	387	363	388	355	307	309	225	328	343	363
Sénégal	780	751	783	652	705	605	444	531	871	936	1229	1534	1620	1097	1002	1139	877	1224	1368	1200
Togo	242	245	268	253	275	136	162	209	239	346	487	472	581	444	395	179	222	385	404	503
Total UEMOA	4548	4586	5255	4632	5527	4957	4442	6180	6952	6879	5613	5573	6241	5445	6037	5484	4694	6902	7089	6698
Total Af, W	13423	14932	21276	19030	19928	16941	16326	19220	28349	22256	11439	11028	12643	14373	17965	15382	16846	19610	18922	18938
Total Afrique	64016	72703	94243	100199	92085	86281	88978	98271	108903	111110	76384	77513	86489	86225	90521	97379	94	113355	111578	116974
Part UEMOA/Afw	33,88	30,71	24,69	24,34	27,73	29,26	27,2	32,15	24,52	30,9	49,1	50,53	49,4	37,9	33,6	35,7	27,9	35,19	37,6	35,36
Part UEMOA/Taf	7,1	6,3	5,57	4,62	6	5,74	4,99	6,28	6,38	6,19	7,34	7,18	7,21	6,31	6,66	5,63	4,98	6,08	6,35	5,72

Source : Compendium of Intra African and Related Foreign Trade Statistic, Economic Commission for Africa 1999

Tableau 5 : Ensemble du commerce intra-zone (UEMOA) et par pays (en millions de dollar US).

	IMPORTATIONS										EXPORTATIONS									
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bénin	68	48	73	113	119	25	22	23	55	56	19	18	10	10	11	13	45	45	97	92
Burkina Faso	114	142	163	178	188	248	134	180	180	193	34	32	47	38	24	8	74	107	34	48
Côte d'Ivoire	306	339	353	326	582	567	879	730	655	639	631	429	493	537	833	795	928	912	871	1017
Guinée Bissau	5	4	9	7	4	4	3	5	5	7		2		1	2	1	1	1	0	0
Mali	96	109	186	186	190	310	564	558	376	357	22	105	241	37	57	35	38	29	35	47
Niger	86	96	108	108	104	93	61	52	38	41	34	31	40	74	76	56	49	30	28	23
Sénégal	163	39	261	261	178	163	184	89	156	162	111	169	157	94	101	194	217	158	280	340
Togo	50	59	101	101	69	74	132	121	156	175	28	34	44	44	45	91	40	46	55	82
Total UEMOA	888	1156	1254	1254	1165	1424	1563	1758	1621	1630	879	820	1032	835	1149	1193	1392	1328	1400	1648
Total Af, W	1395	1581	1766	1766	1456	2141	1987	2678	2607	2661	1400	1346	1555	1562	2083	2060	2644	2775	3268	3222
Total Afrique	4780	5614	7325	7325	7979	8893	6817	10555	10394	11095	3270	3376	5386	6003	7373	7517	8989	10203	11360	12547

Source : Compendium of Intra African and Related Foreign Trade Statistic, Economic Commission for Africa.

Tableau 6 : La part du total des échanges intra-zone et par pays .

	IMPORTATIONS										EXPORTATIONS									
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Bénin	19	23,3	27,7	46,5	19,3	4,1	4,5	3,3	8,6	9,1	26,8	23,4	8,2	47,6	12,5	7,1	27,6	11	22,9	23
Burkina Faso	25,1	36,3	30,2	33,2	34,5	44,8	34,4	33,8	25,7	36,3	23,9	33,7	31,1	36,2	2,7	1	21,2	20	11	23,3
Côte d'Ivoire	14,6	15,5	16,3	15,6	24,7	28,1	48	24,9	23,3	23,3	22,6	14,6	14,9	18,2	28,9	29,9	32,4	23,9	19,9	24,5
Guinée Bissau	5,3	4,9	10,5	10	2,2	11,8	4,8	12,8	7,5	12,6		22,2		5,3	16,7	11,1	9,1	7,7	1,2	1,4
Mali	19	32,1	30,9	30,5	29,8	48,8	95,3	72,2	49,3	51,7	10,3	44,7	73	10,5	14,2	10	13,3	6,6	7,9	8,3
Niger	22,2	26,4	27,8	30,4	33,9	30,1	27,1	15,9	11,2	11,4	11,8	12,8	14,2	26,6	28	25,3	26,1	13,5	10,1	8,6
Sénégal	13,3	23,4	16,1	16,2	16,3	16,2	12,5	7,3	11,4	13,5	14,2	22,5	20,1	14,4	14,3	32,1	48,9	29,8	32,2	36,3
Togo	10,3	12,5	17,4	15,5	18,7	73,7	35,6	31,4	38,6	34,8	11,6	13,9	16,4	17,4	16,4	66,9	24,7	22	23	23,7
UEMOA	15,8	20,7	20,1	21,4	23,6	28,6	31,8	25	22,9	24,3	19,3	17,9	19,6	18	20,8	26,1	27,7	25	20,1	24
Af, W	12,2	14,3	14	10,1	11,9	12,9	16,3	13,7	13,8	14	10,4	9	7,3	8,2	10,5	12,2	16,2	14,4	11,5	14,5
Afrique	6,3	7,2	8,5	9,3	9,8	7,8	9,8	9,3	9,3	9,5	5,1	4,6	5,7	6	8	8,7	10,1	10,4	10,4	11,3

Source : Compendium of Intra African and Related Foreign Trade Statistic, Economic Commission for Africa.

Tableau 7 : Matrice du commerce Intra-zone et par pays (valeur en milliers de dollar US)

	Importations (1993)										Exportations (1993)									
	Bénin	B,Faso	C,I	G,Biss	Mali	Niger	Sén,	Togo	TotUEM OA	totAf,W	Bénin	B,Faso	C,I	G,Biss	Mali	Niger	Sén,	Togo	totUEMOA	totAf,W
Bénin		2077	1591		636	3816		7521	15641	17678		259	15070			3862	6028	9374	34593	36302
Burkina Faso	461		796		636	2036		2820	6749	6752	621		108358		2008	804	4019	14061	129871	129917
Côte d'Ivoire	10595	176527		4027	127788	28968	103953	55468	507326	624379	621			1059	3013	1490		1172	7355	398623
Guinée Bissau			2387						2387	2387			4306						4306	4306
Mali		2077	3183			421	4725		10406	12420		259	127734			365		1172	129530	207900
Niger		1038	7957					940	9935	15981	621	259	27987					5859	34726	37217
Sénégal	3225	17653	25461		55947	924		7521	110731	136952			55973		4017	244			60234	60237
Togobh	4146	25960	796		636	513			32051	53389	2172	1812	38033			396			42413	127246
Total UEMOA	18427	225332	42171	4027	185643	36678	108678	74270	695226		4035	2589	377461	1059	9038	7161	10047	31638	443028	
Total Af, W	19348	231562	510815	4027	185643	86464	108678	87432	1233969	1581183	4966	3107	579825	1059	11046	54346	163768	60931		1576667

Source : Compendium of Intra African and Related Foreign Trade Statistic, Economic Commission for Africa

Tableau 8 : Matrice du commerce Intra-zone et par pays (valeur en milliers de Dollar US) : suite.

	IMPORTATION(1994)										EXPORTATION(1994)									
	Bénin	B,Faso	C,I	G,Biss	Mali	Niger	Sén,	Togo	TotUEMOA	totAf,W	Bénin	B,Faso	C,I	G,Biss	Mali	Niger	Sén,	Togo	TotUEMOA	totAf,W
Bénin		1279				5913			7192	14149			7362			2849	6639		16850	16850
Burkina Faso			2203		1724	1835		618	6380	6380	1952		150505		4176	1306		5440	163379	165592
Côte d'Ivoire	9880	102969		3338	206075	20585	51963	8039	402849	617848		42492		1394	8353	9408		604	62251	538835
G,Bis			3305						3305	3305			5726						5726	5726
Mali		1919	4407			261			6587	10062		4473	177498			178	75243	604	257996	257996
Niger			12118					309	12427	21115	976	2236	39262		2088		2213	3022	49797	52933
Sénégal	2964	640			31903	594		928	37029	65678			19631			164			19795	46021
Togo		14070	1102		862	585			16619	47411		11182	52350			630	6639		70801	178491
Total UEMOA	12844	120877	23135	3338	240564	29773	51963	9894	492388		2928	60383	452334	1394	14617	14535	90734	9670	646595	
Total Af, W	12844	132389	773357	3338	240564	58031	91934	58128		2081651	6832	60383	690360	1934	16705	48954	152698	27200		2011114

Source : Compendium of Intra African and Related Foreign Trade Statistic, Economic Commission for Africa

Tableau 11 Matrice du commerce Intra-zone et par pays (valeur en milliers de dollar US) : suite.

	Importation (1997)										Exportation (1997)									
	Bénin	B.Faso	C.I	G. Bissa	Mali	Niger	Sén.	Togo	Tot Uemoa	totAf,W	Bénin	B.Faso	C.I	G. Biss	Mali	Niger	Sén.	Togo	Tot Uemoa	totAf,W
Bénin		1035	156			1216			2266	10085			43136				38010		81146	81146
Burkina Faso			440		2358	608		2853	5863	6259	3934		108820		8101		11878	11844	144577	144577
Côte d'Ivoire	31471	113867		1357	131479	25538	30846	39936	374494	684483		26032		10126		42761	2538	81457	525720	
Guinée Bissau			172						17	172			2941				19005		21946	21946
Mali		2070	4532			608			3131	9769		2169	199014				87898	1692	290773	291583
Niger		1035	19					475	1511	10487	2623	2169	37254		2025		2376	6768	53215	56454
Sénégal	10918	5176	21973	4160	24173	608		1902	49134	94794			27450					27450	93005	
Togo		6211	3330		1179	5472			13195	48536		8677	75488		2109	9503		95777	259040	
Total UEMOA	42389	129394	30622	5517	159189	34050	30846	45166	449611		6557	39047	494103	0	20252	2109	211431	22842	796341	
Total Af, W	42389	166660	562327	6009	159779	36482	119403	161644		2039795	14426	45555	845074		24302	16875	275573	59219		2382035

Source : Compendium of Intra African and Related Foreign Trade Statistic, Economic Commission for Africa

Tableau 12 : Commerce Extérieur Intra-UEMOA

(moyenne des exportations et importations en milliers de dollar US)

	1993	1994	1995	1996	1997
Bénin	25117	12021	7324,5	3349,1	41777
Burkina Faso	68310	84879,5	85754	57716	75416
Côte d'Ivoire	257341	232550	272538	128254	227976
Gabon	3346,5	4515,5	4557,5	6705	11059
Mali	69968	132292	123379	127389	148992
Niger	22330	31112	30660	21313	27372
Sénégal	85483	28412	29084	48484	48180
Togo	37232	43710	50493	59196	55985
UEMOA	569127	569492	603788	482565	636755

Tableau 13 : PIB nominal (en million de \$US)

	1993	1994	1995	1996	1997
Bénin	2,106	1,497	2,009	2,208	2,141
Burkina Faso	2,049	1,854	2,355	2,538	2,382
Côte d'Ivoire	10,405	7,666	9,992	10,7	10,582
Gabon	237	236	254	271	269
Mali	2,678	1,763	2,466	2,619	2,475
Niger	1,607	1,563	1,881	1,988	1,846
Sénégal	5,431	3,642	4,651	4,651	4,379
Togo	1,234	983	1,473	1,473	1,501
UEMOA	25,747	19,204	24,742	26,448	25,575

Source : African Development Indicators, The World Bank, 2001.